

**LAURET Alexandre**  
UFR 8 Géographie  
Université Paris 1 Panthéon Sorbonne  
Master 2 Géographie – Pratique du développement  
Année universitaire 2014 – 2015



## **Rapport de stage**

### **Une Organisation Non Gouvernementale face à l'exploitation illégale de la forêt : L'exemple de Brainforest au Gabon**



#### **Membres du jury :**

Tuteur universitaire : **M. Géraud Magrin**, professeur à l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne.

Tuteur de stage : **Protet Judaël Essono Ondo**,  
coordinateur de programme à Brainforest



**Mai – Juillet 2015**

## Remerciements

Je tiens avant tout à remercier M. Géraud Magrin, professeur à l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne d'avoir accepté de m'encadrer pour ce stage.

Je tiens ensuite à remercier M. Marc Ona Essangui, secrétaire exécutif, qui a accepté de me prendre comme stagiaire dans son organisation, Brainforest. Je remercie aussi Protet Judicaël Essono Ondo, coordinateur de programme à Brainforest ainsi que tout le personnel de l'organisation qui m'ont réservé un accueil chaleureux. Parmi ces membres, je tiens à remercier tout spécialement le personnel et les stagiaires avec qui j'ai pu travailler, notamment sur le projet de lutte contre l'exploitation illégale : Olivier, Botrin, Davy, Mathieu et Dylan ; ainsi que les personnes des différents organismes présents dans le Woleu – Ntem. Pour nous avoir accueillis dans le Woleu – Ntem, je remercie le Président de l'assemblée nationale du Ntem, Alfred Memine-Me-Zue.

Je tiens aussi à remercier tout le personnel de l'organisation Conservation Justice, en particulier Max Ondo. Ils ont pris le temps, malgré leurs missions de terrain et d'enquête, de s'entretenir avec moi sur de nombreux thèmes liés à la société gabonaise, notamment la gestion de la forêt gabonaise.

Enfin, je tiens à remercier les personnes qui m'ont accueilli – en dehors de l'organisme d'accueil – à Libreville : Louis, Ingrid, Geoffroy, Clémence, Charlotte, Michel, Maxime, ainsi que Mathieu.

## Sommaire

<b>Introduction</b> .....	4
<b>Brainforest, une organisation non gouvernementale gabonaise</b> .....	12
<b>Éléments de cadrage et résultats de la recherche : le secteur forestier et les acteurs chinois</b> .....	18
Le secteur forestier gabonais.....	18
Les acteurs chinois dans la filière bois gabonaise : entre adaptation au cadre national et limites.....	22
<b>Le projet de lutte contre l'exploitation illégale du Kévazingo : de la conservation de la nature à la dimension politique</b> .....	27
A. L'exploitation illégale du Kévazingo.....	27
B. Le projet d'Appui à la lutte contre la Corruption dans le secteur Forestier : Cadre technique et mise en place du projet .....	35
C. Le projet sur le terrain.....	41
D. Quels buts à long terme ? .....	48
E. Un projet limité ? .....	53
<b>Quels bilans de cette expérience ?</b> .....	56
<b>Conclusion</b> .....	59
<b>Bibliographie</b> .....	61
<b>Annexes</b> .....	69

# Introduction

La forêt occupe une place importante au Gabon. Elle recouvre près de 88%<sup>1</sup> de son territoire. C'est à la fois un enjeu de développement et de préservation. L'importante richesse des forêts gabonaises propose des écosystèmes uniques au monde liés au bassin du Congo. Le territoire gabonais accueille notamment des forêts primaires. Face à ces enjeux de conservation, la forêt peut s'identifier comme un élément permettant le développement. A l'échelle locale, elle est le socle des communautés qui en disposent pour leurs besoins. D'un point de vue national, c'est une rente non négligeable puisqu'elle est considérée, à l'inverse du pétrole ou des minerais, comme renouvelable. En témoigne le secteur forestier qui n'a cessé de se développer depuis la colonisation. D'abord développé par les entreprises françaises au début du XXème siècle, le secteur forestier s'est peu à peu ouvert aux entreprises d'autres nationalités depuis l'Indépendance en 1960. La fin du XXème siècle marque l'arrivée de nouveaux concurrents, les entreprises chinoises. Le début du XXIème siècle a vu cette tendance augmenter positionnant la Chine comme le premier pays importateur de bois au Gabon<sup>2</sup>. Face à cette multitude d'acteurs présents dans le secteur bois, la forêt est soumise à de fortes pressions productives. D'autant plus que le Gabon est un pays doté d'un fort potentiel minéral. Son sous-sol est riche de plusieurs de minerais différents : fer, manganèse etc. Le couvert végétal devient alors un simple élément secondaire. Des projets visant l'extraction de ressources apparaissent dont certains dans des parcs nationaux comme le projet Belinga<sup>3</sup>. Enfin, la forêt est sujette à une exploitation illégale importante de certaines de ses composantes. Ici, le poids de la Chine semble la désigner comme coupable par le biais de ses entreprises. « 95% du bois rare illégalement coupé [seraient] envoyé en Chine »<sup>4</sup>. Cette donnée est confortée par le rapport de l'Environmental Investigation Agency. Il pointe le rôle de la Chine comme le premier importateur illégal de bois dans le monde avec plus de 18,5 millions de mètres cubes. L'enjeu est alors de défendre la préservation et la sauvegarde de ces écosystèmes

---

<sup>1</sup> Plan National Climat Gabon. République Gabonaise. Conseil National Climatique.

<sup>2</sup> Ben Yahmed Danielle et Pourtier Roland & al. Atlas du Gabon. 2004. Paris. Les éditions du Jaguar.

<sup>3</sup> L'idée de ce projet a été lancée sous la colonisation française, reprise pendant la deuxième partie du XXème siècle, puis par une entreprise chinoise, la China Machinery Engineering Corporation. Ce projet nécessitait la création d'un barrage au sein du parc naturel de l'Ogooué – Ivindo et une ligne de chemin de fer traversant le nord du pays.

<sup>4</sup> Hance Jeremy. *Exporting deforestation : China is the kingpin of illegal logging*. Nov. 2012.

fragiles. Des organisations tentent de répondre à ce but. C'est notamment le cas de Brainforest.

### **Détail de la commande**

Brainforest désire lancer un projet visant à la réduction de l'exploitation illégale du Kévazingo. C'est une essence rare du nord – est du Gabon. Depuis plusieurs années, l'exploitation de cet arbre est devenue intensive. C'est une essence de haute qualité, réputée en Chine, pour la confection de meubles de luxe. Étant très demandé sur les marchés asiatiques, de nombreuses entreprises chinoises<sup>5</sup> tentent de l'exploiter. Le prix du mètre cube a augmenté, dépassant le million de francs CFA<sup>6</sup> sur de nombreux marchés. Les entreprises chinoises achètent cet arbre aux populations rurales en dessous du prix minimum défini par le ministère des Eaux et Forêts. L'achat du Kévazingo se fait, le plus souvent, en dehors des permis octroyés par l'État. Brainforest a souhaité mettre en place un projet visant à lutter contre cette exploitation illégale par des campagnes de sensibilisation auprès des villageois. Dans le but d'obtenir des financements du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le projet de Brainforest s'est vu inclure dans la stratégie nationale de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite. Cette stratégie a été mise en place par l'État gabonais dans plusieurs secteurs visant à réduire la corruption.

Dans le cadre de ce stage, je dois répondre à deux objectifs. Tout d'abord, je dois travailler sur un cadrage général retraçant les grandes lignes de l'implantation des entreprises extractives dans le secteur forestier gabonais. L'objectif ici est de donner des clefs de compréhension sur la situation récente à Brainforest. A plus long terme, ces informations pourront servir pour de prochains projets ou de possibles plaidoyers.

Le deuxième objectif tient dans la réalisation sur le terrain de la mission visant à lutter contre l'exploitation illégale du Kévazingo. Le projet vise à sensibiliser et récolter des informations sur cette exploitation au sein des villages du Woleu-Ntem. En outre, Brainforest souhaite proposer une solution aux villageois, le concept de forêt communautaire, un périmètre de forêt réservé aux villageois pour leur développement.

---

<sup>5</sup> Les entreprises chinoises ne sont pas les seules à exploiter le Kévazingo. L'entreprise française Rougier ou encore l'entreprise libanaise TTIB exploitent aussi cette essence. Néanmoins, l'importance accrue de cet arbre sur le marché chinois pousse les entreprises chinoises à une course pour son exploitation.

<sup>6</sup> Données de Brainforest recueillies lors d'un entretien début juin.

Le projet a été préparé avant mon arrivée, puis soumis au PNUD. Mon rôle sur le terrain est de récolter les informations et témoignages des villageois.

### **Problématique, hypothèses et annonce du plan**

Dans le cadre de ce stage, la principale interrogation retenue est la suivante :

A travers l'exemple de Brainforest, comment une organisation non gouvernementale peut-elle intervenir sur l'exploitation illégale de la forêt par les entreprises chinoises ?

Autrement dit, de quels moyens dispose Brainforest pour lutter contre cette exploitation illégale ? Brainforest est une organisation importante de la société civile<sup>7</sup>. Quelles alliances et ressorts peut-elle mobiliser pour obtenir de l'aide ? Quels types de solution peut-elle apporter et mettre en place ? Enfin, quels conflits et limites apparaissent ?

Plusieurs hypothèses sont apparues quant à la problématique évoquée :

Hypothèse 1 : Dans la presse journalistique ou universitaire, il est souvent mis en avant des problèmes quant à l'installation d'entreprises chinoises en Afrique. Les problèmes cités sont nombreux : non respect de l'environnement local, des populations riveraines des sites de production etc. Le Gabon est un pays forestier qui possède un code législatif important sur ce secteur. La première hypothèse voudrait que les entreprises chinoises étant actives dans le secteur forestier gabonais se soient ajustées aux normes étatiques. Indépendamment de l'exploitation illégale du Kévazingo, il en découlerait une vision de ces entreprises moins négative que dans d'autres pays africains.

Hypothèse 2 : S'agissant d'un projet initialement réalisé par Brainforest, l'accent est d'abord mis sur la protection du Kévazingo et la promotion de la forêt communautaire. Mais, depuis la reprise du projet dans le cadre de la stratégie nationale, Brainforest se voit accompagné par des acteurs-tiers comme la Commission Nationale de Lutte contre la Corruption et l'Enrichissement Illicite (CNLCEI). Il est fait l'hypothèse que cette

---

<sup>7</sup> Michael Walzer définit la société civile comme un ensemble ouvert composé d'associations connectées – selon les échelles – à travers les frontières. Il la définit comme un « *project of projects* », concept [ré]émergeant après les déceptions des idéologies nationalistes et communistes au XXème siècle. Il s'agit d'un « principe ouvert sans critère inclusif ou exclusif particulier ». On retient cependant cette idée de dualisme entre l'État et la société civile. Source : (Frydman, Benoit *et al.* Société civile et démocratisation des organisations internationales, page 118). Lafortune Ariane Le concept de société civile dans le discours politique contemporain.

reprise par la stratégie nationale de lutte contre la corruption va fragiliser le message de Brainforest par l'apparition d'enjeux différents, pas forcément opposés.

Hypothèse 3 : Ce projet ne se concentre uniquement que sur les villageois. L'exploitation illégale du Kévazingo est un système allant de la coupe jusqu'à son exportation. Il comprend de nombreuses personnes de sphères différentes (entreprises, agents du ministère des Eaux et Forêts, transporteurs, etc.). Brainforest a choisi d'axer sa campagne uniquement sur les populations. Il est fait l'hypothèse que ce choix a été dicté à la fois par le fait qu'elles représentent les premières victimes, mais aussi, parce que l'organisation a un choix limité d'action. Elle n'a pas assez d'envergure pour entamer des actions directement avec les entreprises.

Enfin, une dernière hypothèse structure le rapport. Brainforest a un poids politique important dans la société civile. De même, le projet a été repris dans le cadre de la stratégie nationale de l'État. Le projet acquiert une dimension politique peu évidente à ses débuts. L'hypothèse ici consiste à évoquer une dimension politique officieuse du projet qui consiste à répondre à des buts autres: pour Brainforest, s'illustrer comme le meilleur intermédiaire entre les populations et l'État ; pour l'État, entamer sa campagne de réélection en vu des élections présidentielles de 2016.

Ce rapport s'ouvre d'abord sur une présentation de l'organisme d'accueil, Brainforest. Le dossier comporte ensuite un cadrage du secteur forestier gabonais. Il s'agit de donner quelques éléments de compréhension pour la suite du rapport. Il revient ensuite sur un court résumé des résultats de la recherche intitulé **Les acteurs chinois dans la filière bois gabonaise : entre adaptation au cadre national et contraintes**, disponible en annexe. Enfin, la partie **Le projet de lutte contre l'exploitation illégale du Kévazingo : de la conservation de la nature à la dimension politique** revient sur le projet de terrain effectué dans le Woleu-Ntem. Cette partie explique la conception, les enjeux, mon rôle et les conséquences.

### **Méthodologie et calendrier**

Cette partie effectue un retour sur le calendrier et la méthodologie utilisée pour répondre à la commande. Elle montre en même temps les limites ayant eu des résultantes ou un biaisement sur le résultat de la commande. Le stage s'est déroulé du

mois de mai 2015 au mois juillet 2015, soit un total de douze semaines. Le calendrier a été divisé en trois parties représentant chacune une phase distincte de travail.

La première partie concerne le cadrage général demandé par Brainforest. Cette partie s'est achevée à la mi-juin. Elle a été découpée en deux parties bien distinctes. Il s'agissait dans un premier temps de faire des recherches et de me familiariser sur les thèmes liés au secteur forestier au Gabon et les enjeux qui s'en dégagent. Brainforest possédait déjà une base de données importante sur ce sujet. En plus, certaines personnes de Brainforest (ou de Conservation Justice) ont effectué de courts exposés permettant des échanges et finalisant l'apprentissage. Une fois terminée, j'ai pu entamer la deuxième partie de la recherche destinée aux entreprises chinoises présentes dans le secteur forestier au Gabon. Cette partie de recherche s'est surtout appuyée sur des références bibliographiques. Trois thèmes différents devaient être traités : les acteurs chinois dans le secteur forestier gabonais, les acteurs chinois et l'écologie en Afrique, enfin, l'émergence de l'écologie en Chine. Ces deux derniers thèmes touchent directement ou indirectement les acteurs chinois dans le secteur forestier gabonais. La partie centrée sur l'écologie et son émergence en Chine permet de comprendre les raisons qui ont poussé les entreprises d'extraction chinoises à s'installer en Afrique. Cette partie rajoutée a trouvé son origine dans une volonté de donner des informations en amont pour mieux comprendre le contexte global de ces entreprises et les enjeux qui pouvaient exister derrière. La partie visant les entreprises en Afrique permet de donner des exemples à travers le continent de situation où ces dernières se sont retrouvées face aux enjeux de l'écologie. Avec des exemples dans des situations diverses – aussi bien les ressources, que les pays et les réponses de ces derniers – ce panorama réduit permet de dresser un bilan à petite échelle du continent. Il s'agit ici d'une première limite. Cette partie est un résumé de quelques exemples sur des projets – exploitation d'une ressource à travers le continent. Il ne prend donc en compte qu'une minorité de pays africains, d'entreprises chinoises, et d'exemple de matériaux exploités. Plus le nombre d'exemples est restreint, plus l'intensité du biaisement est forte. Il aurait fallu pour arriver à un échantillon assez important, diversifier les exemples. Néanmoins, pour qu'un exemple soit intéressant, il doit être étudié et détaillé pour permettre une certaine légitimité. La présence chinoise en Afrique est sujette à de nombreuses rumeurs peu flatteuses qui deviennent vite monnaie courante lorsqu'on évoque ce thème. Les

rumeurs des prisonniers chinois ou celui de l'accaparement des terres sont souvent un des premiers exemples lorsqu'on aborde ce thème. De ce fait, certaines sources – notamment des journaux africains – sont souvent à prendre avec modération. Cette partie a été ciblée sur deux exemples bien détaillés : le projet Rônier au Tchad et l'exploitation du bois de rose (une essence jugée rare) à Madagascar. Enfin, la troisième partie de cette recherche concerne les entreprises chinoises dans le secteur forestier gabonais. Il était inutile de traiter l'ensemble des activités chinoises au Gabon. Brainforest est avant tout une organisation sur la protection de l'environnement. D'autant plus que j'avais été recruté initialement dans le cadre d'une mission sur *la lutte de l'exploitation illégale de la forêt par les entreprises chinoises*. Brainforest disposait d'un rapport assez court sur les entreprises chinoises dans le secteur forestier et hydraulique. Il a été réalisé au cours de la décennie 2000. Il s'est illustré comme une base de départ intéressante. Sur ce thème de recherche, les informations sont assez rares. La thèse de Emeric Billard est l'une des rares sources complètes sur ce sujet. Brainforest disposait de la thèse sans l'avoir parcourue. En utilisant ce document, ce travail est en quelque sorte un résumé reprenant les grandes lignes et données chiffrées. D'autres documents et sources ont pu appuyer. Il s'agit essentiellement d'un travail bibliographique. Pour obtenir des informations auprès des entreprises chinoises, il faut le plus souvent aller effectuer des observations et des entretiens sur le terrain. Cela s'avère coûteux en temps et en argent, surtout que les concessions forestières chinoises sont le plus souvent dans le nord / nord-est du pays. Seul un entretien a pu être réalisé avec un employé travaillant pour l'entreprise chinoise TBNI à Libreville. Enfin, il est à noter dans ce cadrage bibliographique que certains auteurs, faute de manque de temps n'ont pas pu être traités. Des auteurs aussi importants que Roland Pourtier ou de Gilles Sautter pour le Gabon n'ont pas pu être étudiés. Ces ouvrages de références sont importants pour toute rapport sur le Gabon et la forêt du Bassin du Congo. Ce manque s'explique par un temps limité en France pour la consultation des ouvrages (fin avril et mois d'août). En revanche, des résumés de ces ouvrages et plusieurs travaux étudiés se sont référés directement à ces sources. Des ouvrages plus synthétiques (à l'image de l'Atlas du Gabon, éditions Jaguar) ont pu être consultés pour des données de base.

La deuxième partie concerne le projet de lutte contre l'exploitation illégale du Kévazingo. Sur le plan théorique, le projet devait commencer au mois d'avril. Il a été repoussé plusieurs fois et une mission sur le terrain devait avoir lieu au début du mois

de juin dans le Woleu-Ntem. Pour des problèmes de financement, la mission eu lieu à la fin du mois de juin et début juillet. Ces nombreux décalages furent accompagnés de modifications d'enjeux et d'objectifs<sup>8</sup>. Une mission a eu lieu du 29 juin au 11 juillet 2015. L'équipe de Brainforest se déplaça à sept personnes : le coordinateur de programme, un agent de logistique et cinq stagiaires comprenant Gabonais et Français. Cette mission se concentra sur la sensibilisation de treize villages sur les thèmes suivant : la lutte contre la corruption, l'exploitation illégale du Kévazingo, la promotion de la forêt communautaire et une vulgarisation de la législation vis-à-vis des forêts. A la suite de cette campagne de sensibilisation, des questionnaires, entretiens et visites de terrain sur certains sites ont eu lieu. Je devais réaliser, avec d'autres stagiaires, ces questionnaires et entretiens pour obtenir des informations. Ces informations permettent à Brainforest de mieux connaître les enjeux et problèmes des villages du Woleu-Ntem, autour du thème de l'exploitation illégale de la forêt. Pour ce faire, une grille de question avait été soumise et validée par le PNUD sur les thèmes évoqués. Cette grille s'est avérée sur le terrain assez maladroite. Les questions censées être posées étaient dans certains cas hors sujet ou sans intérêt direct avec le débat en cours. Il y avait dans certains cas des questions rendues difficiles à poser. Par exemple, un volet s'intéresse à la loi forestière perçue par les villageois. La première question est « *Selon vous, à qui appartient la forêt ?* ». Cette question simple était inutile sachant qu'elle passait après l'exposé de sensibilisation. Durant cet exposé, l'agent de Brainforest expliquait justement que l'État était le propriétaire de la forêt. Cette question n'est pas un cas isolé. Il aurait fallu commencer par une partie dédiée aux questions avant de commencer l'exposé. L'intérêt de connaître cette réponse est réduit. De plus, cela aurait été difficilement réalisable par le manque de temps. C'est ici la principale limite de cette mission sur le terrain. Elle a duré treize jours (dont deux de transport). Treize villages<sup>9</sup> ont été visités. Les distances entre les villages étaient parfois contraignantes. Cela s'est traduit par des visites très limitées en temps. D'autant plus que les débats se sont avérés longs.

Enfin, la troisième partie n'en est pas une à part entière. Elle se déroula sur les trois dernières semaines du stage. Il s'agit de la rédaction du rapport de mission de lutte contre l'exploitation illégale du Kévazingo. Ce rapport devait être remis au PNUD. Il dresse un bilan des observations et des résultats obtenus durant la mission. Pour la

---

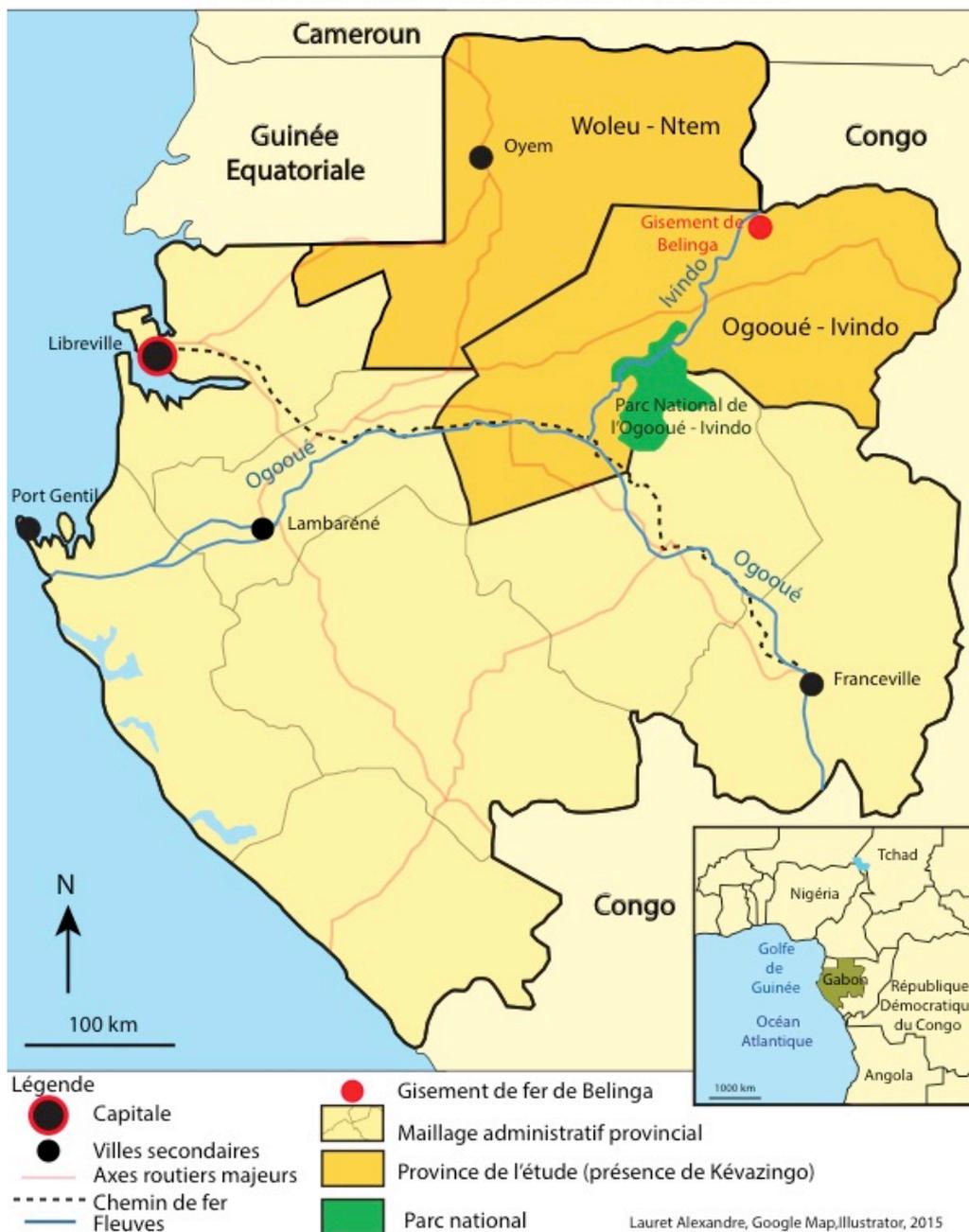
<sup>8</sup> Ces détails sont expliqués dans la partie II du rapport.

<sup>9</sup> A cela s'ajoute plusieurs visites officielles aux administrations non comprises dans les treize villages.

réalisation de ce compte-rendu, l'équipe a été réduite à trois personnes (le coordinateur de programme jugeant le rapport, l'agent logistique et moi). Certains stagiaires durent rentrer en France, quand d'autres furent occupés à d'autres tâches.

Ce rapport de mission a servi de base pour la conception d'une partie de ce dossier. Des parties du rapport de mission comme celle sur les objectifs ont été incluses dans ce rapport. De plus, pour la réalisation de cette, de nombreux entretiens ont été réalisés avec les membres des différentes organisations non gouvernementales (Brainforest, Conservation Justice ou encore des structures rencontrés dans le Woleu - Ntem). Ces entretiens ont permis de récolter des témoignages pour compléter ce rapport.

Carte 1 : carte de localisation du Gabon



# **Brainforest, une organisation non gouvernementale gabonaise**

## **Description de l'organisation**

Brainforest a été créée en 1998 par un homme d'affaire italien et plusieurs jeunes gabonais. L'organisation est née de la volonté de protéger les ressources naturelles de la province de l'Ogooué – Ivindo. Un projet ambitionnait l'exploitation du minerai de fer de Belinga dans cette même région. Pour ce faire, un barrage et des forages devaient avoir lieu à l'intérieur du parc national de l'Ogooué – Ivindo. Les premières actions de l'organisation visaient la protection des chutes de Kongou et des forêts primaires de l'Ivindo. En 2000, l'organisation obtient un statut officiel auprès de l'État gabonais qui renforça sa position dans la société civile. La position de Brainforest a depuis évolué vers différents secteurs. L'objectif principal de Brainforest est d' « *aboutir à une société gabonaise dans laquelle l'environnement sera protégé avec la participation active des populations qui bénéficieront des retombées économiques de la gestion durable des ressources naturelles* »<sup>10</sup>. Elle a divisé ses activités en trois secteurs différents. La forêt occupe la première place. Il s'agit de protéger les ressources naturelles en promulguant une gestion durable de la forêt et une meilleure promotion – respect – des droits des populations locales. Brainforest entend faire respecter le cadre juridique du code forestier de 2001. Le deuxième secteur concerne celui des mines. Le Gabon est riche en minerai (fer, manganèse, uranium etc.). La mission que se donne Brainforest pour ce secteur est un meilleur respect des populations et de l'environnement local. La protection des populations s'accompagne le plus souvent de revendications de la part de la société civile quant à une meilleure redistribution de la rente. Elles sont notamment les premières victimes de ces exploitations (perte de revenus liés à l'environnement, problèmes de santé et pollution apparents)<sup>11</sup>. Pour ce faire, l'organisation met l'accent sur une meilleure transparence dans l'attribution et la gestion de site ainsi que des compensations vis-à-vis des populations locales. Enfin, Brainforest intervient dans le secteur lié à la gouvernance. Brainforest est parti du constat suivant : le Gabon est un état où il existe un décalage flagrant entre les richesses naturelles et une population

---

<sup>10</sup> Brainforest-gabon.org

<sup>11</sup> Il faut toutefois nuancer ces propos. L'apparition d'une mine peut susciter la création, certes pour un temps limité, d'emplois pour les populations locales.

relativement pauvre<sup>12</sup>. Par ce principe, l'organisation vise à réduire la corruption et l'amélioration et le respect des droits des Gabonais.

Brainforest n'a cessé de voir son rôle croître depuis sa création. Deux facteurs sont à l'origine de cet essor. Premièrement, Brainforest s'est opposé depuis le début de la décennie 2000 au lancement du projet Belinga. Brainforest a effectué de nombreuses campagnes contre ce projet. Elle est notamment à l'origine de la médiatisation du projet à l'échelle internationale, ce qui a eu un impact sur sa mise en suspens en 2011. Deuxièmement, le secrétaire exécutif de Brainforest, Marc Ona Essangui, est une personnalité importante et influente de la société civile gabonaise. Brainforest a reçu, par la personne de Marc Ona Essangui, le prix Goldman<sup>13</sup> pour l'année 2009. Dans la société gabonaise, il est connu comme étant un membre politiquement engagé dans la société civile, dont il en est un des membres les plus influents. Il est à l'origine de nombreuses tribunes négatives écrites sur le mandat politique du Président Ali Bongo dans les journaux gabonais : Avec l'aide d'autres organisations non gouvernementales, il a notamment publié une lettre ouverte au Président des États-Unis, Barack Obama, avant un entretien entre Ali Bongo et ce dernier. Cette lettre visait à prendre conscience de « *la situation catastrophique de gouvernance et de démocratie au Gabon* »<sup>14</sup>. Invité au salon des Droits de l'Homme de Stockholm, en juin 2015, il prononça un important discours sur la « *dynastie Bongo* »<sup>15</sup> et les conséquences sur le Gabon.

L'importance accrue de Brainforest lui a permis d'atteindre un échelon de reconnaissance à l'échelle nationale, notamment vis-à-vis de l'État gabonais. Une révision du code forestier de 2001 devrait voir le jour d'ici la fin de l'année 2015 – début de l'année 2016. Brainforest a été convié à la table des négociations – avec d'autres organisations non gouvernementales – pour évoquer les possibles modifications. Il s'agit peut-être ici de la principale critique à faire à cette organisation. Son poids politique et son engagement dans la société civile gabonaise – contre le gouvernement présent – sont devenus si importants que le volet environnement en pâtit. En témoigne l'anecdote de cette révision du code forestier. Ces séances de révisions se sont traduites par des tables rondes d'organisations non gouvernementales. Des acteurs internationaux

---

<sup>12</sup> Brainforest-gabon.org

<sup>13</sup> Le prix Goldman pour l'environnement est un prix remis à une personne défendant l'environnement sur différentes aires géographiques : Europe, Asie, Afrique, Amérique du Nord, Centrale, du Sud.

<sup>14</sup> *Les organisations de la société civile gabonaise au Président Américain Barack Obama*. Gabonlibre.com. 8 juin 2011.

<sup>15</sup> Voir l'URL : <https://www.youtube.com/watch?v=ioAI5CM-7F4>

comme la World Wildlife Found étaient présentes, montrant l'importance de ces réunions. Convié à y participer, Brainforest décida d'envoyer un stagiaire français au lieu d'un responsable de l'organisation. Le contexte national peut donner des éléments de compréhension. La mort de l'opposant politique à Ali Bongo, André Mba Obame, a entraîné de nombreuses tensions politiques<sup>16</sup>. D'autant plus que les élections présidentielles auront lieu en 2016. La place d'opposant politique à Ali Bongo est de nouveau libre. Plusieurs politiciens se sont déclarés en campagne. Le volet politique semble ici avoir pris une partie plus qu'importante pour Brainforest car la volonté de Marc Ona Essangui est d'organiser les assises nationales démocratiques de la société civile le plus tôt possible.

### **Brainforest : de la structure interne au réseau d'ONG**

Brainforest est une structure réduite comptant quinze personnes<sup>17</sup>. L'organisation se compose officieusement de deux têtes dirigeantes : Marc Ona Essangui, le secrétaire exécutif et Protet Judaël Essono Ondo, le coordinateur de programme. Ce dernier joue un rôle important pour l'organisation des missions. Le secrétaire exécutif concentre ses activités sur la société civile alors que le coordinateur de programme dirige l'ensemble des campagnes et missions sur le domaine forestier. Elle dispose ensuite d'employés spécialisés dans différents secteurs : cartographes, juristes, communication, expert sur les questions forestières etc. A cela s'ajoute plusieurs stagiaires, Français comme Gabonais qui participent aux différents programmes et projets de Brainforest.

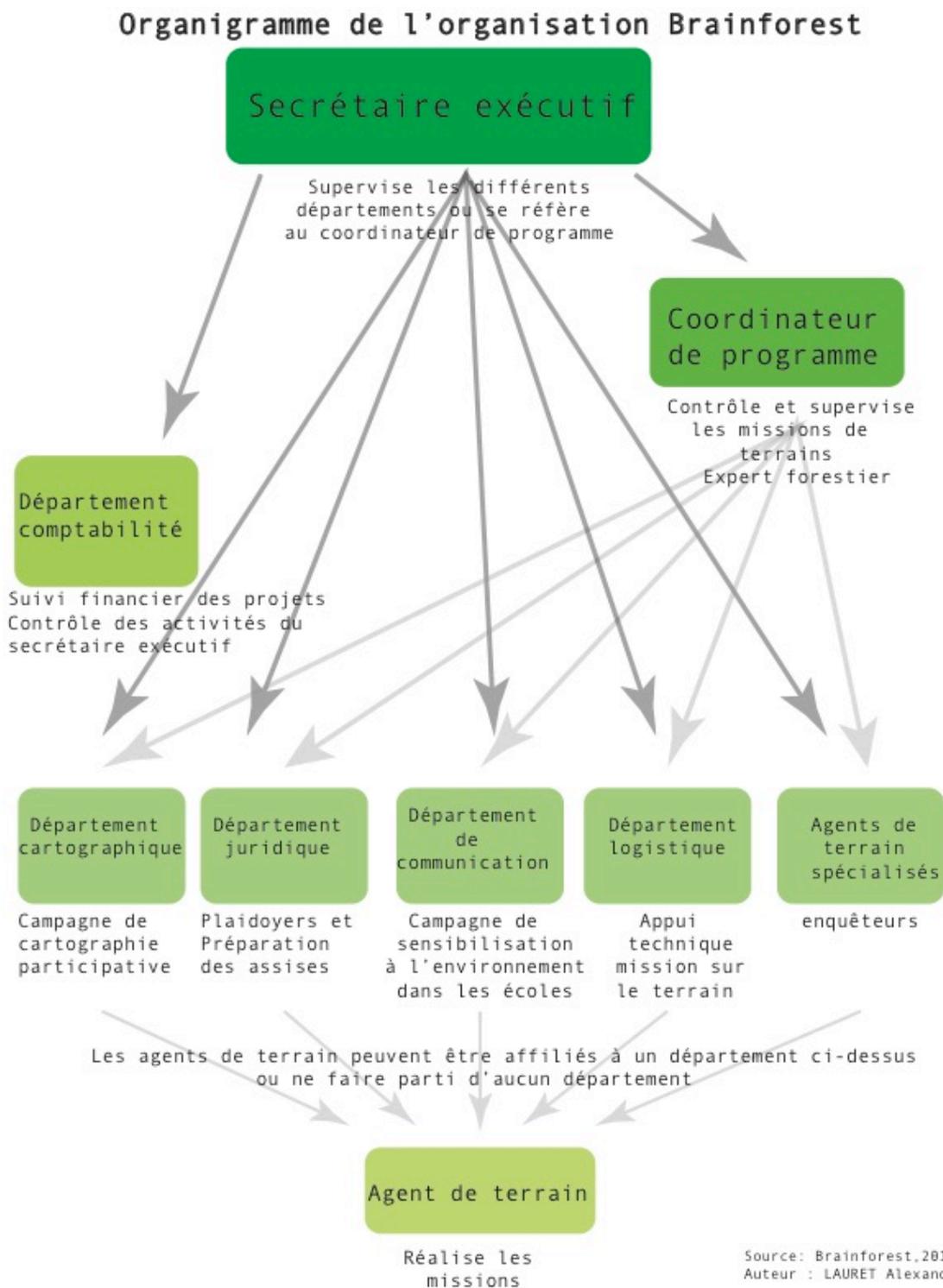
Brainforest, bien que son poids politique ne cesse d'augmenter, n'est pas une structure importante par son nombre de membres. Il s'agit ici d'un autre problème. Par manque de moyen financier, l'organisation utilise des stagiaires pour réaliser ses projets. La mission du Kévazingo a été construite par des stagiaires Français et Gabonais. Durant ce stage, huit stagiaires travaillaient pour Brainforest, sur les différents projets. L'utilisation de ces stagiaires est une solution certes moins coûteuse mais peut s'avérer problématique pour la réalisation de missions professionnelles. D'autant plus, que pour bon nombre de ces stagiaires, ils ne participent qu'à une partie infime du projet. Les stages ne durent pas assez longtemps pour voir construire les projets et les terminer.

---

<sup>16</sup> Ntoutoume Loic. *Obsèques de Mba Obame : entre irrationnel et manipulation*. Gabonreview. 30 avril 2015.

<sup>17</sup> Le chiffre ne prend pas en compte les stagiaires.

**Figure 1 : Organigramme de Brainforest**



C'est grâce au réseau que Brainforest fonctionne. Ce réseau se décline suivant deux modèles. D'abord, Brainforest tente de créer un réseau à partir des stagiaires qu'elle reçoit, d'où la présence de stagiaires non gabonais. Elle mise sur l'avenir de ces stagiaires comme de possibles relais et soutiens à l'échelle nationale comme internationale sur les causes que l'organisation défend. Puis, l'existence d'un réseau à

l'échelle nationale en lien avec d'autres organisations non gouvernementale. Brainforest partage ses locaux avec l'organisation non gouvernementale Conservation Justice. Cette organisation a été fondée par Luc Mathot. Elle est née de la volonté de protéger les espèces menacées d'extinction et lutter contre les trafics illégaux et le braconnage. Si elle est basée au Gabon, Conservation Justice fait parti d'un réseau d'ONG de protection de la faune et de la flore plus large, à l'échelle du continent africain. Dans le cadre de la protection des forêts et de la lutte des trafics illégaux, Brainforest et Conservation Justice travaillent ensemble sur de nombreux projets. Les deux organisations sont complémentaires. Conservation Justice dispose d'un réseau d'indicateurs et d'enquêteurs sur le terrain important. A l'inverse, Brainforest apporte un appui institutionnel et une médiatisation importante. Brainforest travaille aussi en lien avec l'Organisation non gouvernementale « On ne m'achète pas ». Il s'agit d'une organisation gabonaise dirigée par Pierre Ndong Aboghé, proche de Marc Ona Essangui. Brainforest travaille essentiellement avec cette organisation sur les questions de gouvernance et de corruption. Pierre Ndong Aboghé est connu comme élément important de la société civile. Il a notamment attaqué le gouvernement d'Ali Bongo en février 2015 sur de « nombreux détournements »<sup>18</sup>. Conservation Justice et On ne m'achète pas sont les exemples les plus marquants d'organisations travaillant avec Brainforest. Il en existe d'autres : le réseau des organisations libres de la société civile pour la bonne gouvernance au Gabon, Gouvernance démocratie et santé environnementale etc.

### **Quelles actions menées ?**

Depuis sa création en 1998, Brainforest n'a pas agi uniquement sur le projet Belinga. Elle a régulièrement lancé des campagnes de sensibilisation et des projets vis-à-vis de la forêt ou de la société civile. Brainforest a notamment lancé plusieurs projets de cartographie participative pour les communautés rurales. Elle a facilité la mise en place de forêt communautaire. Plusieurs campagnes de sensibilisation ont été menées auprès des populations rurales sur différentes thèmes : vulgarisation du code forestier, protection de la faune. Elle a, en outre, milité pour la défense et la reconnaissance des droits des populations rurales. L'organisation a aussi mené de nombreuses campagnes en vue de renforcer le rôle de la société civile vis-à-vis de l'État gabonais.

---

<sup>18</sup> Gabon : le président d'une ONG attaque le gouvernement de Ali Bongo. Times24.info. 16 Février 2015.

Étant donné son statut d'organisation non gouvernementale, Brainforest dispose de peu de moyens financiers. L'ensemble de ces ressources viennent de bailleurs, le plus souvent internationaux : l'Union Européenne, le PNUD etc. Ces structures financent des programmes divers via l'action d'organisations sur le terrain comme Brainforest.

Pendant la période du stage (mai – juillet), Brainforest menait trois actions différentes. En collaboration avec une organisation non gouvernementale italienne, Alisei, et un financement de l'Union Européenne, Brainforest participait au programme « On mange local ». Il s'agit d'un programme visant à permettre à plus de 200 agriculteurs gabonais de produire une agriculture biologique, respectueuse de l'homme et de l'environnement. Ce projet vise à délivrer un label pour ces agriculteurs visant à garantir des « *produits frais, sains et locaux* »<sup>19</sup>. Il s'avère, en réalité, que ce projet est bancal. Les normes voulues par ce projet en matière d'agriculture ainsi « *qu'un manque de communication – explication ont fait réduire le nombre d'agriculteurs à une dizaine* »<sup>20</sup>.

Un deuxième projet vise à l'organisation des Assises Démocratique de la Société Civile. Initialement prévue pour juillet, elles se sont déroulées en août, du 24 au 26. Elle vise à « *déjouer tous les pièges fomentés par le pouvoir en place à chaque élection présidentielle, dont la prochaine échéance est fixée en 2016* »<sup>21</sup>. Ce projet très politique dépasse le cadre de la protection de l'environnement. Il s'agit de créer un forum de discussion sur les questions de gouvernance au Gabon, dans un contexte de pré-élection présidentielle. Il s'agit en réalité de mettre en place les prémices d'une opposition durable.

Enfin, le troisième projet vise à lutter contre l'exploitation illégale de la forêt par les entreprises chinoises. Étant impossible de lutter sur tous les fronts, Brainforest a choisi un cas spécifique pour illustrer cette exploitation illégale. Il s'agit de l'exploitation du Kévazingo par les entreprises chinoises. C'est vis-à-vis de ce projet de lutte contre l'exploitation illégale du Kévazingo que j'ai été recruté comme stagiaire.

Depuis sa création en 1998, les buts et objectifs de Brainforest ont évolué. L'organisation a vu sa sphère d'influence augmenter, la plaçant parmi l'une des ONG les plus importantes du Gabon. Cependant, ce cumul d'influence, de sphères d'interventions différentes rend complexe et flou la lecture de Brainforest.

---

<sup>19</sup> Site internet : On mange local. <http://www.onmangelocal-gabon.org/Projet/?details=43>

<sup>20</sup> Données d'un stagiaire du projet « On Mange Local ».

<sup>21</sup> Diele Jean Nyangou. *Levée de rideau des assises nationales de la société civile gabonaise*. Info241.com. 24 août 2015.

## **Éléments de cadrage et résultats de la recherche : le secteur forestier et les acteurs chinois**

Cette partie s'attarde d'abord sur des éléments de contextes qui permettent d'expliquer les enjeux du secteur forestier actuel. Ensuite, dans le but de la recherche effectuée pour Brainforest, un court résumé présentant les résultats a été inclus.

### **Le secteur forestier gabonais**

Le Gabon, pays forestier, fait partie du bassin du Congo. Cet espace<sup>22</sup> contient un substrat forestier de plus de 140 millions d'hectares<sup>23</sup>. A l'inverse des grands ensembles forestiers (Amazonie, Indonésie), le bassin du Congo est peu exploité. Le taux de déforestation n'est que de 0,16% sur la période 2000 – 2005<sup>24</sup>. Avec 0,05% de déforestation en 2000, le Gabon se place comme le pays ayant le taux de déforestation le plus faible de la région. Cela s'explique par sa faible population (1,5 million d'habitants<sup>25</sup>) mais aussi par une politique de protection de la forêt importante. Le code forestier gabonais a été modifié en 2001. Ces modifications ont permis d'inclure un volet sur la gestion durable de la ressource. Les concessions forestières doivent être exploitées selon un plan d'aménagement et de gestion durable. La mise en place de ces plans d'aménagement coïncide avec une diminution du taux de déforestation entre les décennies 1990 – 2000 et 2000 – 2010<sup>26</sup>. La refonte du code a aussi permis une meilleure intégration des populations rurales. Malgré ce faible taux de déforestation, le Gabon est le premier pays en terme de production de grume (tronc d'arbre) de la région : 3,4 millions de mètres cubes de bois sur 8,4 pour la région<sup>27</sup>.

Cela témoigne de l'importance du secteur forestier pour le Gabon. S'il ne représente que 4,3% du PIB national<sup>28</sup>, c'est le deuxième secteur d'activité après l'État. En 2009, il a

---

<sup>22</sup> L'espace du bassin du Congo est celui repris par l'Observatoire des Forêts d'Afrique centrale, soit 6 pays : Cameroun, République Centrafricaine, Guinée Équatoriale, Gabon, Congo et République Démocratique du Congo.

<sup>23</sup> Ongolo Symphorien & Karsenty Alain, *la lutte contre la déforestation en Afrique Centrale : victime de l'oubli du politique ?* Écologie & politique. 2011, n°42

<sup>24</sup> Ibid.

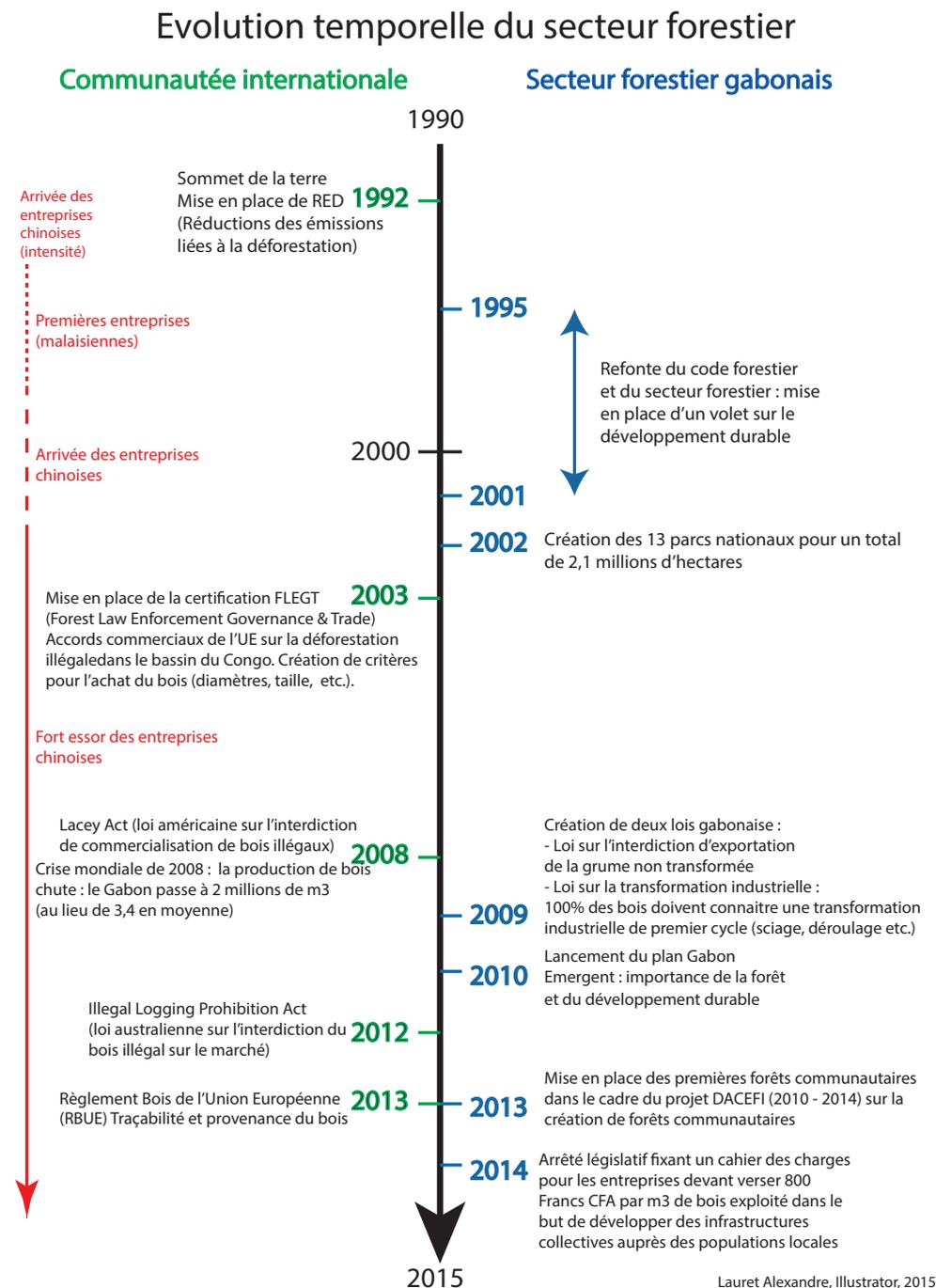
<sup>25</sup> Données du site Géopopulation, Gabon.

<sup>26</sup> Plan national Climat Gabon. République gabonaise. Conseil National Climat.

<sup>27</sup> OFAC. État des forêts. Chapitre 1 : synthèse sous régionale.

<sup>28</sup> Ibid.

ramené 31,3 millions d'euros de recette fiscale pour un total de 14121 emplois directs<sup>29</sup>. La ressource est exportée vers l'Europe, plus récemment la Chine, devenue premier acheteur depuis 2003<sup>30</sup>. Le bois représente aussi pour le Gabon un moyen d'acquérir un appareil industriel. Le gouvernement a fait voter une loi sur la transformation de la grume en 2009. Cette loi contraint les entreprises à transformer le bois sur place.

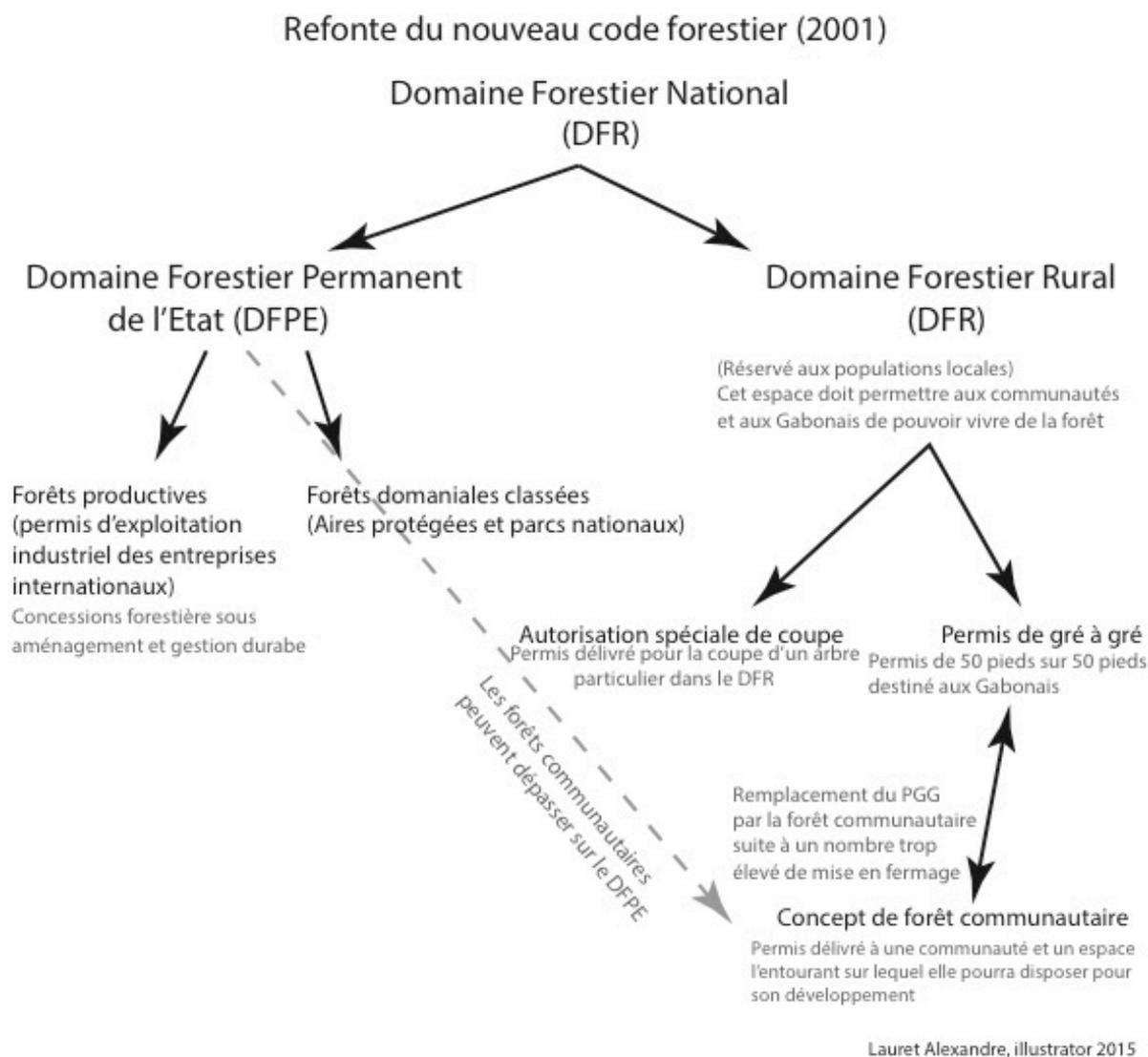


**Figure 1 : l'évolution temporelle du secteur forestier gabonais**

<sup>29</sup> OFAC. État des forêts. Chapitre 2 : la gestion des forêts et la filière bois en Afrique Centrale.

<sup>30</sup> Ibid.

La refonte du code forestier a entraîné un nouveau découpage de l'espace forestier gabonais. L'État a divisé le domaine forestier national en deux ensembles : le premier (DFPE) est centré sur la forêt comme une ressource économique de production ou de préservation, le deuxième domaine est réservé aux Gabonais (particuliers ou communautés).



**Figure 2 : Description du découpage du secteur forestier**

Ce secteur a connu quelques modifications depuis 2001, notamment avec la création des forêts communautaires à la place des permis de gré à gré. La forêt communautaire peut-être définie comme « *une portion du Domaine Forestier Rural affecté à une communauté villageoise en vue de mener des activités ou des processus dynamiques* »<sup>31</sup>. Elle témoigne

<sup>31</sup> Projet DACEFI 2. Méthodologie d'inventaire adaptée aux forêts communautaires gabonaises.

d'une certaine reconnaissance de l'État aux communautés à profiter de l'espace qui les entoure pour asseoir leur développement local. Il s'agit aussi d'une forme de décentralisation où l'État transmet ses pouvoirs à la communauté locale. Le concept de forêt communautaire est mis en avant car il est censé lutter contre l'exploitation illégale par l'autocontrôle d'une partie de la forêt. Enfin, la forêt communautaire devrait se traduire par une diversification d'activité. C'est en tout cas ce que laisse comprendre sa mise en place.

Pour créer une forêt communautaire, la communauté doit d'abord délimiter l'espace sur lequel elle souhaite établir sa gestion. Pour cela des organisations comme Brainforest lancent des missions de cartographie participative. Elles permettent d'établir une carte en prenant en compte chaque membre de la communauté. Chaque site doit être inventorié par l'administration locale. Une fois terminée, la carte est soumise au ministère des Eaux et Forêts qui la superpose aux différentes occupations du sol (permis etc.). Les limites doivent être validées par les communautés voisines. Enfin, la communauté doit définir un Plan Simple de Gestion qui sur vingt ans, décrit les différentes activités et les projets prévus.

Cependant, la forêt communautaire peut s'avérer contraignante par son long procédé de création. Entre la genèse du concept et la mise en place des premières forêts, il aura fallu attendre plus d'une décennie. Les inventaires demandent à la fois beaucoup de temps et d'argent. Théoriquement, c'est l'administration qui se charge de ces inventaires. Sur le terrain, ce sont les communautés qui s'endettent pour réaliser cet inventaire. L'administration provinciale ou départementale dispose de peu de moyens humains et financiers pour effectuer ces missions. De plus, la promesse d'aucune taxe sur les revenus des forêts communautaires explique le peu d'entrain des agents étatiques pour leur mise en place.

Enfin, en regardant à l'échelle du bassin du Congo, le Cameroun offre une vision mitigée des forêts communautaires. De nombreux conflits ont éclaté entre communautés locales quant à la division de l'espace et le respect des limites. D'une manière plus générale, la forêt communautaire est avant tout un élément créant des disparités sociales sur le territoire : entre deux communautés, l'une vivant sous un régime particulier (absence de taxes) et l'autre non. Il se pose la question de la légitimité d'un village d'avoir ce statut vis-à-vis des autres l'entourant. Au Gabon, des forêts communautaires ont vu le jour à partir de la décennie 2010 dans la région de l'Ogooué – Ivindo.

## **Les acteurs chinois dans la filière bois gabonaise : entre adaptation au cadre national et limites**

Cette partie est un résumé de la recherche effectuée pour Brainforest. Elle traite uniquement<sup>32</sup> de l'apparition des opérateurs chinois dans le secteur forestier gabonais. Cette partie énumère les principaux points essentiels retenus dans la recherche située en annexe 6. Elle s'appuie, pour une large partie, sur la thèse d'Emeric Billard.

Des années 1980 à la décennie 2010, le secteur forestier gabonais a connu un essor important des entreprises chinoises. Cela s'est traduit par des exportations de plus en plus nombreuses vers le marché chinois du bois : plus de 60% des exportations sur la période 1997 – 2008<sup>33</sup>. L'arrivée de ces acteurs a pourtant été graduelle. Une première vague est apparue durant les années 1990. Il s'agissait d'entreprises malaisiennes. La crise asiatique de 1997 – 1998 s'est traduite par une chute des exportations vers l'Asie, entraînant la disparition d'une partie de ces entreprises. A partir de la fin de la décennie 1990, une deuxième vague accentue l'implantation des sociétés asiatiques, notamment chinoises. Enfin, la décennie 2000 est marquée par l'arrivée massive d'entreprises chinoises. En 2010, les concessions des entreprises chinoises dans le secteur forestier dépassaient 5 480 000 hectares<sup>34</sup>. Il faut noter que l'arrivée de ces entreprises s'est faite en parallèle de l'ouverture de nouveaux permis forestiers à l'est du pays.

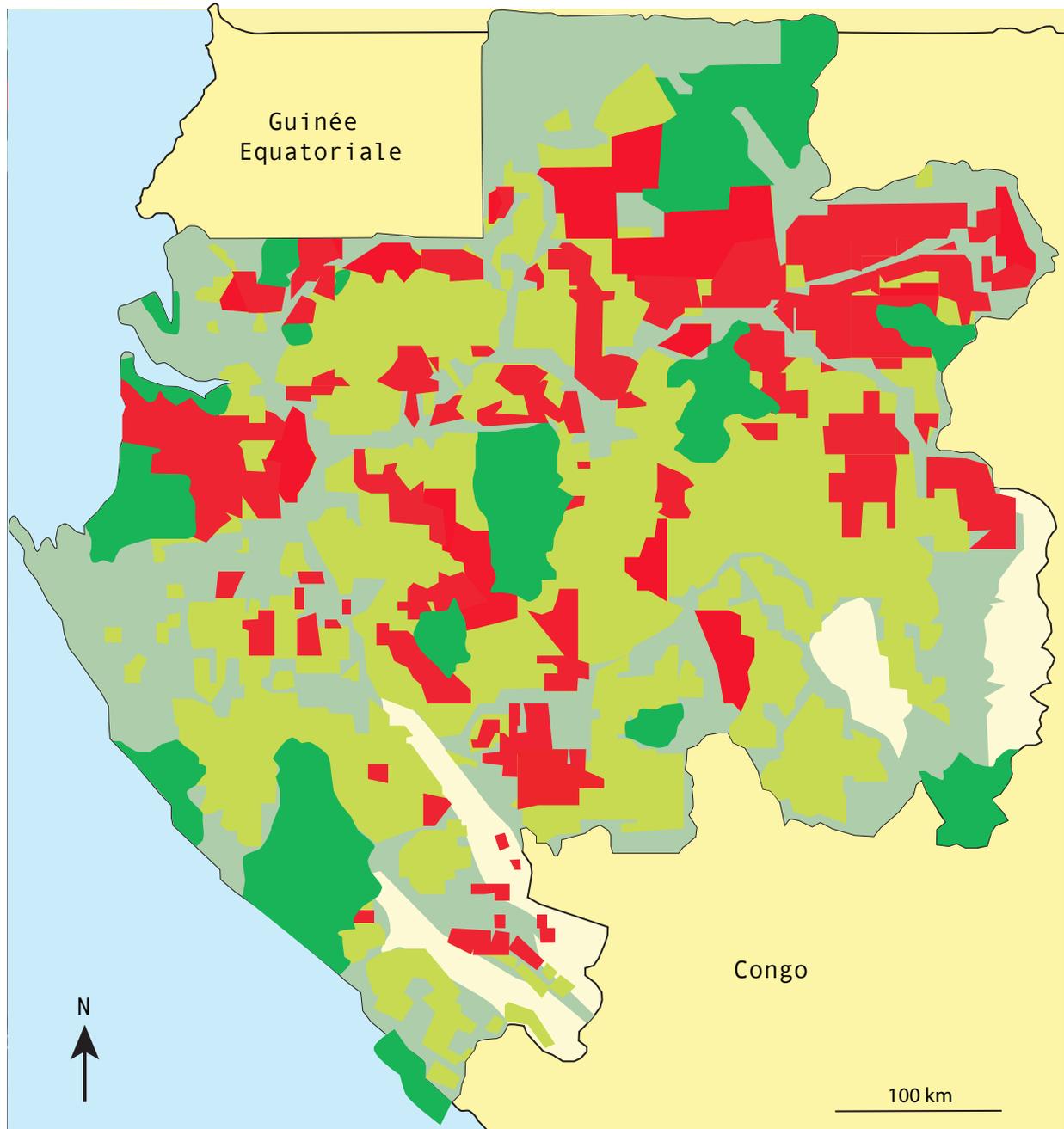
---

<sup>32</sup> Les parties concernant l'environnement en Chine et les entreprises extractives en Afrique ne sont pas résumés. Elles sont cependant présentes en annexes.

<sup>33</sup> Données de la FAO. <http://www.fao.org/forestry/country/57026/fr/>

<sup>34</sup> Billard Emeric. *Nouveaux acteurs, vieilles habitudes. L'implantation des opérateurs forestiers asiatiques au Gabon à l'heure de la transition vers la gestion durable*. École Doctorale Sciences de la Nature et de l'Homme. 2012. Page 88.

Carte : Les concessions forestières chinoises en 2012



Légende :

- |   |   |
|---|---|
|  Zones non forestières |  Concessions forestières                               |
|  Substrat forestier    |  Concessions chinoises (toutes entreprises confondues) |
|  Aires protégées       |   |

Lauret Alexandre, source : Billard Emeric, 2015, Illustrateur

### **Carte 2 Les concessions forestières chinoises en 2012**

L'arrivée de ces acteurs est marquée par un manque d'informations et de transparence. Il y a peu d'informations sur les sociétés, l'emplacement de leurs concessions, le nombre d'hectares octroyés. L'emboîtement des intérêts politiques et économiques entraîne une lecture complexe. Plusieurs affaires État Gabonais – Sociétés chinoises sont apparues au

cours des dernières années (Hua Jia, Olam International etc<sup>35</sup>) Enfin, le fait que la majeure partie de l'exportation soit dirigée vers le marché chinois renforce ce manque de transparence.

Les entreprises chinoises ont su montrer une capacité d'adaptation importante au Gabon. Il faut commencer par l'hétérogénéité des acteurs. Elle se voit à deux échelons : dans la conception de l'entreprise et dans son activité. Les sociétés chinoises sont construites autour de trois grandes familles : les sociétés créées par un Chinois particulier – ou plusieurs –, les joint-ventures créées à la fois par l'État gabonais et une entreprise ou l'État chinois, les entreprises internationales chinoises créant une filière pour le secteur forestier gabonais. Il faut évoquer la porosité entre ces trois classes : une entreprise internationale peut décider de créer une filiale pour le secteur gabonais, elle-même joint-venture avec l'État gabonais. Quant à l'hétérogénéité des activités, elle se perçoit selon les échelons de la chaîne de production. Certaines entreprises contrôlent de l'abattage jusqu'à l'exportation en Chine. D'autres se spécialisent uniquement sur un domaine (transport etc.). Ici aussi, il ne faut pas omettre la dimension évolutive de ces acteurs : les activités peuvent augmenter.

Les méthodes d'implantation révèlent, à leur tour, une adaptation réussie. Premièrement, l'acquisition de concessions en lien avec l'État représente le moyen le plus facile d'obtenir des terres. L'État chinois a pu jouer un rôle pour de nombreuses facilités (dons d'infrastructures). Le recours au fermage offre un deuxième moyen d'accaparement. Cela consiste pour l'entreprise à intervenir sur la concession d'un tiers. C'est un moyen efficace pour les entreprises les moins riches d'augmenter la superficie d'exploitation. Le recours au fermage a un impact surtout sur les permis des Gabonais. La surface exploitée par les nationaux serait tombée à moins de 10% en 2008<sup>36</sup>. Enfin, un dernier moyen concerne les participations au capital : participation, acquisition, rachat. Cette stratégie s'avère efficace pour les entreprises les plus riches. Les opérateurs chinois sont peu expérimentés au Gabon. Les entreprises s'implantent dans un cadre naturel et législatif peu connu d'elles. Grâce à ces acquisitions, elles bénéficient de l'expérience des entreprises-tiers. Cela permet en outre d'augmenter la surface exploitée ou une diversification d'activité.

---

<sup>35</sup> Billard Emeric. Ibid. Page 109.

<sup>36</sup> Infos Plus Gabon. *Le Gabon arbore une nouvelle politique d'adjudication des permis forestiers*. Novembre 2008

Cette adaptation réussie s'explique enfin par de faibles critères de qualité. Les entreprises vont d'abord privilégier la quantité à la qualité du bois. De même que leur production se caractérise par une forte vitesse d'exploitation (dénonciation de quotas de production trop élevés). Destinés à des marchés émergents, les bois récoltés sont à la fois médiocres et divers. Néanmoins, l'exploitation de bois divers a permis une certaine diversification des essences.

En revanche, l'adaptation s'avère limitée par l'apparition de trois événements marquants. Ces événements ont modifié de manière importante la structure de la filière. Il y a d'abord eu la refonte du code forestier de 2001 intégrant le volet de l'aménagement durable des concessions. Gérer « durablement » la forêt entraîne une diminution des bénéfices sur le court terme. Puis, la crise mondiale de 2008 – 2009 a eu des effets indirects sur le secteur forestier gabonais. La crise a freiné la demande dans les pays européens ralentissant l'importation de produits manufacturés chinois à base de bois<sup>37</sup>. Enfin, la loi votée en 2009 sur la suppression de l'exportation de grume à la faveur de la transformation industrielle a nécessité la construction d'un parc industriel important. L'apparition de ces trois facteurs a entraîné la fermeture des entreprises chinoises les moins flexibles. Les entreprises chinoises ont souvent mis en avant l'argument de l'apprentissage et de la méconnaissance du terrain. Elles offraient ainsi une image ouverte aux principes évoqués tout en bénéficiant d'un temps d'adaptation plus long.

Enfin, les enjeux de certifications et de responsabilité sociétale des entreprises chinoises permettent d'illustrer certaines limites. De cette adaptation, il en sort une image assez négative selon certaines parties de la société civile<sup>38</sup>. Le ministère des Eaux et Forêts a classé de nombreuses sociétés chinoises comme étant des « opérateurs indéclicats »<sup>39</sup>. Les exemples sont nombreux : exploitation hors permis, en dessous des diamètres autorisés de coupe, faux documents, nombre trop élevé de concessions etc. A cela la certification peut s'illustrer comme une réponse des entreprises à cette image négative qu'on leur donne. Certaines entreprises chinoises, dans le but d'identifier de nouveaux marchés (notamment en Europe), ont décidé de respecter un certain nombre de critères. Cela leur permet d'obtenir des concessions certifiées selon divers organismes.

---

<sup>37</sup> L'économie chinoise rattrapée par la crise. Le Monde. 2009.

<sup>38</sup> Entretien Brainforest. Mai 2015.

<sup>39</sup> Union internationale pour la Conservation de la Nature. Impact de l'activité des entreprises chinoises dans la filière bois gabonaise.

Cependant, la certification est elle-même limitée. L'augmentation des fortes demandes des pays émergents n'entraîne pas une volonté de promouvoir la certification.

Enfin, l'étude de la responsabilité sociétale des entreprises donne un aperçu mitigé quant à l'intégration de ces sociétés. Il faut ici prendre du recul pour éviter les rumeurs fondées – ou non – qui circulent autour des entreprises chinoises. Emeric Billard a montré que les entreprises chinoises utilisaient une part importante de main d'œuvre gabonaise. Cela s'explique à la fois par un coût élevé des expatriés chinois, le maintien du personnel gabonais dans les nombreuses actions d'acquisitions et de rachats, enfin par la méconnaissance d'un terrain qui est nouveau pour ces entreprises. L'utilisation de travailleurs locaux aurait permis une meilleure adaptation aux rouages administratifs.

Le code forestier joue un rôle important dans la RSE. L'article 252 oblige les entreprises à mettre en place des « *actions de développement d'intérêt collectif initiées* »<sup>40</sup>. Cela passe notamment par la création d'un cahier des charges contractuelles permettant la réalisation d'infrastructure par l'entreprise chinoise. Il s'agit le plus souvent d'équipements collectifs pour les populations riveraines des exploitations. Les entreprises ont, pour la plupart, accepté de jouer le jeu. A l'échelle locale, le constat est différent. Les entreprises chinoises exercent le plus souvent une lecture minimale de la loi. Les opérateurs chinois n'ont pas hésité à s'infiltrer dans les failles ou les oublis des codes. L'article 221 du code du Travail cible les soins d'une entreprise uniquement aux travailleurs, et non à la famille proche. Enfin, des termes comme celui de « communauté » entraînent des lectures incomplètes. Roland Pourtier<sup>41</sup> rappelle que les communautés peuvent être perçues comme issues d'un concept abstrait, notamment via les politiques de regroupement de village réalisé par l'administration centrale. Les entreprises chinoises se heurtent ici à de nombreux problèmes sur le terrain. Cela témoigne d'un apprentissage incomplet du contexte.

---

<sup>40</sup> Code Forestier Gabonais. Article 251.

<sup>41</sup> Pourtier Roland. *Le Gabon : organisation de l'espace et formation de l'État*. Thèse de 1986. (Cité dans Billard Emeric, page 223).

# **Le projet de lutte contre l'exploitation illégale du Kévazingo : de la conservation de la nature à la dimension politique**

## **A. L'exploitation illégale du Kévazingo**

Cette partie a été construite à partir d'informations de Conservation Justice ainsi que des données et témoignages obtenus lors de la mission sur le terrain. Elle permet d'illustrer l'importance du Kévazingo et de son exploitation. Cette dernière se révèle être organisée en réseaux et systèmes d'exploitations. Face à ces réseaux, il faut se poser la question des moyens de lutte.

### **L'importance du Kévazingo et les conséquences de son exploitation**

Le Kévazingo est un arbre poussant sous les latitudes équatoriales. Il s'agit d'une essence rare. On en retrouve en quantité limitée dans le bassin du Congo : le sud du Cameroun, et surtout dans le nord – nord-est du Gabon (province de l'Ogooué-Ivindo et du Woleu-Ntem). C'est un arbre imposant qui dépasse aisément trente à quarante mètres de hauteur à maturité. Son diamètre, aussi à maturité, dépasse les deux mètres. Ce détail est important à noter car la loi gabonaise interdit sa coupe lorsque le diamètre dépasse les deux mètres. A ce stade, l'arbre sert de semencier, c'est-à-dire qu'il est utile au renouvellement de l'espèce en propageant des graines. Cependant, l'arbre met plusieurs siècles à atteindre ce stade. Les arbres exploités ont le plus souvent plus de 500 ans<sup>42</sup>. Son ratio sur le sol gabonais est rare puisqu'il atteint (pour la région du Woleu-Ntem) 0,12 tige à l'hectare<sup>43</sup>. La rareté de l'essence en fait un arbre très recherché pour la confection de meubles et objets de luxe. Le bois du Kévazingo sert à divers usages : plaquage, ameublement, ébénisterie, médecine traditionnelle (notamment les écorces). Ses qualités, sa rareté et la polyvalence de ses fonctions entraînent une pression importante. Cette pression est d'autant plus grave que la rareté de l'arbre est doublée d'une grande valeur culturelle. Pour de nombreuses communautés Fang<sup>44</sup>, l'arbre s'illustre d'abord par sa dimension culturelle plutôt que

---

<sup>42</sup> Analyse technique l'exploitation illégale du Kévazingo au Gabon : mécanismes, complicités et conséquences. Conservation Justice.

<sup>43</sup> Données transmises par le coordinateur de programme de Brainforest.

<sup>44</sup> Ethnie gabonaise peuplant le nord du Gabon, dont la province du Woleu-Ntem.

par sa dimension économique. « *Le Kévazingo est un arbre à palabre, sous cet arbre se déroulaient des cultes traditionnels et tout autre arbre qui pousse à côté a des vertus médicinales* ». <sup>45</sup> L'arbre est à l'origine de l'emplacement de nombreux villages Fang de la province. Sur la route Bitam – Meyo Kye, trois villages comprennent le terme *Oveng*<sup>46</sup>.

Du fait de sa rareté, de la diversité de ses usages et de la forte demande, les prix au mètre cube ont explosé. L'arbre est surtout apprécié sur les marchés asiatiques – notamment Chinois. Le prix au mètre cube y dépasse le million de Francs CFA<sup>47</sup>, voire deux millions à Shanghai<sup>48</sup>. L'important essor du prix a entraîné une course au Kévazingo pour de nombreux opérateurs – le plus souvent chinois – présents dans la région. Depuis près de cinq ans, de nombreuses coupes ont été réalisées. Une grande partie de ces coupes ont été réalisées dans la province de l'Ogooué – Ivindo. Cela a eu pour conséquence une disparition presque totale de l'essence dans la province. Ces dernières années, le front pionnier lié à la coupe du Kévazingo a évolué vers la province du Woleu-Ntem. L'exploitation du Kévazingo est autorisée par la loi. Lorsque l'arbre se situe dans une concession forestière, l'exploitant dispose du droit de le couper. Cependant, dans les concessions étatiques (autres concessions ou Domaine Forestier Rural), l'arbre est protégé par l'État. Il existe des autorisations spéciales de coupe qui peuvent être attribuées par le directeur des Eaux et Forêts<sup>49</sup> à une entreprise pour la coupe de l'arbre. Une entreprise peut faire de la prospection auprès des populations locales pour se renseigner sur l'existence d'un Kévazingo. Dans ce cas là, si elle désire le couper, elle devra demander, en plus d'une autorisation spéciale de coupe, l'autorisation à la communauté locale en achetant l'arbre. Selon la mercuriale des essences définie par le ministère des Eaux et Forêts, le prix minimum au mètre cube pour l'achat du Kévazingo est de 180 000 Francs CFA<sup>50</sup>.

La coupe du Kévazingo n'est pas sans conséquence pour les communautés locales – tout comme pour l'écologie ou pour l'État. D'abord, d'un point de vue local, la vente du Kévazingo se conclue généralement par l'apparition de conflit et de division au sein des populations locales et des familles. L'organisation non gouvernementale Conservation

---

<sup>45</sup> Notable du village Ma'Ameni (nord du Woleu-Ntem). Repris lors du rapport de fin de mission.

<sup>46</sup> Le terme *Oveng* fait référence à l'appellation du Kévazingo en langue fang.

<sup>47</sup> Équivalent à 1 500 euros.

<sup>48</sup> Données transmises par le coordinateur de programme durant la mission à Oyem.

<sup>49</sup> Pour obtenir une autorisation spéciale de coupe, il faut une signature du ministre des Eaux ou Forêts ou d'un des directeurs provinciaux. Parfois, des opérateurs viennent avec des autorisations signées par des hauts magistrats ou par le président. Ces dernières ne sont pas valables.

<sup>50</sup> Mercuriale des Eaux et Forêts en date de juin – juillet 2015.

Justice a enregistré lors de missions antérieures<sup>51</sup> l'apparition presque systématique de conflits. Certains habitants, membres d'une famille, alléchés par l'appât du gain, vendent le pied de Kévazingo dans une vision individualiste. Ces ventes se font sans respect de la tradition communautaire. Conservation Justice a relevé l'existence de tensions entre villages et familles dans différentes communautés (Melme, Minbang, Mindoumou, Mbolzok, Oveng<sup>52</sup>). Parfois, des problèmes apparaissent directement entre les villages et les entreprises – particuliers – exploitant le Kévazingo. Une plainte pour abus de confiance (détournement de fonds) a été déposée par le village d'Assok.

D'un point de vue environnemental, la perte du Kévazingo menace de nombreux écosystèmes. La coupe d'une pousse de Kévazingo représente la perte d'un arbre rare, multi-centenaire. Les Kévazingos les plus recherchés sont ceux dépassant les deux mètres de diamètres malgré l'interdiction (pour un ratio au mètre cube plus élevé). En plus de la coupe illégale qu'elle représente, il y a un risque de voir l'espèce disparaître. Les pertes écologiques sont aussi indirectes. Le Kévazingo est un arbre très recherché : les entreprises n'hésitent pas à ouvrir des pistes au milieu de la forêt sur une dizaine de kilomètre pour extraire l'essence abattue. L'ouverture de ces pistes entraîne la destruction de faune et flore présentes sur le passage. Ces pistes ouvertes le plus souvent avec des bulldozers empêchent une récupération du bois pour du recyclage domestique. Les pistes sont ouvertes de manière anarchique, traversant concessions villageoises et obstruant certaines rivières. Comme elles ne sont pas refermées, ces pistes sont réutilisées pour le braconnage. *« Plusieurs enquêtes ont montré que ces mêmes exploitants illégaux sont également impliqués dans le trafic d'ivoire, une forme de criminalité amenant une autre »*<sup>53</sup>.

L'exploitation illégale du Kévazingo représente aussi une perte importante pour l'État. De cette exploitation illicite, l'État n'en tire aucune recette fiscale. L'illégalité entraîne un trafic favorisant l'enrichissement personnel. L'État est absent des négociations, au même titre que les villageois. Mais cette perte économique est d'autant plus importante que l'État ne semble pas avoir pris conscience de la valeur de ce bois. Une grume abandonnée pendant six mois minimum appartient à l'État<sup>54</sup>. Ce dernier met en vente le

---

<sup>51</sup> Entretien Conservation Justice. Mai – Juin 2015.

<sup>52</sup> Entretiens Conservation Justice. Mai 2015.

<sup>53</sup> Analyse technique l'exploitation illégale du Kévazingo au Gabon : mécanismes, complicités et conséquences. Conservation Justice.

Il faut préciser que le Gabon est un pays disposant d'un nombre élevé d'éléphants de forêt.

<sup>54</sup> Article 134 et 286 du code forestier gabonais.

bois abandonné en fixant le prix minimum du mètre cube selon la mercuriale des prix. Pour le Kévazingo, le prix minimum est de 180 000 Francs CFA le mètre cube. Il s'agit d'un prix dérisoire lorsqu'on connaît sa valeur sur les marchés internationaux. Au Cameroun, le mètre cube de Kévazingo se négocie à partir de un million de Francs CFA<sup>55</sup>. Sans atteindre le million, Conservation Justice tablait sur un prix minimum de 500 000 – 600 000 Francs CFA le mètre cube. Un prix si faible du bois pour les ventes aux enchères va avoir des conséquences dans l'exploitation du bois. Enfin, ce manque à gagner provoque la création d'un réseau parallèle pour la coupe du Kévazingo. Il provoque un blanchiment d'argent, des comportements et une circulation illégaux, enfin de la corruption. Cette dernière a créé un système d'exploitation pour la coupe du Kévazingo.

### **Le système d'exploitation et les techniques d'accaparement du Kévazingo**

L'exploitation illégale du Kévazingo se traduit par des coupes illégales : sans titre, hors permis ou dans la concession d'un tiers etc. Cependant, l'exploitation illégale ne comprend pas uniquement l'abattage de l'arbre. La transformation du produit, le transport, les taxes et son commerce sont toutes des étapes dictées par des normes et lois. En employant le terme d'illégalité, c'est tout un schéma de la coupe à l'exportation qui est visé. Elle demande un réseau organisé qui part de la prospection pour trouver l'arbre jusqu'à son transport et l'exportation. Tous les opérateurs utilisent des prospecteurs à l'échelle locale. Ces prospecteurs ont pour mission de découvrir les pieds de Kévazingo. Ils parcourent les villages dans le but d'identifier ceux où des pieds de Kévazingo sont présents. Leur mission est double dans le sens où ils doivent faciliter les liens et négociations avec les populations de ces villages. Les prospecteurs peuvent être des personnes émanant des villages directement touchés par le Kévazingo. TBNI a plusieurs fois été contacté par des villageois désirant leur vendre le Kévazingo dans l'Ogooué Ivindo<sup>56</sup>. Conservation Justice apporte des éléments supplémentaires au profil des villageois – prospecteurs. « *Les prospecteurs sont le plus souvent issus des milieux villageois sans faire proprement partie de la population elle-même. Ils se sont désolidarisés des locaux mais connaissent bien la forêt* »<sup>57</sup>. Les prospecteurs sont souvent aidés par des

---

<sup>55</sup> Entretien lors de la mission à Oyem. Frontière Camerounaise.

<sup>56</sup> Entretien TBNI, juillet 2015

<sup>57</sup> Analyse technique l'exploitation illégale du Kévazingo au Gabon : mécanismes, complicités et conséquences. Conservation Justice.

pisteurs, villageois pouvant indiquer l'emplacement des pieds particuliers. Dans des variantes, les entreprises viennent démarcher directement auprès des villages. TTIB a déjà mené des missions de sensibilisation auprès de certains villages « *Trouvez un Kévazingo, on achètera* »<sup>58</sup>. Dans ces cas là, l'entreprise fixe généralement son propre prix. Pour l'exemple de TTIB, l'entreprise proposait d'acheter le mètre cube 16 000 Francs CFA, jusqu'à 25 000 Francs CFA si le diamètre dépassait deux mètres.

Pour la coupe du Kévazingo, les scieries jouent un rôle important. Elles servent à la fois de dépôt à la grume et d'unité de transformation, de « *blanchiment des bois illégaux* »<sup>59</sup>, à la fois de lieux de location de matériel et d'abattage pour le Kévazingo. Ces détails ont de l'importance car dans certains cas, ce sont les villageois qui vont abattre eux-mêmes l'arbre pour le proposer aux opérateurs. Les scieries sont le plus souvent asiatiques<sup>60</sup>. Elles disposent d'un réseau assez large pour trouver des preneurs chez les opérateurs plus importants. Ce réseau contient souvent l'administration locale (Eaux et Forêts, préfet etc.)<sup>61</sup>. Les opérateurs et les scieries sont connus des agents des Eaux et Forêts. Les opérateurs n'hésitent pas à offrir des pots de vin pour acheter le silence ou le soutien de ces agents. Ces derniers peuvent se révéler utiles, notamment dans les négociations auprès des villageois ou l'exploitation hors limites des permis.

Enfin, la dernière étape concerne le transport et l'exportation de la grume. Le transport s'effectue le plus souvent via une falsification du bordereau de roulage. Ce papier signé par l'administration des Eaux et Forêts permet la circulation du bois jusqu'au port (Libreville – Owendo). Les bordereaux de roulage sont le plus souvent faux ou incomplets. Pour le transport, les sociétés n'hésitent pas à faire de fausses déclarations en enregistrant une autre essence. Conservation Justice citait l'exemple de certaines sociétés qui vont jusqu'à cacher le Kévazingo en fin de container, plaçant de l'okoumé en avant pour tromper la douane. Enfin lors des voyages sur grumier, chaque conducteur reçoit une enveloppe pour donner des pots de vin aux différents contrôles<sup>62</sup>. Les observations ont montrée que dans le Woleu-Ntem, entre les villes de Bitam et d'Oyem

---

<sup>58</sup> Observation de terrain au village Konossoville lors de la mission de sensibilisation à Oyem.

<sup>59</sup> Analyse technique l'exploitation illégale du Kévazingo au Gabon : mécanismes, complicités et conséquences. Conservation Justice.

<sup>60</sup> Ibid.

<sup>61</sup> Entretien Conservation Justice, missions de sensibilisation à Oyem. Selon diverses sources de Brainforest et Conservation Justice, les agents des Eaux et Forêts pourraient recevoir 200 000 à 400 000 Francs CFA pour chaque Kévazingo, allant jusqu'à 800 000 Francs CFA pour les agents haut placés.

<sup>62</sup> Entretien Brainforest & Commission Nationale de Lutte contre l'Enrichissement illicite.

(75 kilomètres), près de dix contrôles de divers départements des forces de l'ordre sont présents<sup>63</sup>.



**Photo 1 : Le transport de Kévazingo**

Photo prise par Alexandre LAURET, entrée de la ville de Bitam. 1 juillet 2015.

Cette photo illustre un échelon du trafic de Kévazingo. L'arbre ci-dessus est découpé et transporté sur quatre camions à destination de Libreville.

Ce schéma d'exploitation du Kévazingo de la coupe jusqu'au transport (Photo ci-dessus) exclut de nombreuses techniques illégales ou semi-illégales d'obtention. La première technique concerne la vente aux enchères. C'est un système efficace pour le blanchiment du bois. Depuis le début de l'année 2014, les autorités de la province du Woleu-Ntem ont mis en place des ventes aux enchères du bois abandonné pendant plus de six mois. Les ventes aux enchères concernent aussi les bois saisis par la justice. L'ensemble de ces bois représentent plusieurs milliers de mètres cubes d'essence différentes. Le tribunal d'Oyem fixe les prix selon la mercuriale définie par le ministère des Eaux et Forêts. C'est un moyen efficace pour les opérateurs d'obtenir le Kévazingo au prix de 180 000 Francs CFA. Les Eaux et Forêts prélèvent respectivement 10 à 12% de la vente. Ils justifient ce chiffre par les coûts et une « expertise particulière »<sup>64</sup>. Conservation & Justice démontre

<sup>63</sup> Observations de terrain lors de la mission

<sup>64</sup> Entretien Conservation Justice. Mai 2015

que les ventes aux enchères sont le meilleur moyen pour illustrer la relation opérateur – autorité locale – corruption. Une vente aux enchères de 4 400 mètres cubes a permis d’acquérir 792 millions de Francs CFA. TBNI a acquit plus de 3400 mètres cubes de Kévazingo pour 612 millions de Francs CFA<sup>65</sup>. Après versement au Trésor, au Tribunal d’Oyem, aux Eaux et Forêts, à la population, près de 100 millions manqueraient toujours<sup>66</sup>. Ce schéma est d’autant plus apprécié par les opérateurs chinois qu’ils y participent en amont via des techniques de vieillissement du bois.

Le rôle des populations est aussi à expliquer. Dans certains cas, les opérateurs préfèrent passer par les populations pour la coupe du Kévazingo. Les Chinois louent du matériel aux villageois en prétextant un manque de personnel. Les opérateurs permettent ainsi de diminuer leur responsabilité vis-à-vis de la coupe. Ensuite, les villageois – ou personnes locales – ont le plus souvent des liens familiaux ou sociaux avec des agents stationnés. Ces liens permettent une diminution non négligeable des contrôles et pots de vin à verser. Enfin dans d’autres cas, les opérateurs se servent de l’ignorance des villageois. Les permis et concessions forestières ne sont pas tout le temps matérialisés par des marteaux. Les opérateurs se servent de cette ignorance pour permettre des « pioches » dans les concessions villageoises afin de récupérer les essences rares.

Toutes ces techniques sont renforcées par une justice paralysée. Conservation & Justice a souvent mis l’accent sur la « *stratégie contre-nature des parquets qui consiste à défendre les auteurs de ces infractions.* »<sup>67</sup>. Cette impression a été appuyée par la nomination du nouveau procureur d’Oyem, qui durant l’année 2012 – 2013 refusait de « *poursuivre les délinquants, allant jusqu’à intervenir pour qu’ils soient libérés* »<sup>68</sup>. Ces pratiques sont renforcées par l’importante dominante à corrompre des acteurs présents. Un Chinois arrêté à Lambaréné (Province du Moyen Ogooué) pour exploitation illégale avait proposé 15 millions de Francs CFA et une Chinoise pour sa libération. Les agents l’ont amené jusqu’au tribunal où il dut payer la somme de 10 millions de Francs CFA<sup>69</sup>. Néanmoins, il s’agit de cas rares. L’ensemble des réprimandes se traduit par des amendes provoquant des effets pervers. Les opérateurs ayant connu une amende suite à

---

<sup>65</sup> Fanga Carl. *Exploitation forestière illégale, mafias et complicités*. Libreville.com. Septembre 2014.

<sup>66</sup> Entretien Conservation Justice. Mai 2015

<sup>67</sup> Analyse technique l’exploitation illégale du Kévazingo au Gabon : mécanismes, complicités et conséquences. Conservation Justice.

<sup>68</sup> Ibid.

<sup>69</sup> Dissumba Makoumba, *Des sociétés chinoises spécialisées dans l’exploitation illégale forestière*. Gabon Review. Juillet 2013.

une infraction utilisent la facture comme un laissez passer pour l'évacuation de la grume. De même que lors d'une violation de la loi, cela n'empêche pas les opérateurs de récupérer le bois coupé de façon illégale. L'administration légalise la coupe. Si l'État – décentralisé – n'agit pas de manière adéquate, se pose la question de savoir quels moyens existent pour lutter contre cette exploitation illégale.

### **Quels moyens pour lutter contre l'exploitation illégale du Kévazingo ?**

Depuis le début du Plan d'Actions National contre l'Exploitation Forestière Illégale (PANEFI) en 2013 – 2014, seulement une seule procédure judiciaire (sur 42) a été transmise au tribunal. Ce plan contre l'exploitation illégale repose sur plusieurs objectifs. Il s'agit d'abord d'identifier les opérateurs frauduleux et leurs réseaux via des preuves tangibles. Ces preuves s'obtiendraient par des enquêtes de terrain plus poussées et plus nombreuses ainsi que des contrôles forestiers importants. A la suite de ces preuves, a eu lieu l'interpellation des opérateurs fautifs. Ces exploitants seraient traduits devant les tribunaux et poursuivis en justice. Ensuite, ce plan vise à une sensibilisation importante du public. Il s'agit d'attirer l'attention des communautés locales sur les types d'infractions. Enfin, le programme prévoit des formations plus poussées pour le personnel des Eaux et Forêts, des forces de l'ordre et des magistrats. De ce programme lancé en 2013, Conservation & Justice note que la volonté de lutter contre l'illégalité s'est amoindrie. Les systèmes illégaux se seraient même renforcés<sup>70</sup>. Les exploitants sont bien identifiés mais peu condamnés. Certaines tentatives de condamnation ont été supprimées par l'intervention de la hiérarchie. Dans d'autres cas, les affaires se règlent en interne au ministère des Eaux et Forêts. Dans ces conditions, les exploitants sont encouragés à maintenir leurs systèmes illégaux.

Face à ce constat d'échec, la société civile tente de s'organiser. L'étude des moyens d'intervention de l'ONG Conservation Justice permet de dresser un exemple d'intervention. L'organisation est basée à Libreville. Elle dispose d'un réseau important d'indicateurs couvrant l'ensemble du territoire. Ces indicateurs peuvent être de nature différente. Ils peuvent être de simples villageois, des agents de protection de l'environnement (notamment les parcs naturels), des juristes ou encore des officiers de

---

<sup>70</sup> Analyse technique l'exploitation illégale du Kévazingo au Gabon : mécanismes, complicités et conséquences. Conservation Justice.

police. Lorsqu'un village ou une communauté voit ses droits « bafoués », l'indicateur rentre en contact avec le village. Il renvoie l'information à Libreville. Plusieurs enquêteurs interviennent sur le terrain. Ils arrivent sans prévenir pour éviter une possible fuite ou modification de la faute. En plus des enquêteurs, un journaliste est toujours présent sur le terrain. Le journaliste en plus de sauvegarder la preuve, sert de relais pour les médias locaux et nationaux. « *Souvent le relais médiatique est le plus efficace face à des autorités souvent perçues comme corrompues* »<sup>71</sup>. Avec les preuves récupérées lors des enquêtes, l'organisation convoque l'exploitant en justice. Cette méthode a permis d'arrêter un négociant chinois à Lambaréné. Ce travail de terrain est le plus souvent appuyé en amont par d'autres organisations. Conservation Justice dispose d'un réseau d'aide à l'échelle continentale. A l'échelle du Gabon, l'ONG est le plus souvent appuyée par Brainforest. Brainforest donne à Conservation Justice une dimension plus politique. Cette collaboration est renforcée le plus souvent – lors de missions – des forces de l'ordre. Conservation Justice totalise 25 affaires pour 47 personnes inculpées (tout trafic confondu).

Le Kévazingo est un arbre important autant par l'importance que lui donne les populations que par sa valeur économique. Les conséquences de son exploitation en sont néfastes autant pour les populations locales que pour la perte de la biodiversité des forêts gabonaises. Cela illustre surtout un système illégal important allant de la coupe à son exportation. Les techniques de son accaparement sont nombreuses et témoignent d'une réelle adaptation au contexte local. Face à ces réseaux organisés, les réponses de la société civile et des défenseurs comme certaines organisations non gouvernementales sont limitées.

## **B. Le projet d'Appui à la lutte contre la Corruption dans le secteur Forestier : Cadre technique et mise en place du projet**

Cette partie vise à dresser le cadre du projet et de la mission sur le terrain. Il s'agit ici d'expliquer comment le projet a été réalisé et les modifications qu'il a connues. Puis, à la suite de ces modifications, de dresser les objectifs de la mission sur le terrain. Enfin, la partie explique le choix des villages sélectionnés pour la mission.

---

<sup>71</sup> Entretien Conservation Justice, juin 2015.

## **La genèse du projet : entre changements et difficultés de mises en place.**

La mission était initialement baptisée « Campagne contre l'exploitation illégale et abusive du Kévazingo ». Elle avait pour maître d'ouvrage l'organisation Brainforest et comme promoteur – bailleur – le Programme des Nations Unies pour le Développement. L'origine du projet est apparue après l'interpellation de six personnes responsables d'une coupe illégale du Kévazingo dans le Woleu-Ntem au mois d'avril 2014. Conservation Justice a mené des enquêtes sur le terrain et a pointé le problème majeur de l'exploitation illégale du Kévazingo : achat hors permis ou en dessous du prix minimum. Couper l'arbre à un prix dérisoire empêche de possibles opportunités de développement pour les villages. Dans certains cas, la forêt communautaire est remise en cause. Elle ne remplit pas sa fonction génératrice de revenu via une exploitation durable de la forêt. Conservation Justice et Brainforest mettent en avant l'ignorance de la loi [chez les villageois]. A cela s'ajoute la précarité et la corruption qui, selon les ONG, sont les trois variables permettant au trafic du Kévazingo de se développer. A partir de ce constat, l'ONG Brainforest a organisé un projet de campagne de sensibilisation et d'enquête auprès des populations villageoises du Woleu-Ntem. Ce projet devait sensibiliser les populations rurales sur leur environnement naturel et judiciaire. Initialement prévu pour une durée de quatre mois [19 mars – 19 juillet 2015], le projet devait se découper en 4 missions aux objectifs différents. La première mission devait se dérouler dans la province du Woleu-Ntem en avril. D'une durée de 10 jours, elle devait permettre de rencontrer les villageois victimes de l'exploitation du Kévazingo. La deuxième mission au mois de mai devait conduire l'équipe dans la province de l'Ogooué - Ivindo. C'est une province connue comme accueillant le plus de forêt communautaire. Cette mission de terrain devait permettre d'étudier et d'analyser les points positifs et négatifs rencontrés dans la vie des forêts communautaires. Une troisième mission devait voir le jour au mois de juin. De retour dans le Woleu-Ntem, elle devait se traduire par des campagnes de sensibilisation et de proposition de création de Forêt Communautaire. Enfin, l'atelier final devait se dérouler au mois de juillet, à Libreville. Il devait permettre de réunir autour de la table des représentants des villageois, des agents des Eaux et Forêts et des partenaires tiers. Durant cet atelier, des procédures pour la création de Forêt Communautaire devaient voir le jour. Prévu pour un budget initial de 10 millions de Francs CFA, le projet fut modifié et rattaché à la Stratégie

Nationale de lutte contre la corruption et le blanchiment des Capitaux. Cette stratégie vise à l'élaboration d'un Document de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux. L'objectif de cette politique est de « *réduire significativement le phénomène de la corruption au Gabon* »<sup>72</sup>. Pour ce faire, l'État gabonais, financé par le PNUD, a identifié 10 secteurs d'étude de l'administration gabonaise<sup>73</sup>, dont le secteur forestier. Pour chaque secteur, des campagnes de sensibilisations ont été – vont être – organisées. Des premières missions ont déjà eu lieu à l'échelle du Gabon. Une première rencontre eu lieu à Oyem (du 22 au 27 juin 2015) sur le secteur de l'éducation, avec, à terme, la création d'un club éthique. Une deuxième délégation s'est rendue à Port-Gentil où elle réalisa, le 29 et 30 juin 2015, une campagne sur le secteur privé. C'est dans ce cadre là que Brainforest a été retenue pour représenter le secteur forestier. Selon des agents de Brainforest, le PNUD voyait dans cette politique de lutte contre la corruption à la fois l'intérêt de préserver la forêt gabonaise ainsi que la délivrance d'un message contre la corruption. Plutôt qu'effectuer deux missions différentes, l'institution a décidé de rassembler les deux. Afin de matérialiser cette première mission de sensibilisation, il fallait trouver un exemple d'enrichissement illicite, la corruption étant ici l'acte qui permet l'enrichissement illicite. Brainforest a alors repris l'ancien projet de campagne sur l'exploitation illégale du Kévazingo. Cet exemple était perspicace pour illustrer les problèmes liés à l'enrichissement illicite. « *L'enrichissement illicite est à la fois la cause et la conséquence de l'exploitation illégale du Kévazingo, illégal dans le sens où cela ne respecte pas le code forestier* ». <sup>74</sup> Une seule mission a été retenue pour la mise en place du projet d'appui de lutte contre la corruption dans le secteur forestier. Elle s'est déroulée du 29 juin au 11 juillet 2015 pour un budget octroyé par le PNUD de 10 millions de Francs CFA<sup>75</sup>. Elle eut lieu dans la province du Woleu-Ntem. Autour de cette mission, plusieurs aspects ont été définis pour définir les objectifs : la prise d'information sur le terrain (écouter les volontés villageoises et recueillir des compléments d'informations), étudier les Forêts Communautaires. (Le Woleu-Ntem détient une seule Forêt Communautaire, Nkang, datant de 2014), sensibiliser sur la forêt

---

<sup>72</sup> *Nouvelle croisade contre la corruption et l'enrichissement illicite au Gabon*. Gabonactu.com, 23 juin 2015.

<sup>73</sup> Les dix secteurs sont : budget d'investissement et les marchés publics, le secteur privé, les finances, la forêt, la décentralisation, l'éducation, les mines et industries extractives, la santé publique, les transport et la justice. (Source : Le Gabon met en place sa stratégie de lutte contre la corruption, Gabonactu.com).

<sup>74</sup> Alfred Memine-Me Zue, Président de l'Assemblée politique du Ntem.

<sup>75</sup> Le nouveau budget pour cette simple mission avait revu à 4 millions de CFA. (Cf Annexe 1 et 2). Jusqu'au départ en mission, le budget était maintenu à 4 millions. Pourtant le PNUD a voté un budget de 10 millions de CFA (identique ou non à celui défini dans la première mission).

communautaire et afficher une volonté de rassembler les acteurs de la filière du bois (villageois, transporteurs, agents des Eaux et Forêts).

## **Les objectifs de la mission de terrain**

La volonté initiale de ce projet était de réduire au maximum l'exploitation du Kévazingo. Pour ce faire, l'idée retenue était « d'apporter la loi » à la fois en tant que droit mais aussi en tant que devoir auprès des populations locales. Avec les modifications apportées au projet, plusieurs objectifs ont été retenus.

Il s'agissait d'abord de prendre un premier contact avec les populations victimes de l'exploitation illégale et abusive du Kévazingo. En discutant avec les populations, Brainforest pourrait relever les principaux problèmes auxquelles elles sont confrontées. Les informations recueillies permettaient de dresser un bilan plus poussé de l'exploitation – et de ses mécanismes – du Kévazingo. A cet objectif se rajoute celui d'écouter les attentes et les propositions des populations vis-à-vis des différents thèmes abordés. La mission de l'ONG est de se mettre à la disposition des populations en tant que membre de la société civile.

Le deuxième objectif concerne la mission de sensibilisation. Elle vise à mieux informer les villageois sur leurs droits, leurs devoirs sur la forêt et l'importance de la protéger. La forêt est un moyen permettant aux populations locale d'asseoir leur développement et leurs moyens de subsistance. Les actions en forêt sont régies par un code défini par l'État. Les populations locales sont souvent – maintenues – dans l'ignorance de la loi.

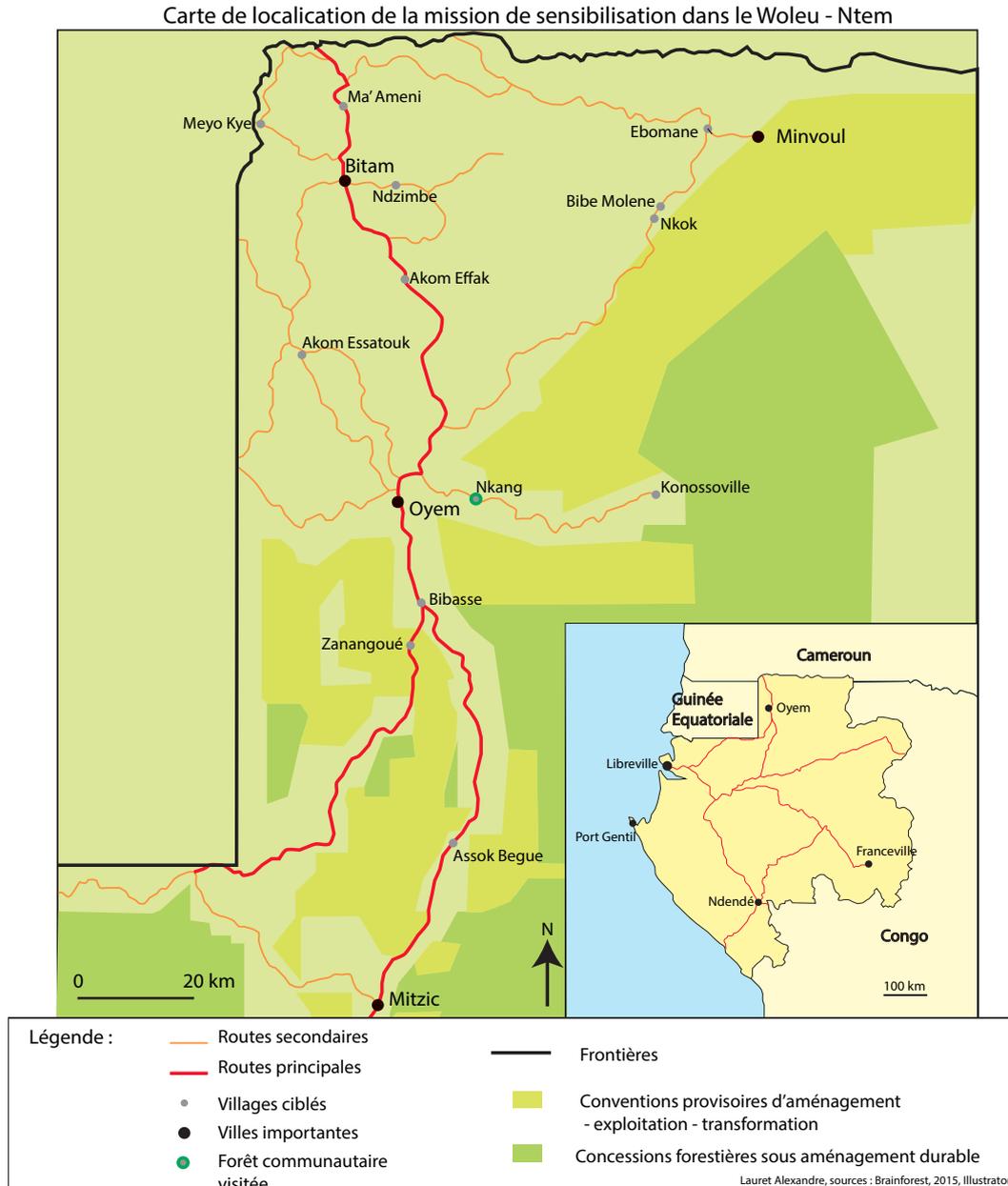
Le troisième volet d'objectif concerne la promotion de la Forêt Communautaire. Il s'agit ici de discuter avec les villageois des alternatives pouvant être mises en place comme les Forêts Communautaires. Ces alternatives seraient mises en place dans le but de lutter contre l'exploitation illégale du Kévazingo – et des autres essences rares. Il s'agit de montrer aux communautés locales qu'il existe d'autres voies d'enrichissement que celui de la voie illicite. Cet objectif est renforcé par la rencontre avec les membres de la Forêt Communautaire de Nkang. La rencontre prévue est importante. Elle permet de dégager des observations et d'évaluer l'évolution d'une Forêt Communautaire. En dialoguant avec les villageois, les points positifs, négatifs, sensibles et les difficultés sur l'élaboration seront identifiés. Obtenir ces données permettra d'aider d'autres communautés à dépasser certaines difficultés dans la gestion future de leur propre Forêt Communautaire. Enfin, cette mission de sensibilisation et de découverte doit permettre

d'identifier les villages sur lesquels concentrer les futures étapes de la campagne de la stratégie nationale.

### **Les villages ciblés par le projet**

Pour cette mission dans le Woleu-Ntem, treize villages ont été retenus pour les campagnes de sensibilisation. Ce choix de village s'est fait en coopération avec Conservation Justice. Lors d'enquêtes antérieures, Conservation Justice a sillonné la province du Woleu-Ntem pour identifier des villages victimes – ou non – de l'exploitation illégale du Kévazingo. De ce fait, l'organisation a orienté les choix pris par Brainforest pour sa campagne de sensibilisation. Les treize villages avaient déjà reçu des visites de Conservation Justice ou de ses indicateurs. D'un point de vue géographique la province du Woleu-Ntem est découpée selon deux villes importantes : Oyem (département du Woleu) et Bitam (département du Ntem). Comme le montre la carte Localisation de la mission de sensibilisation dans le Woleu – Ntem, les treize villages se situent dans des zones géographiques espacées (Voir carte ci-dessous).

Brainforest est parti du principe que les villages sont interconnectés sur un espace local. En effectuant une mission de sensibilisation auprès de notables d'un village, ces derniers porteraient le message aux villages voisins. Dans d'autres situations, certains villages ont abrité des regroupements avec les villages voisins pour la distribution de l'information. C'est notamment le cas du regroupement du village d'Akok comprenant Akok, Meyo, Adzaz, Bibe Molene, Nkou. Le choix de sélectionner des regroupements s'est avéré judicieux pour toucher un public plus large. Les villages présentent aussi des situations et des enjeux différents. Certains villages sont situés sur des axes majeurs de la région : Akam Essatouk se situe sur l'axe majeur, entre Oyem et Bitam, Bibasse se trouve à un croisement de route entre celle allant à la frontière camerounaise, celle allant en Guinée Équatoriale et celle descendant sur l'intérieur du pays. Ces axes sont des axes goudronnés (excepté pour la route allant vers la Guinée Équatoriale). Ils sont fréquentés par les grumiers et contiennent de nombreux barrages.



**Carte 3 : Localisation des villages ciblés dans le Woleu - Ntem.**

En outre, ces villages sont directement en contact avec les exploitants forestiers. Il a été noté dans les observations de terrain que les villages ayant le plus de problèmes sont ceux situés sur les axes majeurs. Plus les villages semblaient difficiles d'accès (notamment via des routes en terre mal entretenues), moins de problème ont été notés chez les habitants quant aux problèmes relatifs au Kévazingo. Des villages difficilement accessibles<sup>76</sup> ont été sélectionnés pour varier les cas de figure. Le regroupement

<sup>76</sup> Il s'agit ici de prendre en compte l'état des routes (piste) et leur situation vis-à-vis des concessions forestières.

d'Ebomane (nord est) demande plusieurs heures de route pour y accéder. La route – au même titre que celle pour rejoindre Konosoville – y est de mauvaise qualité. Quant à la variable du Kévazingo pour le choix du village, elle n'a pas été primordiale. Certains villages connaissaient – avaient connu – le problème. D'autres ignoraient l'exploitation illégale du Kévazingo. Ce choix d'avoir les deux situations s'explique par la diversité des informations à obtenir. Dans le premier cas, lorsque le village a connu ce problème, les informations obtenues sur le mode d'accaparement de l'arbre, les négociations, les acteurs présents etc. permettaient à Brainforest de mener une enquête de terrain. Dans le deuxième cas, Brainforest mettait d'abord l'accent sur l'importance de l'arbre et sur la réalité de son prix. Paradoxalement, comme le montre la carte ci-dessous, les villages les plus éloignés des axes majeurs n'étaient pas forcément les plus éloignés des concessions forestières (majoritairement à l'est sur la carte). Konosoville connaissait le problème du Kévazingo. Il se trouve sur un axe permettant aux entreprises d'accéder à leurs concessions. A l'inverse Nkok, pourtant à la frontière d'une concession, ne connaissait pas ce problème

Ce projet a connu plusieurs modifications qui ont, d'une certaine façon, réduit son efficacité. De quatre missions, il n'en restera qu'une pour l'instant. Bien que les objectifs aient dû être revus pour s'ajuster au nouveau format de la mission, ils n'ont pas nécessairement changé. En témoigne le choix de villages connaissant des situations différentes.

## **C. Le projet sur le terrain**

Ce projet s'est illustré par une mission dans le Woleu – Ntem. Il s'agit, d'abord, de revenir sur le déroulement de la mission. Puis, il est important de préciser le rôle que j'ai eu, notamment comment j'ai rempli les objectifs demandés. Enfin, il faut revenir sur les résultats obtenus par les observations de terrain.

### **Le déroulement de la mission**

La mission a débuté le 29 juin 2015. Elle était initialement composée de sept agents de Brainforest. Les premiers jours, un agent du PNUD et deux agents de la Commission Nationale de Lutte Contre l'Enrichissement illicite étaient présents pour les réunions formelles et les premières visites auprès des communautés locales. Dès le premier soir,

un communiqué a été prononcé à la radio d'Oyem sur l'existence de cette mission et ses raisons. Ce communiqué devait permettre d'avertir les villages du passage prochain de la campagne. L'émission fut interrompue par le directeur provincial des Eaux et Forêts souhaitant y participer pour débattre<sup>77</sup>. Durant cette émission, il annonça la nouvelle mercuriale de juin – juillet 2015 fixant le prix du Kévazingo à 180 000 Francs (au lieu de 135 000 Francs CFA<sup>78</sup>). La mission a d'abord commencé par plusieurs rencontres avec les autorités locales. Les deux premiers jours ont permis de rencontrer un représentant du gouverneur provincial et le président de l'assemblée départementale du Ntem. Ces rencontres étaient d'ordre formel et devaient expliquer la raison de cette mission. Dès le troisième jour, les visites dans les villages ont pu commencer. Chaque jour, deux villages – allant parfois jusqu'à trois – ont été visités. Durant les deux premiers jours de visite auprès des communautés, les membres du PNUD et de la Commission Nationale ont mené la mission et les débats. A partir du troisième jour, l'équipe se restreignit. Les membres de la Commission Nationale durent rentrer à Libreville. Quant à l'agent du PNUD, des problèmes de santé le bloquèrent à Oyem.

**Tableau 1 : les villages visités**

Villages visités	Jour	Statut particulier
Ebomane	1 juillet	Regroupement
Alene	1 juillet	/
Bibe Melene & Akok	1 juillet	Regroupement
Meyo Kyé	2 juillet	Sous préfecture
Akam Effack	2 juillet	/
Bibasse	3 juillet	/
Assok Begue	3 juillet	/
Konossoville	4 juillet	/
Akom Essatouk	6 juillet	/
Nkang	7 juillet (+ 6 juillet)	Forêt communautaire
Nzimbe	7 juillet	/
Zanangoué	8 juillet	Regroupement
Ma'Ameni	8 juillet	/

Ce tableau ne prend pas en compte les autorités visitées en début et fin de missions.

Auprès des communautés, la mission de sensibilisation se déroulait selon un ordre précis. L'intervenant commençait d'abord par présenter les différents acteurs et organismes dans cette opération de sensibilisation. Il expliquait ensuite l'intérêt de cette mission. Elle était replacée dans le contexte de la Stratégie Nationale de lutte contre

<sup>77</sup> N'étant pas présent lors de ce communiqué, les faits ont été relatés ultérieurement avec un nombre de détail limité.

<sup>78</sup> Mercuriale 2014. Ministère des Eaux et Forêts.

l'enrichissement illicite. L'intervenant faisait le lien entre cette stratégie et Brainforest par le secteur forestier. La parole était ensuite donnée à l'expert en exploitation forestière de Brainforest. Il devait établir le lien entre la corruption et le secteur forestier par l'exemple du Kévazingo. Afin d'illustrer cet exemple, l'intervenant de Brainforest mettait l'accent sur la différence entre le prix minimum, le prix donné par les agents des Eaux et Forêt et le prix sur certains marchés mondiaux du mètre cube. Enfin, la discussion abordait le thème de la Forêt Communautaire comme élément de réponse au problème de l'exploitation illicite. L'intervenant commençait par résumer certains points importants du code forestier : le rôle de l'État comme propriétaire du sol et du sous sol, la division entre domaine productif et domaine forestier rural, les différents permis de coupe. A la suite de ce résumé, il expliquait l'importance de la Forêt Communautaire comme un permis octroyé aux villageois pour diversifier l'économie locale. Puis, la parole était donnée aux villageois. Ils pouvaient poser des questions ou évoquer des témoignages et anecdotes. Cette partie était importante car elle permettait d'obtenir de nombreuses informations sur le contexte local de ces villages. L'équipe de l'organisation pouvait débattre avec l'assemblée, poser des questions ou réaliser des entretiens plus poussés avec certains membres de la communauté. A la fin, le chef de mission remettait des supports de sensibilisation (tracts, posters etc.), ainsi qu'un dossier comprenant une mercuriale des prix 2015, divers documents judiciaires (notamment ceux illustrant la conception de la forêt communautaire). Enfin, une somme de 30 000 Francs CFA était distribuée à la communauté pour le dérangement.

### **Le rôle de l'observateur - enquêteur**

Dans le cadre de cette mission de terrain, j'ai participé à la visite de onze villages. Des problèmes techniques de véhicule sur plusieurs jours ont dû entrainé une rotation dans les membres de l'équipe. N'ayant pas participé à la conception du programme, ni à ses modifications<sup>79</sup>, j'ai perçu mon rôle comme celui d'un observateur. Lors de la mission dans le Woleu-Ntem, plusieurs éléments renforcèrent cette impression. Il s'agissait d'abord d'évoluer dans un contexte culturel très différent. Libreville est une ville de plus de 800 000 habitants. Dans un tel contexte urbain, le statut de l'étranger est dissout à la fois par le nombre important d'habitants mais aussi par un nombre plus élevé

---

<sup>79</sup> Les modifications eurent lieu entre le secrétaire exécutif de l'ONG, le coordinateur de programme et l'agent du PNUD. Les stagiaires présents ou employés n'ont pas participé aux modifications. Le projet, quant à lui, a été créé et proposé au PNUD avant mon arrivé.

d'étrangers présents. L'effet de masse est dissipé lorsqu'on évolue dans une structure aussi restreinte qu'un village rural. De plus, la couleur de peau différente a pu entraîner chez de nombreux villageois une certaine réticence à l'approche de Français. Un sentiment anti-français est présent au Gabon, notamment chez les Fangs<sup>80</sup>. A l'inverse, la présence de Français blanc a pu donné une certaine légitimité pour certains Gabonais. C'est peut-être d'ailleurs l'une des raisons qui a poussé le secrétaire exécutif à envoyer des stagiaires blancs dans une région éloignée du Gabon. Certaines populations, notamment les plus vieilles, nous ont pris à témoin pour aller plaider leur cas. A cette question de la figure de l'étranger se rajoute celle d'autres différences culturelles.

Le Woleu-Ntem est une province mono-ethnique. Les Fangs sont fiers de leur culture et le mettent en avant. Cela s'est traduit lors de la sensibilisation par des exposés en alternance langue française – fang ou en langue fang uniquement. Le choix de la langue fang s'explique par une volonté de toucher le plus de personne possible. Certains villageois ont une maîtrise simpliste de la langue française. Utiliser le français aurait entraîné le désintérêt ou l'incompréhension d'une tranche de la population des villages. Brainforest ne pouvait pas prendre le risque d'effectuer une mission de sensibilisation dans laquelle le message aurait été transmis de manière incomplète. Lors de la visite du village de Ma'Ameni, la campagne de sensibilisation a d'abord été menée en français. Puis, devant le désintérêt croissant et l'énervement soulevé lors du débat par certains villageois, l'intervenant de Brainforest a recommencé l'exposé en langue fang. Cette initiative fut applaudie par l'ensemble de la communauté présente. D'abord comme moyen de substitution, la langue fang s'est parfois imposée au delà de l'exposé. La campagne menée au regroupement d'Akok se conclut par un débat dont la majeure partie des questions – réponses étaient en langue fang. Dans ce cas là, un des intervenants de Brainforest traduisait pour permettre de comprendre l'enjeu du débat. Ces exemples étaient cependant marginaux.

Mon travail de terrain se concentra sur les questionnements et le recueil d'information. Dans chaque village, la mission de sensibilisation se terminait pas une séance débat – questions. Les villageois commençaient d'abord par demander des détails supplémentaires ou posaient des questions. Puis, je terminais l'entretien par des

---

<sup>80</sup> Ce sentiment anti-français trouve son origine pour une large partie de la population dans les liens qu'entretiennent la France et la famille Bongo au pouvoir depuis plus de 30 ans. (D'abord Omar Bongo, puis son fils Ali Bongo).

questions à poser. Il s'agissait de piocher les questions dont les réponses n'avaient pas été données dans le débat. Pour réaliser cette partie, le coordinateur de programme me transmet les consignes suivantes :

*« L'application des questionnaires doit se faire de manière naturelle. Il s'agit d'un entretien semi-guidé. Il faut acquérir le plus d'informations, mais ce n'est pas grave si toutes les questions ne sont pas posées. Lorsque ils [les villageois] parleront, il ne faut pas les interrompre ni les frustrer. Chacun veut donner son point de vue. »*

On me transmet sur le terrain un questionnaire rédigé avant mon arrivée pour la mission par un stagiaire de Brainforest<sup>81</sup>. Le questionnaire était découpé en trois volets différents. Le premier concernait l'exploitation forestière et le Kévazingo. Il était composé de questions simples comme « Avez-vous un Kévazingo ? L'avez-vous vendu ? Si oui, à quel prix ? Etc. ». Le deuxième volet se concentrait sur la loi forestière et notamment les différences entre les permis, les autorisations de coupe, le rôle de l'État etc. Enfin, un dernier volet regroupait des questions aux thèmes différents<sup>82</sup>. Il s'est très tôt avéré que de nombreuses questions étaient inutiles. Lors des exposés de sensibilisation, il a été observé dès les premières rencontres que les villages ne connaissent pas ou très peu le code forestier. Les questions liées au volet de la loi (exemple « Connaissez-vous vos droits en termes d'exploitation forestière ? ») ont été abandonnées. Seul le volet concernant le Kévazingo et son exploitation illégale a été maintenu. Cette décision a fragilisé la partie sur le questionnement. Pour contrebalancer cette perte, un volet sur la forêt communautaire a été introduit. Il s'agissait de questionner les villageois sur l'intérêt qu'ils pourraient porter au concept de Forêt Communautaire à travers des questions simples, comme le choix possible d'activité ou la présence d'autres villages aux alentours. Ces questions sur la Forêt Communautaire permettraient de dégager une première ébauche de village à accompagner dans des missions ultérieures pour la création de Forêt Communautaire.

Un autre problème est apparu vis-à-vis des séances de question en groupe. Un ou plusieurs villageois pouvait être gêné de prendre la parole sur un thème particulier. Lors de la visite à la sous-préfecture de Meyo Kye, une des personnes présentes avait travaillé pour une entreprise chinoise pendant plusieurs années en tant que prospecteur. Sa

---

<sup>81</sup> Voir Annexe 5

<sup>82</sup> Exemple de questions : « Accepteriez-vous de mettre en commun les richesses forestières dont dispose le village pour s'assurer de meilleurs bénéfices à la communauté ? » ou « Favoriseriez-vous un acheteur gabonais pour transformer le bois au Gabon plutôt qu'un acheteur étranger ? »

présence n'eut pas d'aspects négatifs sur les autres villageois. Mais il refusa de prendre la parole, gêné d'avoir travaillé pour l'entreprise Hua Jia. Pour ce genre de cas, un entretien en privé à la fin du débat était plus intéressant.

Un deuxième questionnaire a été mis en place spécialement pour la visite de la forêt communautaire de Nkang. Dans plusieurs villages, il a été possible, en plus de la campagne de sensibilisation d'établir une visite de terrain plus poussée. Ce choix a été dicté par un intérêt croissant pour un détail particulier : la Forêt Communautaire, un Kévazingo proche du village, abattu etc. Cependant, ces visites de terrain ont été limitées par le temps. Les variables espace – temps ont été importantes dans le choix des visites prolongées. Dans certains villages comme celui de Zanangué, des intermédiaires ont abattu des Kévazingo et les ont laissés sur place. Aller sur place aurait été judicieux pour obtenir des informations. Cependant, les arbres abattus se trouvaient à plusieurs kilomètres de marche du village dans la jungle. Se rendre sur place aurait pris plusieurs heures, bloquant le planning. Dans d'autres cas des visites ont pu être réalisées. Au regroupement d'Akok, la présence d'un jeune Kévazingo à quelques centaines de mètres de la route a permis une visite plus poussée. La Forêt Communautaire de Nkang a entraîné une visite de terrain. Après un court exposé sur le Kévazingo et les débats sur l'intérêt de la Forêt Communautaire, une visite a eu lieu au village pour observer les différentes activités en cours (construction d'une porcherie, projets suivants.)

### **Les observations retenues**

Il s'agit dans cette partie de donner un bilan des visites et observations retenues. Le tableau des résultats d'observation se situe en annexe 5. A la suite des différentes rencontres, plusieurs observations sont à noter. Le principal constat est un manque d'information ou une désinformation importante des populations locales. Dans l'ensemble des villages visités, les observations ont montré que les populations ignoraient leurs droits ou leurs devoirs vis-à-vis du code forestier. Quant à la forêt communautaire, il s'agit d'un terme inconnu pour beaucoup. Très peu de villageois ont une idée bien définie de ce concept. Ils ignorent la présence de la Forêt Communautaire de Nkang. Cette ignorance renforce l'exploitation illégale de la forêt. Dans de nombreux villages visités, l'exploitation illégale est présente sous différentes formes. Il peut s'agir d'une essence en particulier comme le Kévazingo ou un accaparement des terres villageoises par une société. Il va de pair que cette exploitation illégale est soutenue par

de nombreux agents administratifs et étatiques. « *L'exploitation du Kévazingo est un cas exemplaire pour montrer le degré de corruption des agents étatiques* »<sup>83</sup>. La province du Woleu-Ntem présente de nombreux barrages routiers. Il est théoriquement interdit de transporter la grume sans transformation. Les camions transportant le Kévazingo sont imposants. Ils arrivent à passer sans grande difficulté. Ces trajets ne peuvent se faire qu'avec des papiers illégaux ou la complicité d'agent étatique (complicité passive ou active). Les agents des Eaux et Forêts agiraient comme des intermédiaires ou des complices de sociétés. Ils pratiqueraient à la fois la désinformation et la coupe illégale. Dans tous les villages visités, il a été pointé l'implication des agents des Eaux et Forêts. Cette implication va de la désinformation au soutien aux entreprises dans certains litiges. Quant aux populations, elles ne savent plus à qui s'adresser lors d'un contentieux avec un acteur-tiers. Deux points essentiels sont sortis : la volonté de limiter le passage des grumiers qui provoquent des déformations de routes et des nuisances sonores, ainsi que la volonté de voir les sociétés respecter leurs droits : respect des terres villageoises et du cahier des charges des entreprises. Dans plusieurs cas, l'article 251 (reversement de la rente) n'a pas eu lieu.

Les nombreuses communautés ont accueilli positivement la visite de la campagne de sensibilisation. Elles ont demandé à multiplier ce type de rencontre où elles ont pu relater leurs différents problèmes et inquiétudes rencontrés. La vulgarisation de la loi forestière est pour elles un élément important à prendre en compte dans les futures rencontres. Ce type de campagne est important dans un contexte où le code forestier est actuellement en révision pour l'élaboration d'un nouveau code. La Forêt Communautaire est un concept qui a séduit l'ensemble des villages comme un outil permettant de mieux protéger leurs intérêts et la forêt. A ce titre, dans certains villages, des associations de femmes ou de villageois existantes peuvent servir de tremplin pour la création des forêts communautaires. Enfin, un essai de typologie a été réalisé selon les profils différents rencontrés.

---

<sup>83</sup> Citation du Président de l'Assemblée Départementale du Ntem. Juillet 2015.

**Tableau 2 : Idée d'une typologie des villages**

<b>Constats</b>	<b>Exemple de villages</b>
Villages en conflits avec un exploitant forestier (entreprise)	Akom Essatouk, Akam Effack, Konosoville, , Ma'Ameni, Assok Begue (5)
Villages ayant été victimes d'abus forestier (particulier ou intermédiaire)	Nkang, Zanangoué (2)
Villages dont la population connaît majoritairement le concept de Forêt communautaire	Nkang, Akok, Konosoville, Bibasse, Ma'Ameni (5)
Villages victimes ou témoins de la coupe illégale du Kévazingo	Ebomane, Alene, Akom Essatouk, Konosoville, Nzimbe, Ma'Ameni (6)
Villages organisés en communauté pré FC	Ebomane, Akok, Zanangoué (3)

## **D. Quels buts à long terme ?**

Cette mission sur le terrain devait servir à la Stratégie Nationale pour le secteur forestier. Elle devait aussi permettre à Brainforest d'effectuer sa campagne de sensibilisation. Il se pose alors comme question celle des intérêts politiques des différents acteurs. Une autre question apparaît enfin : Après avoir réalisé cette mission, quels seront les différentes étapes suivantes ?

## **Des objectifs de conservation du Kévazingo aux objectifs politiques**

En voyant son projet sur le Kévazingo rattaché à la stratégie nationale de lutte contre l'enrichissement illicite, Brainforest voit son projet réduit. Des quatre missions sur le terrain initialement prévues, il n'en reste plus qu'une seule. Elle est certes plus longue mais son efficacité est réduite. L'accent est autant mis sur la protection du Kévazingo, l'étude de la forêt communautaire que sur la lutte contre la corruption. La deuxième mission initialement prévue devait permettre d'étudier en profondeur, sur plus d'une semaine, l'évolution des Forêts Communautaires dans la province de l'Ogooué Ivindo. Dans le cadre présent, l'étude sur la forêt communautaire dura seulement une journée dans un village ayant reçu le titre récemment. Il va sans dire que les résultats de cette journée sont insuffisants pour établir un bilan solide de l'évolution des Forêts Communautaires. Et c'est ça le principal problème du projet, sa ligne de conduite oscille entre protection de l'environnement – des populations – et dimension politique - électorale. Elle est cependant à l'image de l'organisation Brainforest dont ses missions alternent protection de l'environnement et volonté politique de la société civile - rôle d'opposition. Alors que le coordinateur de programme s'occupait de cette mission, le secrétaire exécutif a orienté ses intérêts sur les Assises Démocratiques de la Société

Civile<sup>84</sup> dont Brainforest va tenir un rôle important. C'est d'ailleurs un point sensible à soutenir. Ce projet a été lancé et réalisé par une équipe de stagiaires de Brainforest, dont le coordinateur de programme ne s'est intéressé que relativement tard aux différentes composantes. Ce double jeu apparaît aussi dans le choix de Brainforest pour s'occuper du secteur forestier de la Stratégie Nationale. D'un côté Brainforest voit son importance grandir en ayant une certaine reconnaissance de son rôle dans le secteur forestier et la société civile. D'un autre côté, elle s'affilie à une politique lancée à la fois par le PNUD et par le Président Ali Bongo, officieusement, dans le but d'une réélection prochaine<sup>85</sup> avec les élections de 2016. La Stratégie Nationale a d'abord été lancée par l'État dans le but de montrer sa présence sur le territoire gabonais – jusqu'aux provinces les plus éloignées. *« La commission a souvent été à Libreville ces dernières années. Maintenant, elle se développe dans le pays. Elle s'étend »*<sup>86</sup>. De plus, en étant intégrés à cette politique, les volets suivants prévus dans le premier projet (atelier etc.) seront soit annulés, soit retardés de plusieurs mois. *« Toutes les révisions du projet ont réduit son efficacité. On met en avant la communication. Il a fallu faire des concessions à tout le monde pour arrondir le projet. »*<sup>87</sup>. C'est dans ce cadre là que l'ANIF (Agence Nationale des Investigateurs Financiers) et la CNLCEI ont eu un rôle d'acteurs partenaires. *« Les autorités d'Oyem sont toutes mouillées dedans. Pour cela on a besoin du PNUD et de la Commission. Ils ont des réseaux importants là-bas »*<sup>88</sup>. Les réseaux sont choisis pour leur impact politique. L'un des membres de ce réseau est le Président de l'Assemblée Départementale du Ntem, Alfred Memine-Me-Zue. Il est connu pour sa campagne « indépendante ». Lors des campagnes auprès des villages, l'expert forestier a expliqué qu'en cas de problème, les villageois pouvaient contacter le président de cette assemblée. Un autre exemple tient dans la présentation des acteurs auprès des villageois. L'intervenant présentait Brainforest d'abord par la personne de Marc Ona Essangui, connu dans le pays pour son rôle politique.

---

<sup>85</sup> La stratégie Nationale a été lancée officiellement pour lutter contre la corruption. Avec l'enrichissement illicite, l'État ne touche aucune ou très peu de taxe ou de recette dans les différents secteurs mis en avant pour cette stratégie.

<sup>86</sup> Parole du président de la Commission Nationale de Lutte contre la Corruption et l'Enrichissement Illicite.

<sup>87</sup> Stagiaire de Brainforest

<sup>88</sup> Agent de terrain Brainforest lors de la mission à Oyem.

## **La politique visuelle de l'ONG : s'illustrer comme un intermédiaire entre l'État et les populations.**

Dans le cadre de la mission à Oyem, le rôle de la sensibilisation va plus loin. Il s'agit pour Brainforest de se placer comme un intermédiaire entre l'État, jugé absent, et les populations locales demandant le respect de leur droit. Pour ce faire, Brainforest compte sur l'importance de la sensibilisation. Les villageois présents à chaque rencontre deviennent des relais pour transmettre aux autres villages non présents la campagne de sensibilisation, indirectement l'importance de Brainforest via les supports de communication. C'était un des enjeux importants de la préparation de la mission : la communication. « *Même lorsque le village n'a pas de Kévazingo, on sensibilise quand même pour pouvoir faire passer le relais* »<sup>89</sup>. Les tracts ont d'ailleurs été distribués en langue française et en langue fang. Cette impression a été renforcée par la présence des autres acteurs comme le PNUD ou la Commission Nationale. L'accent a surtout été porté sur la communication et la forme. Le fond est passé en secondaire pour certains agents de Brainforest. « *Ils veulent plus de communication qu'autre chose. Ils nous donnent des financements pour qu'on parle d'eux [le PNUD et la Commission Nationale]* »<sup>90</sup>.

Comme illustrant cette volonté, les intervenants de Brainforest faisaient passer le message suivant auprès des populations « *Essayer d'apporter des preuves d'agents corrompus à Brainforest. On s'occupera du reste avec la Commission [Nationale de Lutte contre la Corruption], vous devez être les acteurs à l'échelle locale. Quand on veut attraper un voleur, il faut être son complice* »<sup>91</sup>. Certes les populations n'ont pas d'autres choix. Beaucoup des villages visités refusent de se plaindre aux agents des Eaux et Forêts. Ces derniers sont perçus faisant partie des réseaux illégaux. Il s'agit ici du principal problème. Les agents des Eaux et Forêts représentent l'État. Cela pose la question directe de la responsabilité de l'État face à ce trafic et à l'ignorance des populations vis-à-vis de la législation sur les forêts. C'est l'un des messages qu'essaye de faire passer indirectement Brainforest lors de la campagne de sensibilisation. Un des exemples souvent cité est celui des pistes aménagées. L'expert de Brainforest expliquait que les entreprises chinoises pouvaient faire des pistes allant jusqu'à 20 kilomètres pour récupérer un arbre rare. En revanche, l'État était incapable d'entretenir une route de 20 kilomètres pour la frontière avec la Guinée Équatoriale.

---

<sup>89</sup> Agent de terrain Brainforest lors de la mission à Oyem.

<sup>90</sup> Agent de Brainforest ayant participé à la mise en place du projet, juin 2015.

<sup>91</sup> Citation reprise lors des exposés de sensibilisation du coordinateur de programme de Brainforest.

Plusieurs points sur Brainforest et l'organisation de la mission doivent être évoqués ici. D'abord, à l'échelle interne de Brainforest, de nombreux problèmes de communication sont apparus avec le thème de la « politique visuelle ». La mission sur le terrain a entraîné des difficultés et des conflits dans le choix des supports et entre les différents départements de l'Organisation. Le département Communication n'a pris connaissance du projet et des supports que quelques jours avant le départ de la mission dans le Woleu – Ntem. Aucun budget communication n'avait été réellement prévu<sup>92</sup>. Un basculement du budget de 300 000 Francs CFA a eu lieu. A la place de la location de la caméra, des supports ont été réalisés (tracts, posters, T-shirts). Le problème retenu ici a été une division de l'organisation selon les projets, ce qui a empêché le département communication de s'intéresser à ce projet. De même que l'un des objectifs internes de Brainforest pour cette mission de terrain a été de prendre des vidéos de ces rencontres villageoises dans le but de réaliser un film de communication.

### **Les phases prochaines du projet**

Il est difficile à l'heure actuelle de savoir si le plan initial du projet sera tenu. Les missions de terrain suivantes n'ont pas été programmées pour les mois suivants<sup>93</sup>. Lors des entretiens avec le personnel de Brainforest – notamment ceux qui ont travaillé sur le projet – il a été affiché une volonté sincère de continuer la mission. L'ensemble du personnel est issu de la province du Woleu-Ntem. Le projet leur a d'autant plus tenu à cœur qu'ils viennent de village ou connaissent des relations souffrant de cette exploitation illégale. Pourtant, dans un contexte politique tendu qui peut s'avérer imprévisible avec les élections de 2016, la mission peut être perçue comme secondaire. A la fin du mois de juillet, le personnel de Brainforest semblait davantage porté sur les assises démocratiques de la société civile gabonaise.

Le but à long terme affiché par Brainforest est de mettre en avant la bonne gouvernance de la gestion forestière. Aussi, le coordinateur de programme est sûr de lui. Lors des visites, il n'hésitait pas à le dire aux villageois : « *D'autres missions viendront après celle là. Il s'agissait ici d'une transmission de l'information. Cela va arriver un jour* ». <sup>94</sup> Dans le cadre de la stratégie nationale, après la campagne de sensibilisation, Brainforest va sélectionner certains villages que l'organisation suivra de manière plus approfondie.

---

<sup>92</sup> Voir Annexe 2 et 3

<sup>93</sup> Du moins jusqu'au début du mois de septembre.

<sup>94</sup> Citation empruntée au coordinateur de programme lors d'une rencontre dans un village.

Cette campagne de sensibilisation a permis d'apporter assez d'informations quant aux différents statuts et problèmes rencontrés dans les villages. Dans certains cas, il va s'agir de promouvoir la forêt communautaire. Certains villages se sont illustrés pendant la campagne comme ayant des éléments propices à la création de forêt communautaire : Ebomane, Akok, etc.<sup>95</sup>. Ces villages ont des associations ou une unité marquée au sein de leur communauté. Dans d'autres cas, des villages ayant des problèmes directement avec des sociétés d'exploitants seront suivis. Il s'agit notamment des villages Akom Essatouk, Akam Effack etc. Ces derniers ont vu leur espace réduit suite à l'accaparement de leurs terres par des exploitants<sup>96</sup> (notamment les cinq kilomètres laissés au village pour leur développement). Le but recherché dans cette mission, en plus d'apporter des éléments de sensibilisation, est de promouvoir la forêt communautaire comme élément de développement pour les communautés. Un journaliste du site *Gabonreview*, en liens avec Brainforest, affirme que d'autres séminaires auront lieu. « *Il est prévu des séminaires dans quelques capitales provinciales à l'endroit des exploitants forestiers, administrations locales et autorités administratives pour sensibiliser mais aussi trouver des voies et moyens d'implémenter la stratégie de lutte* »<sup>97</sup>. Si Brainforest suit cette voie-là, il est à prévoir qu'elle luttera de manière plus approfondie contre l'exploitation illégale du Kévazingo. A l'inverse de cette mission, elle touchera des acteurs plus « élevés » dans la hiérarchie administrative. En revanche, la promotion des forêts communautaires et la protection des populations passeront peut-être au second plan.

Le projet mis en place pour lutter contre l'exploitation illégale du Kévazingo s'affiche plus complexe qu'il n'y paraît aux premiers abords. Les objectifs mêlent à la fois écologie, environnement et politique (à la fois locale et nationale). Cela s'explique par un contexte national particulier et des rôles et positions ambiguës pour les acteurs. De ce projet, il se dégage l'importance de Brainforest comme organisation mais aussi des interrogations quant aux suites possibles de la mission de Brainforest.

---

<sup>95</sup> Il s'agit de sélections non définitives. Elles se basent uniquement sur les constats et les observations.

<sup>96</sup> Le décret 82 de la loi de 1982 donne 5 kilomètres aux alentours des villages pour permettre leur activité. Dans le nouveau code de 2001, le décret 82 n'apparaît plus dans ce code mais il n'est pas abrogé. Cependant, la loi 16.01 de 2001 abroge la loi de 1982. D'où un certain flou juridique autour des cinq kilomètres. Les entreprises l'utilisent pour s'accaparer des espaces supplémentaires.

<sup>97</sup> Griffin Ondo Nzuey, *Exploitation du Kévazingo : la CNLCEI en mission de sensibilisation dans le Woleu – Ntem*. GabonReview. Juillet 2015.

## **E. Un projet limité ?**

Cette partie vise à montrer les limites de ce projet. En plus des problèmes évoqués dans les parties précédentes, trois questionnements ou remarques restent en suspens. Premièrement, il s'agit d'un projet centré uniquement sur les populations. Deuxièmement, le projet n'a eu lieu qu'en 2015. Troisièmement, il se pose la question de savoir si la forêt communautaire est une véritable solution ou non.

### **Un projet centré uniquement sur les populations**

Ce projet s'est caractérisé par une mission de sensibilisation uniquement auprès des populations et des villages. Pourtant les populations ne représentent qu'un des maillons de ce problème. Certes, elles sont les premières victimes de cette exploitation. Mais le choix de sélectionner uniquement les populations peut s'expliquer par une volonté d'intervenir sur les acteurs les plus faibles du contexte. Brainforest a décidé d'axer sa campagne uniquement sur les populations. *« Les entreprises étrangères posent de nombreux problèmes. Alors elles ont été éloignées du projet. Les intérêts ne sont pas les mêmes que ceux du projet »*<sup>98</sup>. C'est l'une des principales critiques que l'on peut faire à l'encontre de ce projet. Aucun rendez-vous ou débat n'a été réalisé ou prévu avec une entreprise ou des agents des Eaux et Forêts. Cela s'explique notamment par la difficulté de mettre ces entreprises ou ces agents face à leur responsabilité et leurs actes. Peu de preuve matérielle<sup>99</sup> existe et l'ensemble de ces débats se conclurait par la parole des villageois contre celle des entreprises – ou agents. De manière plus large, cela pose le problème de comment intervenir et de quels ressorts dispose Brainforest pour dialoguer avec les entreprises ?

Dans une moindre mesure, la mission de sensibilisation du Kévazingo a pu se solder par plusieurs effets pervers. En sensibilisant les populations sur le prix réel du mètre cube, certaines personnes pourraient être tentées de vendre le Kévazingo aux entreprises contre un prix élevé. Cela s'est déjà produit dans l'Ogooué – Ivindo. Des villageois avaient contacté l'entreprise chinoise TBNI pour leur proposer d'acheter un Kévazingo. Dans le cadre de la mission de sensibilisation, à Meyo Kye, un villageois a pris la parole pour demander des précisions sur le prix du Kévazingo. Il s'est avéré qu'il était en conflit avec une autre famille quant à la possession d'un domaine où était présent un

---

<sup>98</sup> Agent de Brainforest qui a participé à la réalisation du projet.

<sup>99</sup> Les preuves existantes s'avèrent difficilement accessibles de manière géographique ou politique.

Kévazingo. Le villageois s'est montré intéressé pour vendre le Kévazingo afin d'avoir de l'argent. Car l'enjeu, pour le villageois, est de savoir comment obtenir de l'argent. « *Si on ne coupe pas le Kévazingo, que peut-on faire pour avoir de l'argent ?* »<sup>100</sup>.

### **Un projet de certification**

Dès la transmission des termes de référence de la mission du Kévazingo, j'ai constaté l'absence des acteurs-tiers, à savoir l'administration locale (Eaux et Forêts) ainsi que les entreprises (principalement chinoises). Suite à ce manque, l'idée d'une certification a vu le jour. Il s'agissait d'un projet visant à créer un dialogue entre la société civile (représentée par Brainforest), les populations locales et les entreprises. Brainforest interviendrait comme un intermédiaire entre les deux groupes. En plus, l'organisation pourrait, après vérifications sur le terrain, accorder à l'entreprise chinoise un certificat lié à la bonne gestion sociale et durable de ses concessions. Ce projet serait basé sur l'hypothèse suivante : certaines entreprises chinoises désirent, pour différentes raisons, obtenir une image positive. L'intérêt d'exécuter cette démarche – de recevoir ce certificat – aurait été de pouvoir, pour l'entreprise, prétendre à cette image vis-à-vis de ses activités forestières au Gabon.

Pour réaliser ce certificat, plusieurs points ont été soulevés. D'abord, il s'agissait d'identifier les principaux critères retenus pour permettre de définir ce certificat. Les critères doivent être assez larges pour recouvrir assez d'enjeux (sociaux, environnementaux etc.). Ce seul point soulevait déjà des difficultés quant à la perception de certains critères. Pour une entreprise chinoise embauchant et logeant des travailleurs gabonais, la question du logement est secondaire. Du point de vue de Brainforest, le logement des Gabonais aurait fait partie de la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise. L'organisation aurait voulu l'inclure dans les critères. Les entreprises chinoises auraient refusé cet argument en justifiant que les logements chinois sont aussi précaires.

Un autre problème serait apparu quant à convaincre une entreprise chinoise de participer à la mise en place de cette certification. L'approche d'une entreprise chinoise par une ONG aussi politique que Brainforest se serait avéré difficile, sans la participation de l'État ou d'une institution de marque. Il faut rappeler que l'une des raisons du ciblage des populations pour la lutte contre l'exploitation illégale du Kévazingo était la facilité d'accès de ces acteurs. Par manque de temps et de moyens, ce projet n'a pas vu le jour. Le personnel de Brainforest était très occupé par diverses missions, notamment par le lancement de la mission du Kévazingo. La mission sur le terrain et sa préparation ont pris plus de temps que prévu.

### **Un projet arrivé trop tard ?**

Lors des rencontres auprès des populations du Woleu-Ntem, ces dernières ont souvent soulevé un point important du débat. Pourquoi le projet n'est arrivé que maintenant, en 2015 ? L'exploitation illégale du Kévazingo n'est pas nouvelle. D'après Conservation Justice, elle s'est mise en place depuis plus de cinq ans. A cause d'un manque de sanctions et de condamnation, elle s'est développée et s'est propagée à travers les provinces. Elle a d'abord eu lieu dans l'Ogooué – Ivindo, puis s'est déplacée vers le nord, dans le Woleu – Ntem. Les villageois et Brainforest s'accordent à dire que cette

---

<sup>100</sup> Villageois de la sous-préfecture de Meyo Kye.

exploitation est intensive<sup>101</sup> depuis près de trois ans. Les villageois estiment que cette campagne de sensibilisation arrive au dernier moment. L'Ogooué – Ivindo ne dispose plus que de quelques pieds. Durant les premières années de l'exploitation, les coupes du Kévazingo n'avaient lieu que dans les permis et concessions forestières. Avec la demande du marché de plus en plus importante, les coupes ont commencé en dehors des permis, dans les villages et les forêts ancestrales. Les villageois étaient en droit de se demander pourquoi la mission de sensibilisation était en 2015 et non en 2010.

### **La forêt communautaire, une véritable solution ?**

Enfin, il se pose la question de savoir si la forêt communautaire est vraiment une solution au problème de l'exploitation illégale du Kévazingo. Lors de la campagne de sensibilisation, la forêt communautaire a été présentée comme l'élément permettant de réduire l'exploitation illégale. Sur le plan théorique, la forêt communautaire est un élément utile pour le maintien et le respect des droits des communautés rurales. Pourtant, la réalité montre une image différente. Conservation Justice revenait lors d'un entretien sur le constat suivant : « *Il n'y a aucune vraie forêt communautaire ici. Ce sont des permis cachés. Au final, les villageois louent toujours leurs forêts à des entreprises* »<sup>102</sup>. La forêt communautaire devait permettre une diversification des sources de revenus. En réalité, les villageois vendent ou louent de plus en plus de parties à des exploitants forestiers pour obtenir une rente. Cela devient similaire aux permis de gré à gré<sup>103</sup>. Ces derniers avaient été supprimés car il y avait eu trop d'irrégularité et de fermage. L'exemple de la forêt communautaire de Nkang témoigne des limites de la forêt communautaire. La communauté avait confié l'exploitation forestière d'une partie de leur permis à un exploitant particulier. Ce dernier a exploité de manière anarchique la concession, sans se référer au plan prédéfini. En soi, ce projet pose la question plus large de comment lutter face à l'enrichissement illicite. Dans ce cadre là, il n'y a pas de véritable réponse apportée soit par Brainforest soit par le PNUD ou la Commission Nationale. Néanmoins, dans un contexte où les populations n'ont aucun ressort pour la protection de leur droit, la forêt communautaire, à défaut d'autres solutions, semble être le meilleur moyen pour protéger les droits des populations.

---

<sup>101</sup> Il s'agit ici de relativiser l'intensivité par rapport au nombre de pied présent.

<sup>102</sup> Entretien avec un agent de Conservation Justice, mai 2015.

<sup>103</sup> Il faut rappeler que les permis de gré à gré, réservé aux nationaux, avaient été supprimés au profit de la création de forêt communautaire.

## Quels bilans de cette expérience ?

### **Retour d'expérience sur Brainforest comme structure gabonaise**

Cette expérience a été enrichissante sur plusieurs aspects. D'un point de vue humain, mon intégration au sein de l'organisation a été réussie. Malgré les différences culturelles et un contexte national assez tendu (notamment dû à la mort de l'homme politique André Mba Obame), j'ai été accueilli par le personnel de l'organisation de manière chaleureuse. La structure de l'organisation est composée d'une équipe assez réduite (moins de vingt personnes). Cela a facilité une intégration rapide. Ce nombre restreint de travailleurs permet aussi une certaine solidarité entre les membres et des relations assez conviviales, dépassant le simple cadre professionnel. En travaillant dans un cadre plus occidental, il y aurait eu de fortes chances que les rapports de travail soient différents. C'est ici tout l'intérêt de ce stage : pouvoir évoluer dans une structure gabonaise. Travailler ainsi, c'est d'abord être au « cœur du pays » et de ses enjeux. Chaque matin, une partie importante de l'équipe passait en revue les actualités des différents journaux gabonais. A la suite, ils discutaient et débattaient librement sur un sujet qui les avait marqué – économie, politique, sportif etc. Être spectateur – ou participant – de ce type de rituel est un élément qui a été essentiel pour la suite de la mission. Il permet en outre un apprentissage continu du pays et de ses codes. A l'inverse, lors de ma recherche universitaire en Côte d'Ivoire, sur un investissement chinois, les travailleurs Chinois avaient une distance évidente vis-à-vis de la société ivoirienne. Cette distance était à la fois cause et conséquence de nombreux problèmes sur le chantier.

Avec ce stage de trois mois, j'ai pu observer le fonctionnement d'une organisation non gouvernementale gabonaise. L'intérêt était autant de participer que d'observer. L'observation est ici rendue complexe mais intéressante par l'apparition d'enjeux autant officiels qu'officieux pour l'organisation, ses projets ou son secrétaire exécutif. La multitude des sphères d'influence entraîne un flou quant aux véritables enjeux. Deviner ce pan officieux au fur et à mesure de l'avancée du stage est d'autant plus amusant que le siège (le bâtiment) de Brainforest est un lieu de passage de la société civile. En plus d'avoir eu la chance de côtoyer le personnel de Conservation Justice, de nombreuses personnes venant d'organisations gabonaises-tiers ont l'habitude de venir pour parler

politique. L'organisation des assises démocratiques a notamment eu lieu en table ronde, en milieu extérieur, ce qui permet une écoute libre. De même, lors de la mission de terrain, cette impression s'est vue renforcée par l'arrivée de nouveaux acteurs, la commission nationale de lutte contre l'enrichissement illicite, le PNUD ou les administrations locales. On se prend vite au jeu d'évoluer dans un contexte assez tendu où les conflits gouvernement – société civile se réinventent chaque semaine. Il s'agit ici d'être attentif aux détails notamment lors des débats.

L'observation est un élément récurrent de ce stage. Malgré la recherche demandée, c'est surtout un rôle d'observateur que j'ai eu à mener sur le terrain. La langue et la culture différentes ont bien sûr eu un impact sur ce rôle, à la fois comme cause et comme conséquence. Il s'agit donc d'un stage d'apprentissage où j'ai pu observer, sur le terrain, la réalisation d'une campagne de sensibilisation et ses enjeux, ses difficultés et l'évolution que peut connaître ce type de projet.

### **Quels impacts sur la vision de l'Afrique ?**

J'avais décidé de choisir le master professionnel Pratiques du développement pour me donner une vision différente de l'Afrique. J'avais déjà pu effectuer une recherche scientifique en première année de master. Désireux d'essayer un nouveau rapport au continent africain, j'ai choisi la voie professionnelle via un stage au Gabon. J'espérais ainsi pouvoir comparer ces deux visions – recherche et professionnelle. Il s'avère que cette comparaison est biaisée par l'évolution dans deux contextes et sociétés différents. D'autant plus que les activités de ce stage se sont avérées proches de celles d'une recherche : observations et entretiens de terrains. Néanmoins, l'intérêt de ce travail a été de pouvoir varier les environnements. Cette mission sur l'Afrique m'a permis de découvrir en outre « l'Afrique rurale ». Il ne s'agit pas ici d'évoquer quelques puérils sentiments humanistes mais simplement l'existence de décalage des modes de vie entre les urbains et les ruraux. Les enjeux et les perceptions en sont différents, notamment entre Libreville et la province du Woleu – Ntem. A mon humble avis, être diplômé d'un master de géographie du développement sans avoir pu évoluer à la fois en milieu urbain et en milieu rural dans un pays en développement aurait été bancal. Bien que certains universitaires se spécialisent uniquement sur un des milieux, les liens, surtout au Gabon, n'en restent pas moins importants entre ces deux milieux. Le Gabon est un pays dont la population atteint – selon les différentes sources – entre 1,5 et 1,8 millions d'habitants.

Les liens entre les Gabonais de Libreville et ceux du reste du pays sont importants, surtout par l'existence de familles larges.

Enfin, travailler sur l'exploitation de la forêt par les entreprises chinoises m'a permis d'étudier, dans un contexte différent de la Côte d'Ivoire, l'une des facettes de l'arrivée de la Chine en Afrique.

## **Projets futurs**

A la suite de ces deux expériences, j'ai décidé de continuer l'université en effectuant une année supplémentaire, en Master 2 Études Africaines, option Sciences Politiques à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne. Il s'agit d'un master recherche auquel j'ai postulé en traitant d'un possible thème sur la présence chinoise en Éthiopie. J'ai choisi ce pays, d'abord pour une vision différente de l'Afrique de l'Ouest – Centrale, à majorité francophone. Mais surtout pour l'intérêt que la Chine semble porter à ce pays – cette sous région. Il s'agit ici de l'élément essentiel. La Corne de l'Afrique est une région où les relations sino-africaines sont en perpétuelles évolutions. En témoigne l'installation à la fois des premières délocalisations chinoises en Éthiopie, mais aussi de la première base militaire chinoise en Afrique, à Djibouti. Enfin, à la suite de cette année, je n'exclus pas d'effectuer une thèse ou d'effectuer un volontariat d'un an à l'armée française, notamment pour participer à des opérations extérieures.

## Conclusion

Lutter contre l'exploitation illégale de la forêt par les entreprises chinoises, pour une organisation non gouvernementale gabonaise, c'est d'abord cibler cette exploitation par un exemple, celui du Kévazingo. C'est ainsi que Brainforest a procédé. A partir de là, deux variables sont à prendre en compte : d'abord, le ciblage sur les acteurs puis sur les alliances pour permettre d'obtenir des fonds afin de réaliser cette mission. Par facilité autant que par manque de possibilité, Brainforest a ciblé les populations, premières victimes de cette exploitation. Il faut y voir ici l'intérêt que ces acteurs représentent. D'abord, il s'agit de leur transmettre un message, puis, pour l'organisation, de récupérer des témoignages et des informations. Les alliances, pour ce type de mission, sont essentielles. Pour réaliser sa campagne de sensibilisation, Brainforest n'a pas eu le choix. L'organisation a dû s'appuyer sur la présence d'acteurs-tiers. Il peut s'agir d'organisations non gouvernementales pour de l'aide technique autant que d'institutions nationales ou internationales pour des financements.

Mon rôle dans ce projet a été secondaire. N'ayant pas participé à sa conception, le coordinateur de programme m'avait donné pour première tâche d'effectuer une recherche sur l'arrivée des acteurs chinois dans le secteur forestier gabonais. Cette recherche d'information doit permettre à Brainforest de mieux cibler ces acteurs. Bien loin des rumeurs et mauvais exemples de dégradation de l'environnement effectués par les entreprises chinoises, ces dernières semblent ici témoigner d'une adaptation en cours au contexte national. L'État gabonais a effectué de nombreuses relectures législatives (développement durable, industrialisation) évinçant les « mauvais » acteurs de la filière. Cette adaptation reste cependant limitée sur de nombreux points. L'intérêt ici serait de pouvoir distinguer si cette évolution tiendrait en premier lieu du contexte gabonais ou s'il s'agirait d'une variable commune à l'ensemble des entreprises extractives chinoises en Afrique. Présentes depuis plus d'une décennie maintenant, ces entreprises commencent à chercher, pour certaines, une image plus positive. Il faudrait ici, s'arrêter au cas par cas, les entreprises dans chaque pays.

L'exploitation illégale du Kévazingo au Gabon ne va pas disparaître. Elle illustre, peut-être même, le principal problème de cette mission, la divergence des objectifs. Plus le

nombre d'acteurs pour un projet est important, plus les objectifs et les visions diffèrent. Si les acteurs font front commun sur le terrain, l'objectif principal est passé de la protection d'une essence à la lutte contre la corruption. Les deux éléments sont bien sûr liés de telle façon qu'agir sur l'un, c'est agir sur l'autre. Cependant, ce choix peut avoir des conséquences sur la suite du projet. Entre suivre un projet visant la corruption et celui visant la protection d'un arbre, le contexte politique électoral risque de décider de lui-même. D'autant plus que cette lutte contre la corruption devient un des piliers essentiels de Brainforest. En se politisant de plus en plus, l'organisation semble relayer au second plan son objectif initial, la protection de la forêt gabonaise. Il ne faut pas voir ce changement de manière négative. En contre partie, le poids de Brainforest devient de plus en plus important au Gabon. Elle s'illustre dans un pays ayant besoin de ce type d'organisation. Grâce à cette importance accrue, elle sera à même de mieux lutter contre cette exploitation illégale.

# Bibliographie

## Ouvrages et articles scientifiques :

Andrésy & Al. *La Chinafrique, mythes et réalités*. Études 2010/9. Tome 413. P. 151 - 162

Ben Yahmed Danielle et Pourtier Roland & al. *Atlas du Gabon*. 2004. Paris. Les éditions du Jaguar.

Beuret Michel, Michel Serge, *la Chinafrique – Pékin à la conquête du continent noir*, 2008, Paris, Grasset.

Billard Emeric (sous la direction de Serge Bahuchet & Alain Karsenty). *Nouveaux acteurs, vieilles habitudes. L'implantation des opérateurs forestiers asiatiques au Gabon à l'heure de la transition vers la gestion durable*. Muséum National d'Histoire Naturelle. École doctorale Sciences de la nature et de l'homme. 2012. [Thèse]

Buttoud Gérard, Karsenty Alain, *L'écocertification de la gestion des forêts tropicales*. 2001. École nationale du génie rural, des eaux et des forêts.

Carbonnier Gilles, *Comment conjurer la malédiction des ressources naturelles ?*. Annuaire suisse de politique de développement. Vol 26, N°2, 2007.

Chahoud Tatjana, *Corporate Social Responsibility and Labour Rights in the People's Republic of China*. Deutsches Institut für Entwicklungspolitik. 3/2008.

Coudel-Koumba, *La gestion et l'exploitation des ressources naturelles au Gabon vers une réorganisation spatiales des activités productives*. Les Cahiers d'Outre-Mer. Octobre – Décembre 2011.

Fournier Prudence, Karsenty Alain, « États défaillants » : le secteur forestier en Afrique centrale. Mondes en développement. 2008. (N°143) P. 43 – 56.

Frydman, Benoit et al. *Société civile et démocratisation des organisations internationales*, Gand Academia Press, 2005, 241 pages.

Gabas Jean Jacques, Chaponnière J-R, *Le temps de la Chine en Afrique, enjeux et réalités au sud du Sahara*. 2012. Paris. Hommes et sociétés, Gemev – Karthala.

Gipouloux François, *La Chine vers l'économie de marché ?* CIRCA. Nathan. 1993. Paris. 208 pages.

Krzyztof Michalak, Eugène Mazur, *Environmental Compliance and Enforcement in China : an assessment of current practices and ways forward*. OCDE. 2006.

Lauret Alexandre (sous la direction de Jean-Louis Chaléard). *L'autoroute Abidjan – Grand-Bassam, enjeux de la coopération sino-ivoirienne*. 2014. Université Paris 1 Panthéon Sorbonne. [Mémoire]

Magrin Géraud, Vliet Geert Van, *une compagnie pétrolière chinoise face à l'enjeu environnemental au Tchad*. Focale 9. Novembre 2012. Agence Française de Développement.

Mbalia Olivier. *La Chine en Afrique*. 2012. Ellipses Marketing. 160 pages.

Nguyen Eric, *Les relations Chine – Afrique : l'empire du milieu à la conquête du continent noir*. 2009. Levallois-Perret. Studyrama. 250 pages.

Monitor Forest. *La forêt prise en otage. La nécessité de contrôler les sociétés forestières transnationales : une étude européenne*. 2001.

Ongolo Symphorien & Karsenty Alain, *la lutte contre la déforestation en Afrique Centrale : victime de l'oubli du politique ?* Écologie & politique. 2011, n°42.

Putzel Louis, *Chinese trade and investment and the forests of the Congo Basin : synthesis of scoping studies in Cameroon, Democratic Republic of Congo and Gabon*. Working paper 67. CIFOR Bogor, Indonesia

Sanjuan Thierry, Trolliet Pierre, *la Chine et le monde chinois : une géopolitique des territoires*. 2010, Collection U, Armand Colin.

Shinn David H. *The environmental Impact of China's Investment in Africa*. *International Policy Digest*. World Politics Entertainment. 2015.

Smouts Marie-Claude. *Forêts tropicales, jungle internationale. Les revers d'une écopolitique mondiale*. Presses Sciences Po. 2001. 349 pages.

Wagner Julien. *Chine-Afrique, le grand pillage*. Eyrolles. Paris. 2014. 128 pages.

Yorbana Seign-Goura, *les investissements directs chinois en Afrique : la China National Petroleum Corporation International Chad*. Études africaines. L'Harmattan. 2014

### **Articles de presses :**

Audran Marie. Grand Reportage : *le trafic de bois de rose à Madagascar*. Émission : Les voix du Monde RFI. Diffusion le 6 octobre 2014.

<http://www.rfi.fr/emission/20141006-madagascar-traffic-bois-rose-antalaha/>  
[Consulté en ligne le 23 juin 2015].

Bras Anne-Cécile, *C'est pas du vent : Gabon : le casse-tête de la gestion durable des forêts*. RFI. 6 juin 2015.

<http://www.rfi.fr/emission/20150822-2-gabon-gestion-durable-forets> [Consulté le 6 juin 2015]

Caramel Laurence Bolabola, *le bois qui saigne*. Le monde. Janvier 2015.

[http://www.lemonde.fr/planete/article/2015/01/24/bolabola-le-bois-qui-saigne\\_4562855\\_3244.html](http://www.lemonde.fr/planete/article/2015/01/24/bolabola-le-bois-qui-saigne_4562855_3244.html) [Consulté en ligne le 23 juin 2015].

Diele Jean Nyangou. *Levée de rideau des assises nationales de la société civile gabonaise*. Info241.com. Août 2015.  
<http://info241.com/levee-des-rideaux-a-libreville-des-assises-nationales-de-la,1230>  
[Consulté le 3 septembre 2015]

Eugène R. *Madagascar – Chine : coopération renforcée pour la lutte contre le trafic de bois de rose*. Midi Madagasikara. Février 2015.  
<http://www.midi-madagasikara.mg/politique/2015/02/17/madagascar-chine-cooperation-renforcee-pour-la-lutte-contre-le-traffic-de-bois-de-rose/> [Consulté le 22 mai 2015]

Fanga Carl. *Exploitation forestière illégale, mafias et complicités*. Libreville.com. Septembre 2014.  
<http://news.alibreville.com/h/14616.html> [Consulté le 25 mai 2015]

Fanjanarivo, *Communauté chinoise à Madagascar : la 3<sup>ème</sup> la plus importante en Afrique*. La Gazette de la Grande Ile. Avril 2015.  
[http://www.lagazette-dgi.com/index.php?option=com\\_content&view=article&id=45508:communaute-chinoise-a-madagascar-la-3eme-la-plus-importante-en-afrique&catid=45:newsflash&Itemid=110](http://www.lagazette-dgi.com/index.php?option=com_content&view=article&id=45508:communaute-chinoise-a-madagascar-la-3eme-la-plus-importante-en-afrique&catid=45:newsflash&Itemid=110) [Consulté en ligne le 23 juin 2015]

*Gabon : le président d'une ONG attaque le gouvernement de Ali Bongo*. Times24.info. 16 février 2015.  
<http://times24.info/gabon-le-president-dune-ong-attaque-le-gouvernement-de-ali-bongo/> [Consulté le 3 septembre 2015].

Hance Jeremy. *Exportating deforestation : China is the kingpin of illegal logging*. Mongabay.com. 29th November 2012.  
<http://news.mongabay.com/2012/11/exporting-deforestation-china-is-the-kingpin-of-illegal-logging/> [Consulté le 25 mai 2015]

Info-plus-Gabon. *Le Gabon arbore une nouvelle politique d'adjudication des permis forestiers*. Novembre 2008.  
[http://www1.infosplusgabon.com/article.php3?id\\_article=2713](http://www1.infosplusgabon.com/article.php3?id_article=2713) [Consulté le 26 mai 2015]

*Le Gabon met en place sa stratégie de lutte contre la corruption*. Gabonactu.com. 19 mai 2015.  
<http://www.gabonactu.com/2015/05/le-gabon-met-en-place-sa-strategie-de-lutte-contre-la-corruption/> [Consulté le 25 mai 2015]

*Les organisations de la société civile gabonaise au Président Américain Barack Obama*. Gabonlibre.com. 8 juin 2011.  
[http://www.gabonlibre.com/Les-Organisations-de-la-Societe-Civile-gabonaise-au-President-Americain-Barack-Obama\\_a10767.html](http://www.gabonlibre.com/Les-Organisations-de-la-Societe-Civile-gabonaise-au-President-Americain-Barack-Obama_a10767.html) [Consulté le 3 septembre 2015]

*Madagascar : Quatre marins chinois emprisonnés pour le trafic de bois de rose*. L'Express.mu. Février 2015.

<http://www.lexpress.mu/article/258669/madagascar-quatremarinschinois-emprisonnes-pour-traffic-bois-rose> [Consulté en ligne le 22 juin]

*Madagascar : la Chine renouvelle son soutien pour combattre l'exportation illégale de bois de rose.* Madaplust.info. Février 2015.

[http://www.madaplust.info/Madagascar-la-Chine-renouvelle-son-soutien-pour-combattre-l-exportation-illegale-de-bois-de-rose\\_a9504.html](http://www.madaplust.info/Madagascar-la-Chine-renouvelle-son-soutien-pour-combattre-l-exportation-illegale-de-bois-de-rose_a9504.html) [Consulté en ligne 22 juin 2015].

Nako Madjiasra, *Tchad : une compagnie pétrolière chinoise poursuivie au pénal.* RFI. Août 2014.

*Nouvelle croisade contre la corruption et l'enrichissement illicite au Gabon.* Gabonactu.com, 23 juin 2015.

<http://www.gabonactu.com/2015/06/nouvelle-croisade-contre-la-corruption-et-lenrichissement-illicite-au-gabon/> [Consulté le 23 août 2015]

Ntoutoume Loic. *Obsèques de Mba Obame : entre irrationnel et manipulation.* Gabonreview. 30 avril 2015.

<http://gabonreview.com/blog/obseques-de-mba-obame-entre-irrationnel-et-manipulation/> [Consulté le 3 septembre 2015].

Ondo Nzuey Griffin. *Exploitation du Kévazingo : la CNLCEI en mission de sensibilisation dans le Woleu – Ntem.* Gabonreview.com. 15 juillet 2015.

<http://gabonreview.com/blog/exploitation-du-kevazingo-la-cnlcei-en-mission-de-sensibilisation-dans-le-woleu-ntem/> [Consulté le 25 août 2015].

Prigent Sylvain. *Déforestation accélérée, la Chine pointé du doigt.* Alelco magazine. 2006.

<http://www.aleloo.com/journal/index.php/2006/06/14/167-deforestation> [Consulté le 20 mai 2015]

Ratsiazao Léa, *Trafic de ressources naturelles : après les tortues et les bois de rose, les hippocampes aussi font l'objet de trafic.* Madagascar tribune.com. Février 2015.

<http://www.madagascar-tribune.com/Apres-les-tortues-et-les-bois-de,20802.html> [Consulté le 22 juin]

RFI. *Trafic de bois de rose à Madagascar : l'inquiétude des ONG.* Août 2015.

<http://www.rfi.fr/afrique/20150820-traffic-bois-rose-madagascar-ong-alarme> [Consulté le 26 août 2015]

*Tout sauf les Chinois ! A Madagascar, questions sur une émeute.* L'Obs Monde. 16/12/2014.

<http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20141216.AFP3509/tout-sauf-les-chinois-a-madagascar-questions-sur-une-emeute.html> [Consulté en ligne le 22 juin]

## **Sites internet :**

Conservation Justice [En ligne]

<http://www.conservation-justice.org/CJ/> [Consulté le 15 août 2015]

Food and Agriculture Organization of the United Nations. [En Ligne] Exportations des produits du bois et du papier.

<http://www.fao.org/forestry/country/57026/fr/> [Consulté le 25 mai 2015]

Fond Monétaire International. [En ligne]. Salinas Gonzalo. L'effondrement des cours du pétrole conforte le Gabon dans sa position de diversification. Département Afrique du FMI.

<http://www.imf.org/external/French/pubs/ft/survey/so/2015/CAR022515AF.htm>

[Consulté le 10 juin 2015]

Frost Roger, Chine : le grand bon en avant de la certification. Iso Management Systems. Novembre – Décembre 2004.

[www.iso.org/iso/livelinkgetfile-isocs?nodeId=15025429](http://www.iso.org/iso/livelinkgetfile-isocs?nodeId=15025429) [Consulté le 20 mai 2015]

Lafortune Ariane, le concept de société civile dans le discours politique contemporain.

[http://www.unesco.chairephilo.uqam.ca/textes/ariane\\_lafortune.htm](http://www.unesco.chairephilo.uqam.ca/textes/ariane_lafortune.htm) [Consulté le 15 septembre 2015]

Li Yan, Le poumon économique chinois adopte la certification ISO 14001. Iso Management Systems. Mars – avril 2008.

[www.iso.org/ims](http://www.iso.org/ims) [Consulté le 20 mai 2015]

On Mange Local. [En ligne]

<http://www.onmangelocal-gabon.org> [Consulté le 3 septembre 2015]

Population du monde – République du Congo.

<http://populationsdumonde.com/fiches-pays/republique-du-congo> [Consulté le 15 août 2015]

Programme des Nations Unies pour le Développement. [En ligne] Stratégie Nationale de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux. 2013.

[http://www.ga.undp.org/content/gabon/fr/home/library/democratic\\_governance/SN\\_LCCBC\\_GouvDem2013.html](http://www.ga.undp.org/content/gabon/fr/home/library/democratic_governance/SN_LCCBC_GouvDem2013.html) [Consulté le 15 juin 2015]

Brainforest. [En ligne].

<http://www.brainforest-gabon.org> [Consulté le 30 août 2015]

Site internet du Projet Graine

<http://graine-gabon.com> [Consulté le 10 juin 2015]

WWF. Illegal Logging.

[http://wwf.panda.org/about\\_our\\_earth/deforestation/deforestation\\_causes/illegal\\_logging/](http://wwf.panda.org/about_our_earth/deforestation/deforestation_causes/illegal_logging/) [Consulté le 28 août 2015]

Youtube [En ligne] Marc Ona Essangui – Gabon's Endangered activists. Youtube.

<https://www.youtube.com/watch?v=ioAI5CM-7F4> [Consulté le 25 août 2015]

## **Rapport et textes divers :**

Boldrini Sylvie. *Document de capitalisation. Approche agroforestière*. Synthèse des travaux menés par le projet DACEFI 2 en agroforesterie. Projet DACEFI 2. 2008.

Brainforest, *Rapport d'étude sur le commerce et les investissements chinois en Afrique*. Décembre 2010. 46 pages.

Brainforest. *Rapport de mission : mise en œuvre du document de stratégie de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux*. Juillet 2015.

Code Forestier de la République gabonaise

Code du Travail de la République gabonaise.

Conseil National Climatique, Plan National Climat Gabon. République Gabonaise.

Conservation Justice. *Analyse technique : l'exploitation illégale du Kévazingo au Gabon : mécanismes, complicités et conséquences*. Projet d'appui à la lutte contre l'exploitation forestière illégale au Gabon.

Conservation Justice. *Projet d'appui à la lutte contre l'exploitation forestière illégale au Gabon (ALEFI) Rapport d'activité novembre 2014*.

Dissumba Makoumba, *Des sociétés chinoises spécialisées dans l'exploitation illégale forestière Gabon Review*. Juillet 2013.

Document de stratégie de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux. République Gabonaise.

Global Witness & Environmental Investigation Agency. *Rapport d'enquête sur le commerce mondial des bois précieux malgaches : bois de rose, ébènes et palissandre*. Octobre 2010.

Guide Technique de délimitation des forêts communautaires gabonaises. Projet DACEFI 2.

Meunier Quentin & Boldrini Sylvie. *Document de capitalisation : Principes fondateurs d'une forêt communautaire au Gabon. Outils de vulgarisation et de sensibilisation*. Projet DACEFI 2. 2008.

Moral Amélie & Meunier Quentin. *Document de capitalisation : Atlas Cartographique – Présentation des outils d'analyse spatiale et d'aide à la décision*. Projet DACEFI 2. 2008.

Ministère des Eaux et Forêts Gabonaise. *Mercuriale des prix des essences*. Juillet 2015.

Organisation Forestière d'Afrique Centrale. *Les forêts du bassin du Congo – État des forêts 2013*. Eds : de Wasseige C, Flynn J, Louppe D, Hiol Hiol F ; Mayaux Ph – 2014. Weyrich Belgique 328 pages.

Organisation Forestière d'Afrique Centrale. *Les forêts du bassin du Congo – État des forêts 2008. Office des publications de l'Union Européenne. 2009. Chapitre 1 État des forêts d'Afrique Centrale : synthèse sous-régionale.*

Organisation Forestière d'Afrique Centrale. *Les forêts du bassin du Congo – État des forêts 2008. Office des publications de l'Union Européenne. 2009. Chapitre 2 : La gestion des forêts et la filière bois en Afrique Centrale.*

Organisation africaine du bois / Organisation internationale des bois tropicaux. *Principes, critères et indicateurs OAB – OIBT de la gestion durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique. Série Développement de politique. OIBT No 14.*

*Plan Stratégique Gabon Émergent. Vision 2025 et orientations stratégiques 2011 – 2016.*

Projet DACEFI 2. *Méthodologie d'inventaire adaptée aux forêts communautaires gabonaises.*

Projet DACEFI 2. *Fiche technique N°1. Les nouvelles dispositions légales pour la récupération de bois abandonnés.*

Projet DACEFI 2. *Fiche technique N°3. Analyse des divergences entre forêts communautaires et permis de gré à gré au Gabon.*

Projet DACEFI 2. *Fiche technique N°4. La pratique des inventaires multi-ressources dans les forêts communautaires ou comment rendre la foresterie communautaire inaccessible aux villageois.*

Union Internationale pour la conservation de la nature. *Impact de l'activité des entreprises chinoises dans la filière bois gabonaise.*

## Index des sigles

ANIF	Agence Nationale d'Investigation Financière
BSG	Bois Scierie Gabon
CMEC	China Machinery Engineering Corporation
CNLCEI	Commission Nationale de Lutte Contre l'Enrichissement Illicite
CNPC (IC)	China National Petroleum Corporation (International Chad)
CPAET	Conventions Provisoires d'Aménagement - Exploitation - Transformation
DACEFI	Développement d'Alternatives Communautaire à l'Exploitation Forestière Illégale
DFPE	Domaine Forestier Permanent de l'État
DFR	Domaine Forestier Rural
Eaux et Forêts (E&F)	Ministère en charge des Eaux et Forêts du Gabon.
FC	Forêt Communautaire
IFK	Industrielle et Forestière du Komo (entreprise chinoise)
OAB - OIBT	Organisme Africain du Bois - Organisme International du Bois Tropical
OFAC	Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PANEFI	Plan d'Action National contre l'Exploitation Forestière Illégale
PCI	Principes Critères Indicateurs
PI	Permis Industriel
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RDC	République Démocratique du Congo
RED	Réduction des Émissions de la Déforestation
REDD	Réduction des Émissions de la Déforestation et de la Dégradation
RFM	Rain Forest Management (entreprise chinoise)
RSE	Responsabilité Sociale et Environnementale
STIK	Société Forestière et Industrielles de Koulamoutou
SYIBG	Sheng Yang International Bois du Gabon
TBNI	Transport Bois Négoce International (entreprise chinoise)
TTIB	Tropical Timber Industry Board
WWF	World Wild Fund

### **Table des cartes et figure**

- Carte 1 : Carte de localisation du Gabon (page 11).
- Figure 1 : Organigramme de l'organisation Brainforest (page 15).
- Figure 2 : Évolution temporelle du secteur forestier gabonais (page 19).
- Figure 2 : Refonte du secteur forestier gabonais (page 20).
- Carte 2: Carte des concessions forestières chinoises en 2012 (page 23).
- Carte 3 : Carte de localisation des villages ciblés dans le Woleu – Ntem (page 40)

### **Table des photographies**

- Photo 1 : Le transport de Kévazingo (page 32).

### **Table des tableaux**

- Tableau 1 : Les villages visités (page 42).
- Tableau 2 : Idée d'une typologie de village (page 47).

## **Annexes**

### Table des annexes :

1. Budget de mission 1
2. Budget de mission 2 (projet revu)
3. Questionnaires de mission
4. Observations de terrain
5. Recherche Acteurs Chinois en Afrique et au Gabon.
6. Recherche Acteurs chinois au Gabon

## Annexe 1 : Budget de mission initial

Evaluation financière					
Dépenses	Unités	Prix unitaire	Quantité	Nbre personnes	Coût total
<b>1. Ressources humaines</b>					
1.1.1 Responsable de l'action	Personne/mois	200 000	4	1	800 000
1.1.2 Assistants stagiaires	Personne/mois	100 000	4	2	800 000
<b>2. Fonctionnement</b>					
2.1 Transport, carburant	Mois	200 000	3		600 000
2.2 Téléphone	Personnes/Mois	10 000	3	3	90 000
2.3 Hébergement en mission	Personnes/Jours	10 000	33	3	990 000
2.4 Nutrition en mission	Personnes/Jours	10 000	33	3	990 000
<b>3. Impressions</b>					
3.1 Posters	Posters	1 000	8 000	1	800 000
3.2 Prospectus	Prospectus	100	1 500	1	150 000
3.3 Matériel didactique	Matériel didactique	200	1 000	1	200 000
<b>4. Atelier Final</b>					
4.1 Location de salle	Salle	300 000	1	1	300 000
4.2 Hébergement des représentants des villageois	Personnes/Jours	20 000	2	15	600 000
4.3 Transport des représentants des villageois	Aller-Retour	20 000	2	15	600 000
4.4 Restauration des représentants des villageois	Personnes/Jours	10 000	2	15	300 000
4.4 Pause-café, pause-déjeuner	Personnes	15 000	1	100	1 500 000
4.5 Montage d'un film documentaire	Film	400 000	1	1	400 000
4.6 Réalisation clip vidéo	Clip	500 000	1	1	500 000
4.7 Couverture médiatique	Forfait	300 000	1	1	300 000
<b>5. Sous-total</b>					9 920 000
<b>6. Coûts administratifs (10%)</b>					992 000
<b>TOTAL</b>					<b>10 912 000</b>

## Annexe 2 : Budget de mission revu

Budget Prévisionnel			
Description/Postes	Quantité	Prix Unitaire	Coût Total en FCFA
1. Ressources humaines/experts	- Per diem Equipe de mission (5 personnes x 13 jours : 65)	50 000	3 250 000
			<b>Sous total 1 : 3 250 000</b>
2. Services contractuels			<b>Sous total 2 : 0</b>
3. Voyage/Transport	Forfait transport (Carburant)	500 000	500 000
			<b>Sous total 3 : 500 000</b>
4. Salle de conférence/formation			<b>Sous total 4 : 0</b>
5. Repas/pause-café/cocktail	Collations après réunions dans les villages (forfait : 13 villages)	25 000	325 000
			<b>Sous total 5 : 325 000</b>
6. Matériels/fournitures	1 appareil photo numérique/camescope (proforma à venir)	300 000	300 000
	Consommables de bureau (blocs-notes, stylos, chemises cartonnées, ...)	Forfait	100 000
			<b>Sous total 6 : 400 000</b>
7. Communication			<b>Sous total 7 : 0</b>
8. Divers	Imprévus	5%	223 750
			<b>Sous total 8 : 223 750</b>
Total Général			<b>4 698 750</b>

## Annexe 3 : Questionnaire de mission

## Questionnaire sur l'exploitation forestière

### **Exploitation du Kévazingo.**

- Connaissez-vous le Kévazingo ?
- Avez vous déjà vendu un ou plusieurs Kévazingo?  
Si oui :
  - A quel prix l'avez-vous vendu?
  - L'acheteur a-t'il fournit un permis?
- Comment s'est passé le premier contact avec l'acheteur?
- Comment s'est passée la transaction?
- Connaissez-vous le prix moyen du kévazingo sur le marché gabonais?
- Savez-vous combien de temps met un kévazingo pour arriver à maturité?
- Selon vous quelle est la meilleure manière pour assurer l'achat de cet arbre à sa valeur réelle?
- Selon vous, connaitre ces informations pourrait-il faire baisser la coupe de ces arbres?
- Lorsque vous coupez plusieurs arbres, effectuez vous un travail de reboisement ou laissez vous la forêt telle quelle?

### **Loi forestière**

- Selon vous à qui appartient la forêt ?
- Connaissez-vous une loi qui régit l'exploitation de la forêt ?
- Connaissez-vous vos droits en termes d'exploitation forestière ?
- Connaissez-vous la procédure pour vendre un kévazingo?
- Connaissez-vous le permis nécessaire pour la coupe d'un arbre dans votre forêt ?
- Selon vous, qui favorisent l'exploitation illégale de la forêt ?
- De quelle manière voulez-vous que la forêt de votre village soit utilisée ?
- Avez-vous déjà été confronté à un exploitant forestier qui s'impose malgré votre refus ?

### **Autres**

- Accepteriez-vous de mettre en commun les richesses forestières dont dispose le village pour s'assurer de meilleurs bénéfices à la communauté?
- Favoriseriez-vous un acheteur gabonais pour transformer le bois au Gabon plutôt qu'un acheteur étranger?
- Ne trouvez-vous pas paradoxal le fait de vendre votre bois pour acheter des meubles étrangers? Si oui quel est selon vous le meilleur moyen de changer cela?
- Aimerez-vous disposer d'une formation vous apprenant à travailler vous-même le bois?

## **Questionnaire à destination des responsables des Associations en charge de la gestion des F-C**

### **Mise en place**

- C'est quoi une forêt communautaire?
- Pourquoi avez-vous décidé d'en avoir une?
- Comment avez-vous fait pour l'avoir?
- Quelles ont été les étapes?
- De quoi était constitué le dossier déposé ?
- Combien de temps il vous a fallu pour avoir votre Forêt Communautaire?
- Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées lors de sa mise sur pied?
- Depuis combien de temps votre Forêt Communautaire est effective?
- Comment avez-vous résolu le problème de forêts ancestrales, quand nous savons que ce sujet pose des soucis lors de l'élaboration des forêts communautaires?

### **Gestion**

- Comment vous gérez cette forêt au quotidien?
- Le Ministère des Eaux et Forêt vous aide-t-il dans cette gestion?
- Quelles sont les activités menées au sein de votre Forêt ?
- Avez-vous des partenaires fixes pour l'écoulement de vos produits?
- Quels sont les avantages qu'elle vous fournit?
- Quels sont les principaux problèmes rencontrés?
- Que proposez-vous pour les résoudre?

### **Résultats & Conseils**

- Quelles sont les projets déjà réalisés par le biais de la Forêt communautaire?
- Pouvez-vous affirmer qu'elle répond favorablement aux préoccupations qui vous ont poussé à la mettre en place?
- S'il vous était donné de revenir dans le temps, opteriez vous de nouveau pour le principe de Forêt Communautaire?
- Quel conseil pouvez-vous donner à d'autres villages qui hésitent encore à demander une Forêt communautaire ou qui n'en veulent pas?

## Annexes 4 : Observations de terrain

Villages	Besoins	Problèmes	Observations
Regroupement d'Ebomane (ancien carrefour commercial avec le Cameroun)	Sensibilisation sur les droits des villageois face aux sociétés forestières	Un ancien notable de Minvoul a voulu acheter le Kévazingo	Pas de coupe de Kévazingo dans ce village La population ne connaît pas le concept de FC. Pas d'association de villageois mais ils ont une grande plantation collective où chaque villageois aide.
Alene	Sensibilisation sur les droits et la forêt	Problème d'un intermédiaire venu demander le Kévazingo. Ce dernier a voulu partir sans payer.	Tentative de coupe illégale du Kévazingo dans ce village. La population ne connaît pas le concept de FC.
Regroupement d'Akok – Bibe-Melene.	Sensibilisation sur les droits et la forêt	Question de reconnaître un vrai document d'un faux. Constat de la précarité et de l'ignorance comme principales causes de l'exploitation illégale.	Leur regroupement est en train de faire la procédure pour la création d'une FC. Le plan simple de gestion a été validé. Il reste les limites à définir. Pas de problème avec le Kévazingo. Ils en ont près de la route.
Sous préfecture de Meyo Kye	Besoin de justice pour freiner la corruption et l'enrichissement illicite des agents de l'ordre et des EF. Besoin d'être informé sur les droits et devoirs vis-à-vis de la forêt.	Désinformation sur le prix du mètre cube du Kévazingo Plainte des villageois sur un cas d'enrichissement illicite d'agent de la brigade de gendarmerie et des douanes frontalières	Pas d'exploitation illégale du Kévazingo Colère importante de la population Complicité des agents des EF. Cas d'une possible vente future d'un Kévazingo avec de possibles problèmes de cohésion familiale
Akam Effack	Besoin d'informations liées à la forêt. Besoin d'un accès aux plantations de l'ancien emplacement du village (notamment pour le cimetière)	Problèmes avec les limites de la concession forestière de la société TTIB. TTIB a expliqué que les 5km2 destinés à l'essor du village n'existent plus dans la loi. Ils appartiennent maintenant à TTIB.	La population ne connaît pas ses droits. Elle n'a plus confiance dans les agents des EF. Elle est d'ailleurs en mauvais terme avec ces agents.
Akom Essatouk	Besoin de relancer la procédure pour le cahier des charges avec TTIB. Besoin de sensibilisation sur leurs droits. Besoin des copies des textes de lois illustrant les devoirs des entreprises.	Désinformations sur le prix du mètre cube du Kévazingo. (16 000 Francs CFA – 30 000 Francs CFA). Selon TTIB, l'entreprise aurait un permis sur la forêt des villageois. L'entreprise demande aux villageois de couper les arbres. TTIB a demandé aux populations d'effectuer un cahier des charges. Pas de nouvelles depuis janvier 2015.	La population ne connaît pas ses droits. Elle est sous informée. Pas de connaissance sur la FC. Pas de cahier des charges tenu par l'entreprise.
Nkang (forêt)	Besoin de diversifier les activités de la FC	Problème avec un intermédiaire recruté pour	2012 : attribution de la Forêt Communautaire. Aucune

communautaire) e)	Besoin de formations supplémentaires pour la gestion au quotidien de la FC	exploiter la forêt. Il l'a exploité de façon anarchique. L'exploitation est suspendue. Ils souhaitent un meilleur suivi des Forêts communautaires de la part de l'administration et de nouvelles formations.	difficulté dans la conception avec les villages voisins. Les agents des Eaux et Forêts assistent la FC. Ils ont un projet de construction de logement pour des enseignants. La forêt s'étend sur 2973 hectares. Au début, les villageois voulaient 5000 hectares mais cela empiétait sur d'autres territoires. Prise de conscience et appropriation du concept de forêt communautaire. Tout le monde a accepté le partage. Union renforcée dans le village et pour les communautés. Unité face aux problèmes. Activités recensées : plantation d'agroforesterie, exploitation forestière de bois et création d'une porcherie en cours.
Konosoville	Besoin d'une meilleure connaissance de leurs droits et des dispositions concernant le partage des bénéfices. Une meilleure prise en compte de leurs revendications par TTIB	TTIB est là depuis 10 ans. L'exploitation forestière de TTIB se déroule maintenant loin de leurs forêts. Lorsque TTIB était présents, les Kévazingo ont été coupés. Aucun cahier des charges n'a été tenu.	La population connaît le concept de Forêt Communautaire de nom seulement. La population ne connaît pas ou très peu les lois sur la forêt. TTIB a fait une mission de sensibilisation sur le Kévazingo pour savoir si le village en avait un. (« avez vous un Kévazingo ? Si oui, où ? etc.)
Zanangoué	Besoin que les ponts laissés par l'entreprise Rougier soient détruits (Rougier a quitté la concession depuis plusieurs années). Besoin d'avoir la nouvelle mercuriale pour négocier la vente de leur bois abandonné	Un intermédiaire a abattu de nombreux arbres (dont des Kévazingo) qui sont encore à terre. Visite prochaine des Eaux et Forêts pour les ventes aux enchères. Problème avec l'accès facile pour les braconniers suite à la route laissée par Rougier.	Les villageois se sont déjà mis en association et tiennent un inventaire des arbres présents dans la zone. Les villageois souhaitent que Rougier ferme les routes que l'entreprise a créées, mais dans un même temps utilise ces routes pour aller à leurs plantations. Lorsque Rougier a proposé de les fermer, les villageois ont dit non. ...
Bibasse	Besoin d'être informés sur leurs droits.	Pas de problème sur le Kévazingo	Les populations ne connaissent pas leurs droits. Ils connaissent en revanche la Forêt Communautaire mais n'ont pas d'association.
Nzimbe	Besoin d'être informés sur leurs droits.	Désinformations sur le prix du Kévazingo (15 000 et 50 000 francs CFA)	Les populations ne connaissent pas leur droit. Pas de connaissance sur la FC
Ma'Ameni	Besoin d'être informés sur les droits qu'ils ont sur leur forêt	Désinformations sur le prix du Kévazingo. Des entreprises chinoises sont venues acheter à 100 000 Francs CFA puis elles ont	Colère importante de la population qui ne veut plus s'adresser aux agents de l'administration. La population ne connaît pas

		<p>diminué le prix. (20 000 Francs CFA)  Le chef de cantonnement des EF leur a dit que le bois récupéré coûtait 30 000 Francs CFA.  Importante désinformation.  Dan Gabon (entreprise chinoise) a coupé des Kévazingo sans autorisation mais le préfet était présent.  Ils souhaiteraient que l'État achète le bois puis le revende aux entreprises.</p>	<p>ses droits.  Pour le chef du village, l'enrichissement illicite, c'est l'État.  Conflit important pour la langue entre le Français et le Fang.  Le chef du village a dû arrêter la réunion car les villageois arrivaient en continu, posant les mêmes questions.</p>
Assok Begue	Besoin d'être informé sur les droits qu'ils ont sur leur forêt.	<p>BSO (Chinois) aurait trompé les villageois. Elle a coupé du bois sans autorisation et sans verser de l'argent aux villageois.  La société a renchéri en expliquant aux villageois que la forêt appartenait à la société.</p>	<p>La population s'est vue exploitée par manque de connaissance. Ils ne connaissent pas les droits.  Pas de connaissance sur le concept de FC.  Pas de problème sur le Kévazingo.</p>

## **Annexe 6 : Recherche sur les acteurs chinois au Gabon et en Afrique**

### **L'impact de l'arrivée des acteurs chinois sur l'environnement africain**

Cette partie revient, en amont, sur l'impact des entreprises chinoises en Afrique. Elle dresse d'abord des éléments permettant de comprendre la décision des entreprises chinoises d'exploiter des ressources en Afrique. Puis, elle décrit l'arrivée de ces entreprises en dressant un bilan. Enfin, elle tente d'illustrer les conclusions qui peuvent être tirées entre les entreprises chinoises et le secteur forestier à travers l'Afrique.

#### **La prise de conscience écologique chinoise : entre besoin de nouveaux sites d'approvisionnement en Afrique et naissance de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises<sup>104</sup>.**

Depuis plusieurs décennies, la question environnementale semble se développer en Chine. Dans les années 1950, la Chine a suivi le modèle d'industrie de son allié, l'URSS. Ce modèle industriel s'est avéré polluant. Les différentes activités industrielles se sont accompagnées d'une dégradation de l'environnement. Cette pollution a eu des répercussions importantes. La Banque Mondiale estime qu'en 2006, sur les vingt villes les plus polluées, treize seraient chinoises. L'augmentation de la pollution atmosphérique s'est accrue à partir des années 1980. L'augmentation de l'industrie et la croissance urbaine chinoise sont responsables de 20%, à l'échelle mondiale, des émissions de gaz à effet de serre<sup>105</sup>. La transition énergétique chinoise est un enjeu majeur pour le pays. En 2009, 77,3% de l'énergie produite provenait du charbon<sup>106</sup>. Cette pollution est accrue par l'emploi de technologies le plus souvent dépassées. La pollution de l'eau n'est pas épargnée. Avec les rejets et une mauvaise gestion des déchets industriels, plus de 300 millions de Chinois n'auraient pas accès à une eau potable<sup>107</sup>. Cela aurait des conséquences en terme de maladie et de décès prématurés. Un troisième problème apparaît quant aux enjeux de déforestation.

Les chiffres sur la superficie de forêt en Chine varient selon les sources. En moyenne, la superficie de forêt varie entre 14 et 20%. Selon Sanjuan (2001), le couvert forestier serait de 14% au début de la décennie 2000 pour atteindre 20,4% en 2008 selon le Bureau national des forêts. Le couvert végétal est très en dessous de la moyenne mondiale (30%). Le pays connaît depuis plusieurs décennies un phénomène important de déforestation. Les diverses activités humaines (agriculture, industrie etc.) ont entraîné une forte dégradation de la biodiversité. Lors du 7<sup>ème</sup> inventaire forestier, le Bureau National des Forêt estimait que la qualité des forêts était médiocre. 1,74 million de km<sup>2</sup> étaient touchés par la désertification pour la seule année 2006<sup>108</sup>. Les pâturages étaient aussi touchés à hauteur de 90%. Malgré les volontés de reboisement, chaque année 15 000km<sup>2</sup> sont exploités pour l'industrie<sup>109</sup>.

Ces problèmes liés à la forêt sont doubles. Il y a d'abord les questions liées à la biodiversité et à la disparition d'écosystèmes rares. Des réserves naturelles ont été créées couvrant 5 à 6% du territoire<sup>110</sup>. Il y a aussi des problèmes qui se répercutent de manière indirecte. Le déboisement

---

<sup>104</sup> La responsabilité sociale et environnementale renvoie à la responsabilité sociétale des entreprises.

<sup>105</sup> Sanjuan Thierry & Trolliet Pierre, la Chine et le monde chinois : une géopolitique des territoires. Page 168.

<sup>106</sup> Magrin Géraud & Van Vliet Geert, une compagnie pétrolière chinoise face à l'enjeu environnemental au Tchad, page 51.

<sup>107</sup> Sanjuan Thierry & Trolliet Pierre, *ibid.* Page 168.

<sup>108</sup> Conseil des affaires d'État chinois. Magrin Géraud & Van Vliet Geert, une compagnie pétrolière chinoise face à l'enjeu environnemental au Tchad

<sup>109</sup> Sanjuan Thierry & Trolliet Pierre, *ibid.* Page 166.

<sup>110</sup> *Ibid* Page 167.

de certaines zones accroît l'érosion. La Chine connaît depuis plusieurs décennies une forte progression des zones désertiques au nord-ouest du pays. La disparition du couvert végétal entraîne un appauvrissement des sols. Lors des fortes pluies, il n'y a pas de rempart bloquant les ruissèlements. Cela se traduit par de fortes inondations. A son tour, ces inondations entraînent des conséquences néfastes sur les sols, les terres arables ou les zones urbaines. Enfin, ces problèmes de dégradation de l'environnement ont pris des enjeux internationaux. La pollution émanant de Chine est perçue à l'étranger. C'est devenu un problème transfrontalier, régional. Les exemples ne manquent pas : fleuve transfrontalier pollué, nuage de pollution à l'échelle régionale, forte pollution maritime en mer de Chine, etc. Il s'agit ici d'un problème important. La Chine, pour son appareil économique, a besoin de ressources naturelles pour permettre la continuité de sa croissance. De lourds enjeux sociaux pèsent. Avec la raréfaction de cette ressource, elle a besoin de trouver de nouveaux sites d'approvisionnement à l'étranger pour éviter des problèmes sociétaux. Le marché chinois du bois est en plein essor. Ainsi, entre 1995 et 2005, les importations de bois auraient explosé atteignant plus de 450%<sup>111</sup>. C'est dans ce contexte à la fois de raréfaction des ressources et de fort accroissement anthropique que le gouvernement Chinois s'est intéressé à la question écologique.

La question environnementale en Chine s'est illustrée à partir des années 1970. Une première conférence nationale sur la protection de l'environnement apparaît en 1973. Le gouvernement promulgue une loi sur la protection de l'environnement en 1979. Cette loi voit énoncer les principes généraux visant à protéger l'environnement. Elle décrit en outre les instruments permettant cette gestion et les articulations entraînant un développement « coordonné entre la construction économique, le progrès social et la protection de l'environnement »<sup>112</sup>. Elle créait l'Agence Nationale pour la Protection de l'Environnement en 1984. L'agence deviendra le ministère de l'environnement en 2008. En 2002, une deuxième loi, sur l'évaluation d'impact environnemental, est promue. Avec cette loi, chaque projet doit se doter d'une étude au préalable illustrant les incidences négatives sur l'environnement. Le 11<sup>ème</sup> plan quinquennal (2006 - 2010) vise des objectifs tournés vers la réduction de la pollution et l'émergence d'un développement durable. Le conseil des affaires d'État énumère une liste de restriction et d'objectifs à atteindre, tel que : « la réduction de 20% de l'intensité énergétique [...] l'augmentation de 60% du recyclage des déchets industriels solides, une couverture forestière de 20% et le contrôle des gaz à effet de serre pour générer de bons résultats »<sup>113</sup>. A la fin de ce plan, le Parti Communiste, lors du 18<sup>ème</sup> congrès, a fait de la « civilisation écologique »<sup>114</sup>, l'un des points importants à suivre. Cette volonté s'est matérialisée à la fin de l'année 2012 où le congrès national a voté dix lois environnementales et plus de trente lois visant la protection de ressources et biodiversité. En plus de ces lois, des tribunaux pour l'environnement ont été créés. L'émergence des prises de conscience sur l'environnement se voit dans les différents secteurs. Dans le cadre de la politique de crédit vert, les banques doivent prendre en compte les impacts écologiques des projets. Ces critères environnementaux ont une influence sur les prêts accordés : réduction, refus, suppression etc.

Enfin, l'environnement se voit à l'échelon local chinois. A l'échelle des districts et des municipalités, 2000 bureaux de protection de l'environnement ont été créés<sup>115</sup>. En 2008, la Chine comptait plus de 3000 agences d'inspection environnementale. Ces différents ensembles couvrent le maillage territorial chinois aux différentes échelles. Pour palier les manques, les assemblées populaires et les gouvernements populaires locaux ont élaboré plus de 600 lois<sup>116</sup>. Cette intervention des assemblées permet une concordance entre les lois promulguées à l'échelle nationale et les situations locales. Ces lois servent de vecteur entre le pouvoir central et

---

<sup>111</sup> Prigent Sylvain. Déforestation accélérée, la Chine pointé du doigt. Alelco magazine. 2006.

<sup>112</sup> Magrin Géraud & Van Vliet Geert, une compagnie pétrolière chinoise face à l'enjeu environnemental au Tchad, page 37.

<sup>113</sup> Ibid. page 47.

<sup>114</sup> Shinn David H. The environmental Impact of China's Investment in Africa. 2015.

<sup>115</sup> OCDE. Environmental Compliance and Enforcement in China, 2006.

<sup>116</sup> Magrin Géraud & Van Vliet Geert. Ibid.

les populations à l'échelle locale. Mais dans la gestion de l'environnement, Pékin a mis l'accent sur les entreprises chinoises.

Les entreprises chinoises, à l'échelle nationale comme internationale, ont souvent une image négative vis-à-vis de l'environnement<sup>117</sup>. Il est souvent cité leur indifférence pour l'écologie, notamment sur le continent africain. Jusqu'à la fin de la décennie 2000, début 2010, les entreprises avaient un désengagement important quant au respect de l'environnement. Pourtant l'évocation de la responsabilité sociale et environnementale (RSE) des entreprises n'est pas un fait récent en Chine. La responsabilité sociale et environnementale renvoie aux interactions entre une entreprise et une société qui l'entoure. Howard Bowen la définit comme « *un ensemble d'obligations à l'égard de la société. L'entreprise est considérée comme un être moral qui doit assurer non seulement le bien-être de ses travailleurs mais aussi celui de la communauté qui l'entoure* »<sup>118</sup>. Dès les années 1970 - 1980, le concept a été introduit en Chine par les entreprises occidentales. Ces dernières s'étaient installées dans les zones franches créées après les réformes de Deng Xiaoping en 1978. Michel Capron Identifie dans la RSE une origine d'ordre éthique qui serait né dans le paternalisme d'entreprise aux États-Unis au siècle dernier. Il décrit une vision occidentale de l'entreprise avec un idéal à atteindre. Cet idéal serait similaire à une relation tirant le meilleur profit à la fois pour l'entreprise et pour les parties prenantes (travailleurs, communauté locale etc.).

Les entreprises d'État chinoises avaient un concept plus ou moins similaire : les unités de travail<sup>119</sup>. Ces unités prenaient en charge uniquement le volet social (les travailleurs et leur famille). Le volet environnemental n'était pas pris en compte. Les unités de production furent démantelées après les réformes libérales des années 1980 et 1990, alors que les entreprises occidentales apportaient ce concept de responsabilité. En revanche, l'engagement de Pékin ne date que de 2006. Tatjana Chahoud<sup>120</sup> explique ce décalage par une promotion d'abord limitée à des audits sociaux fait uniquement par les entreprises occidentales sur le respect des droits de l'Homme, puis par une promotion lente de plusieurs années dans les milieux politiques chinois. Hu Jintao, à la tête du Parti Communiste en 2006, lança la « Politique de société harmonieuse » qui vise à redéfinir les liens de la société en y intégrant les intérêts sociaux et environnementaux. L'accent était mis sur le développement social et environnemental. Pour Tatjana Chahoud, la mise en place de ces normes représente un élément essentiel dans la politique chinoise. Le contexte chinois, depuis l'ouverture, est marqué par de très fortes inégalités sociales et l'apparition possible de tensions. Favoriser l'émergence de ces normes aurait pour conséquence une « *harmonie avec les partenaires dans la poursuite des intérêts commerciaux* »<sup>121</sup>. Le développement de ces normes en Chine se situe aussi dans un contexte d'investissements des entreprises chinoises à l'étranger (politique « *going out, going global* »).

Cette mise en place de la responsabilité sociale et environnementale s'est traduite par l'émergence de nombreuses lois et normes. La loi chinoise sur le travail, adoptée en 2007, se veut un complément de celle de 1994. Elle s'est vue renforcée par la création d'un guide sur la responsabilité en 2008. Ce guide s'adresse directement aux entreprises publiques chinoises. Il établit les différentes normes à suivre. Tous les ans, les entreprises chinoises doivent produire un rapport sur la politique interne de l'entreprise et sur le respect des normes de la responsabilité sociale et environnementale. Un classement est ensuite dressé à l'échelle nationale pour mettre en valeur les entreprises ayant une meilleure pratique de la responsabilité. Cette volonté s'est accrue en 2013 avec l'émergence d'un guide pour la

---

<sup>117</sup> Wagner Julien, Le Grand Pillage. 2014.

<sup>118</sup> Yorbana Seign-Goura, les investissements directs chinois en Afrique : la China National Petroleum Corporation International Chad. Page 51

<sup>119</sup> Gipouloux François, La Chine vers l'économie de marché ?. 1993. Page 104.

<sup>120</sup> Chahoud Tatjana, Corporate Social Responsibility and Labour Rights in the People's Republic of China. Deutsches Institut für Entwicklungspolitik. 3/2008.

<sup>121</sup> Yorbana Seign-Goura, les investissements directs chinois en Afrique : la China National Petroleum Corporation International Chad. Page 103.

protection de l'environnement. Ce guide vise directement les multinationales chinoises qui interviennent à l'étranger. Ce guide témoigne d'une forte volonté étatique puisqu'il a été créé par une collaboration entre le ministère du commerce et celui de l'environnement. Depuis la promulgation de ce guide, les entreprises chinoises sont incitées à suivre les lois environnementales des pays dans lesquelles elles investissent et travaillent. Cependant, il est à noter que Pékin laissait le choix aux entreprises de ne pas suivre les lois environnementales des pays. Aucune pénalité ne sera donnée<sup>122</sup>.

Néanmoins, d'autres initiatives de Pékin sont prises à la lettre. En 2008, la « politique de valeur mobilière verte » a rendu obligatoire l'audit environnemental pour une entreprise désirent entrer en bourse. Avant chaque introduction, l'entreprise doit publier les informations liées à la pollution et à l'environnement de ses activités. Pareillement, la « politique d'assurance verte » a été développée dans le but de créer un système d'assurance de responsabilité environnementale. Les entreprises exposées aux risques écologiques doivent cotiser à cette assurance. Pékin a lancé en 2007 sa « politique commerciale verte » visant à réduire ou supprimer des permis d'exploitation aux entreprises jugées trop polluantes. Enfin, à l'échelle nationale, plus de 200 entreprises (publiques comme privées) ont signé les dix principes du Pacte mondial promulgué par les Nations Unis<sup>123</sup>. Ces principes visent au respect des droits humain et du travail, à la préservation de l'environnement. De nombreuses entreprises chinoises importantes comme Sinopec ou la China National Offshore Oil Corporation ont souscrit à ces principes. Sur le plan théorique, l'ensemble de ces mesures est jugé positivement par les pays occidentaux. Pourtant, dans la réalité, la situation est plus complexe.

Depuis plus d'une décennie, la trajectoire et les décisions de Pékin et des entreprises chinoises semblent aller vers une meilleure gestion de l'environnement. On voit les entreprises chinoises de plus en plus sujettes aux normes environnementales. Elles sont « contraintes » de fournir des rapports liés à la RSE, suivent le guide de protection de l'environnement ou pour certaines encore signent le Pacte mondial et ses dix principes. Pourtant, il a été déjà évoqué que le guide de protection de l'environnement était basé sur la base du volontariat. Il en est de même avec les dix principes du Pacte Global des Nations Unies. Il est basé sur la bonne volonté des entreprises. 200 entreprises chinoises ont souscrit à ces principes, ce qui représente une part minime comparé au nombre important d'entreprises chinoises. Dans certains cas, les normes de Pékin sont suivies par les entreprises mais des problèmes liés à la transparence apparaissent. C'est notamment le cas du Tchad et du projet Rônier<sup>124</sup>. Les parties prenantes (État, communauté locale, ONG) n'ont pas eu connaissance du rapport de la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise chinoise CNPCIC. Ce rapport – s'il a été réalisé – aurait été transmis dans le secret au gouvernement chinois. Cette « absence » a renforcé l'image négative de l'entreprise sur le sol tchadien. Seign-Goura Yorbana (2014) évoque une vision et une conception différente de la responsabilité sociale et environnementale vis-à-vis des différences culturelles : « *Création de trois puits et une école, qualifiés comme dons de la Chine. Avec ces fabrications, l'entreprise chinoise tente de les faire passer devant les problèmes environnementaux. Elle met en avant ces constructions à la place d'une politique de la responsabilité sociale et environnementale* »<sup>125</sup>.

A l'échelle nationale, la prise en compte de l'environnement s'est traduite par l'apparition de nombreuses organisations non gouvernementales. Durant la décennie 1990, l'influence des ONG à l'échelle nationale est devenue de plus en plus visible. En Chine, elles jouent un rôle croissant dans le secteur de l'environnement. Le nombre d'ONG liées à l'environnement était de 2700 en

---

<sup>122</sup> David H. Shinn, *The environmental impact of China's Investment in Africa*, 08/2015.

<sup>123</sup> Yorbana Seign-Goura, *ibid*.

<sup>124</sup> Magrin Gérard & Van Vliet Geert, *une compagnie pétrolière chinoise face à l'enjeu environnemental au Tchad*, page 150

<sup>125</sup> Yorbana Seign-Goura, *les investissements directs chinois en Afrique : la China National Petroleum Corporation International Chad*. Page 165.

2006<sup>126</sup>. Le nombre de personnes était cependant faible puisque le secteur comptait 200 000 bénévoles. Pékin a adopté une attitude de plus en plus positive envers les ONG environnementales. Pékin, lors des derniers plans quinquennaux (courant 2000), a invité les représentants de la société civile à sensibiliser les populations à l'environnement. Néanmoins, leurs actions sont limitées dû à un manque de moyen. Les procédures sont lourdes : enregistrement vis-à-vis du gouvernement, normes strictes (nombre de personne, financement etc.). Au point de vue étatique, les questions environnementales rencontrent aussi des difficultés. Les agences environnementales sont souvent en conflit avec les autres agences et services étatiques. Cela s'explique surtout par des visions et des objectifs de priorité différents : pour les premiers, il s'agit avant tout d'objectifs liés à la préservation et à la protection de l'environnement, pour les deuxièmes, il s'agit de mettre l'accent en priorité sur le développement par le biais de la croissance économique. De même, les différents échelons administratifs et la multiplicité des normes et des agences ont entraîné une forte complexité pour la gestion environnementale.

Pour le secteur des entreprises à l'échelle nationale, les résultats sont aussi mitigés. 30 à 40% des projets liés à l'exploitation minière avaient réalisé une étude d'impacts environnementaux alors que la loi exige ces études<sup>127</sup>. Ce chiffre atteint 6 – 7 % dans certaines provinces. A la suite de ces manques, il est fait le constat que les entreprises préfèrent payer l'amende de pollution plutôt qu'inclure des changements dans sa structure pour polluer moins. Les amendes ont des plafonds trop peu élevés poussant les entreprises au choix le plus simple. A l'inverse, en 2006, plus de 5000 entreprises du secteur des énergies et de l'industrie remplissaient les critères liés à l'environnement définis par Pékin. Plus de 19 000 entreprises chinoises ont reçu la certification ISO 14 001 liée au management de l'environnement en 2006<sup>128</sup>. Leur nombre n'était que de 100 en 1999. Ce fort nombre en 2006 témoigne d'une large reconnaissance de la certification en Chine. La forte mise en concurrence des entreprises chinoises – surtout dans les secteurs les plus dynamiques du pays – a entraîné une poussée importante du nombre d'entreprises vers la certification. L'année 2007 a vu le nombre de certification franchir les 30 000. Malgré ces efforts, selon les organisations environnementales chinoises, la question écologique en Chine reste minime pour les entreprises. Elles seraient en retard de 15 à 20 ans pour les dimensions environnementales et sociales de leurs homologues occidentaux<sup>129</sup>.

La question écologique a émergé ces dernières décennies en Chine. Elle trouve des causes externes avec l'importance des entreprises occidentales et des conférences et institutions mondiales. Ces dernières appuient leurs enjeux de plus en plus sur la préservation de l'environnement. Elle trouve aussi des causes internes. Depuis un demi-siècle, le modèle de développement suivi par la Chine a des coûts importants en terme d'environnement. La dégradation de l'environnement a vite été perçue comme un obstacle futur au bien être de la Chine. De ce constat, le gouvernement a pris des mesures visant à la protection. Ces mesures visent pour l'essentiel les entreprises. Cette prise de conscience auprès des entreprises s'inscrit dans un contexte de conquête de marché extérieur. Les normes et réglementations se perçoivent aussi à l'échelle nationale et locale. De nombreuses organisations de défense de l'environnement ont été créées. Pour l'exemple de la forêt, des politiques de reboisement ont été lancées, appuyés par des normes plus strictes visant leur protection. C'est dans ce contexte là que les entreprises de la filière bois ont dû trouver de nouveaux sites d'approvisionnement à l'étranger, notamment en Afrique.

### **La dimension écologique chinoise en Afrique : entre volonté et défaillance**

---

<sup>126</sup> Ibid. Page 100.

<sup>127</sup> Ibid.

<sup>128</sup> Li Yan, « Le poumon économique chinois adopte la certification ISO 14001 »

<sup>129</sup> David H. Shinn, The environmental impact of China's Investment in Africa. International Policy Digest, Wold Politics Entertainment.

Depuis maintenant plus de deux décennies, les relations entre l'Afrique et la Chine se sont amplifiées. Cette coopération sino-africaine a pris de nombreux visages différents : exploitation des ressources naturelles, construction d'infrastructures, commerçants indépendants chinois etc. Ces différentes phases des relations sino-africaines sont généralement liées (échange d'infrastructure contre matière première). Cependant, dans le cadre de cette étude, seule la dimension extractive des ressources est prise en compte. Les relations sino-africaines ne rayonnent pas par leur engagement écologique<sup>130</sup>. Chaque année, le gouvernement chinois publie un livre blanc définissant les grandes lignes de la coopération. Pour l'année 2013, le livre blanc n'évoque qu'à une seule reprise la protection de l'environnement dans les relations sino-africaines. Le livre blanc cite quelques partenariats avec certains pays africains : la Tunisie, le Ghana, le Soudan ou encore l'Éthiopie<sup>131</sup>. En revanche, aucune ligne sur la gestion des ressources naturelles n'apparaît dans ce livre blanc. Il s'agit ici de resituer ces initiatives dans un double discours. D'un côté, la Chine s'engage avec l'Afrique sur la protection de l'environnement comme à la conférence organisée à Nairobi en février 2005. Il s'agissait de créer un partenariat de lutte contre le changement climatique avec la mise en place de 100 projets d'énergie propre<sup>132</sup>. De l'autre côté, la Chine ne cache pas sa volonté d'acquérir les ressources naturelles du continent pour sa cohésion et son développement. C'est ce qu'illustre la balance commerciale entre la Chine et les pays africains. La balance chinoise est déficitaire pour chaque pays disposant de matières premières importantes<sup>133</sup>. Le Gabon voit ses exportations vers la Chine atteindre 1,8 milliards de dollars. A l'inverse, ses importations venant de Chine atteignent seulement 200 millions de dollars<sup>134</sup>. En témoigne la ressource pétrolière qui cumule plus des deux tiers des exportations africaines vers la Chine. Les pays pétroliers sont d'ailleurs ceux recevant l'aide la plus importante de Pékin (Le Nigéria, le Soudan, le Congo Brazzaville, l'Algérie ou encore l'Angola fournissant plus de 50% du pétrole africain<sup>135</sup>). Les Investissements Directs à l'Étranger chinois sont d'abord dirigés vers les secteurs écologiquement sensibles comme les ressources, la forêt ou la pêche. L'exemple du secteur de la pêche s'illustre par le prélèvement de toute espèce, de filet hors normes et d'exploitation en dehors des zones permises. C'est ce que met en avant Wilfred Woani, directeur de la chambre de commerce de Kabwe (Zambie) « *Nous sommes revenus au point de départ exportant des matières premières et important des produits manufacturés bon marché* »<sup>136</sup>.

Les exemples de mauvaises gestions environnementales effectuées par des entreprises chinoises sont nombreux. Au Soudan, la construction du barrage hydroélectrique de Merowé par l'entreprise chinoise China International Water & Electric Corporation a été critiquée. Pour réaliser cette infrastructure, il aura fallu le déplacement de 50 000 personnes<sup>137</sup>. L'étude de l'impact écologique a été écourtée, oubliant de nombreuses questions écologiques comme l'érosion des berges ou les apports en sédiment. Au Congo – Brazzaville, l'entreprise Sicofor a effectué des recherches à la dynamite pour trouver des gisements pétroliers<sup>138</sup>. A la suite de ces constats, la Chine, pour les raisons évoquées dans la partie précédente, a revu sa politique. Courant 2007, l'Eximbank of China a modifié sa politique environnementale pour les projets en Afrique. Elle a renforcé sa politique sur les études au préalable et aux respects des normes et lois locales. Malgré ces initiatives, de nombreuses entreprises ont continué leur gestion négative. Au Nigéria, les sociétés chinoises WEMPCO et WAHUM déversent des produits toxiques dans l'eau ou rejettent des fumées nocives pour l'atmosphère<sup>139</sup>. A l'inverse, des entreprises comme la China National Petroleum Corporation International Chad ont revu leur politique

<sup>130</sup> Wagner Julien, *Le Grand Pillage*. 2014. Page 60.

<sup>131</sup> Ibid.

<sup>132</sup> Mbalia Olivier, *La Chine en Afrique*. 2012. Page 84.

<sup>133</sup> Wagner Julien, *Ibid*.

<sup>134</sup> Brainforest, *Rapport d'étude sur le commerce et les investissements chinois en Afrique*. 2010.

<sup>135</sup> Andrésey & Al. *La ChinAfrique, mythes et réalités*. Études 2010/9. Tome 413. P. 151 - 162

<sup>136</sup> Nguyen Éric. *Les relations Chine – Afrique*. 2009. Page 102.

<sup>137</sup> Mbalia Olivier, *ibid*. Page 86.

<sup>138</sup> Mbalia Olivier, *ibid*. Page 85.

<sup>139</sup> Nguyen Éric, *ibid*. Page 121.

environnementale. Pour le projet Rônier (Tchad), l'entreprise a utilisé des consultants externes. Entreprise certifiée ISO 14001, elle a exigé un matériel de qualité de ses fournisseurs. Elle a mis en place des procédures d'indemnité et de compensation pour l'environnement et les populations locales<sup>140</sup>. Il n'y a pas un modèle type d'entreprise chinoise en Afrique. Leur gestion de l'environnement dépend d'abord des objectifs propres à chaque entreprise. Dans le cadre de la CNPC, l'entreprise vise d'abord le marché international et une image positive. Elle s'est donnée comme objectif à long terme « *zéro accident, zéro mort et zéro pollution* »<sup>141</sup>. Il faut peut-être encore voir ici un double discours. Pour le projet Rônier, les travaux de construction du champ pétrolier et de l'oléoduc ont commencé avant que l'Étude d'Impact de l'Environnement ne soit terminée par l'entreprise<sup>142</sup>. A l'inverse, des entreprises de taille moyenne sont d'abord là pour le profit. Cependant, les législations nationales africaines sont généralement inférieures aux normes internationales. Les entreprises chinoises exploitent souvent cette faiblesse étatique.

Le mode opératoire des entreprises chinoises en Afrique est, le plus souvent, le fruit d'une coopération entre le gouvernement chinois et le gouvernement du pays africain. L'État échange des concessions de ressources naturelles contre la construction d'une ou plusieurs infrastructures (route, stade etc.)<sup>143</sup>. Ces échanges sont discutés avec Pékin dont les liens entre politique et économie sont le plus souvent confus. L'entreprise Sicofor a signé avec l'État congolais une convention forestière en 2006<sup>144</sup>. Il était spécifié dans les négociations que le gouvernement chinois faisait partie des actionnaires. Il s'est avéré que l'information était, premièrement, fautive, deuxièmement, a servi uniquement à l'entreprise pour simplifier les négociations. En revanche, le ministre des forêts faisait partie des actionnaires de l'entreprise. Au Gabon, l'ancien ministre Gabonais Jean Ping avait des liens commerciaux avec son neveu chinois. Ils se sont associés dans l'exploitation de bois en 1987<sup>145</sup>. Ces exemples illustrent la complexité des relations sino-africaines dans l'obtention des permis de concession. D'un point de vue théorique, les pays africains devraient sortir « vainqueur » de l'arrivée de la Chine sur le continent. Les pays africains disposant de matière première pourraient jouer sur la concurrence entre les entreprises occidentales et celles chinoises. Cette concurrence pourrait leur permettre d'obtenir des concessions importantes quant à la redistribution de la rente ou du développement d'infrastructure. A l'inverse, ils pourraient facilement être victimes du syndrome hollandais. Avec l'arrivée de la Chine, l'exploitation des ressources a explosé. Cela révèle ou amplifie de nombreux problèmes et défis quant à la préservation de la biodiversité. Cela pose surtout le problème des législations nationales africaines. Les pratiques environnementales dans les pays africains sont limitées. Les pouvoirs publics sont faiblement impliqués. Ils manquent de moyens aussi bien financiers qu'humains. Les législations sont le plus souvent limitées ou dépassées. Dans la plupart des pays, les lois environnementales sont inférieures à celles internationales. C'est dans ce cadre-là que les entreprises chinoises utilisent des standards approximatifs ou ceux de Chine. Il en ressort une image négative. Les exemples sont multiples. Un pays comme la Zambie « brille » par les dérives écologiques venant en premier lieu du contexte national : les abus reprochés liés à l'environnement visent des entreprises indiennes, canadiennes ou sud africaines<sup>146</sup>.

---

<sup>140</sup> Yorbana Seign-Goura, les investissements directs chinois en Afrique : la China National Petroleum Corporation International Chad.

<sup>141</sup> Yorbana Seign-Goura, *ibid.* Page 155.

<sup>142</sup> Magrin Gérard & Van Vliet Geert, une compagnie pétrolière chinoise face à l'enjeu environnemental au Tchad, page 172

<sup>143</sup> Andrésey & Al. La Chinafrique, mythes et réalités. Études 2010/9. Tome 413. P. 151 - 162

<sup>144</sup> Michel Serge & Beuret Serge. La Chinafrique. Pékin à la conquête du continent noir. 2011. Page 94.

<sup>145</sup> *Ibid.* Page 88.

<sup>146</sup> Mbalia Olivier, La Chine en Afrique. 2012. Page 87.

### **Les relations sino-gabonaises face aux parcs nationaux gabonais**

« La manière dont les investissements chinois influent au Gabon est le fait d'une législation assez favorable mais la mise en œuvre de celle-ci par les autorités est une problématique qui relève aussi des problèmes de gouvernance au Gabon » (Brainforest, 2010).

Ces dernières années, l'actualité sino-gabonaise a été marquée par le projet Belinga, dans l'est du pays. Ce projet visait à exploiter une mine de fer à Belinga. Pour l'exploitation, un barrage hydroélectrique doit être construit au sein du parc national d'Ivindo. Pour transporter le fer exploité, un chemin de fer doit être construit sur une distance de 560 kilomètres. Le marché était initialement attribué à la China Machinery Engineering Corporation. Ce projet a été annulé après une forte pression de la société civile gabonaise et d'institutions internationales. Il n'est cependant pas isolé. Le gisement du fer du parc national de Minkébé (sud du pays) doit être exploité par une compagnie chinoise. L'entreprise chinoise Wambao souhaite prospecter au sein du parc Moukdaba. Quant à la Sinopec, elle a commencé l'exploitation d'une mine au sein du parc de Loango. Ces exemples ne sont pas propres au Gabon. Le parc national de Conkouati (Congo – Brazzaville) a connu plusieurs phases de prospections pour le pétrole. Dans ce cadre là, le ministre des forêts congolais aurait répondu à une ONG qu'il faisait ce qu'il voulait des forêts. (Beuret, Michel 2006).

(Source : Beuret, Michel, 2006).

Pourtant, malgré tous ces « abus », on ne peut pas dire que ces entreprises chinoises (ou étrangères) sont dans l'illégalité. Une partie de l'exploitation des ressources halieutiques par les entreprises chinoises est cachée. Elle est non répertoriée auprès de la société civile ou d'institutions internationales. Pourtant, elle n'est pas dans l'illégalité. L'État a donné son accord et le droit à ces entreprises de prélever plus que le quota autorisé<sup>147</sup>. Ces passe-droits se font le plus souvent en relation directe avec l'État, moyennant des bénéfices financiers pour l'État. Dans d'autres cas, l'État veut remercier la Chine pour l'aide apportée. C'est notamment le cas de la compagnie chinoise Man Fai Tai qui a reçu un total de 800 000 Ha de concession forestière au Congo. Elle a obtenu ce cadeau de l'État après que la Chine ait aidé le président Sassou Nguesso durant la guerre civile congolaise (engagement de rebelles dans les chantiers pour les démilitariser, fourniture de moyens de transports et d'armes etc.<sup>148</sup>).

Cependant, les 54 pays africains ne sont pas tous au même niveau quant à la législation et aux mesures prises pour la protection de l'environnement. Au Cameroun, la gestion des forêts par les entreprises chinoises n'est pas différente de celle des entreprises occidentales. Cela s'explique par l'installation d'un régime politique fort et légal.<sup>149</sup> Malgré la forte demande du marché chinois, les opérateurs chinois présents sur le territoire camerounais utilisent des pratiques correctes. Cela explique peut-être la faible importance du nombre d'hectares appartenant aux entreprises chinoises : 570 000 hectares (10% de la superficie des forêts)<sup>150</sup>. De plus en plus d'initiatives étatiques interviennent pour freiner les nuisances environnementales des entreprises chinoises. En 2014, le gouvernement tchadien a retiré le permis d'exploitation de cinq concessions pétrolières à la CNPC après que la compagnie n'ait pas versé des compensations financières importantes<sup>151</sup>. Le Mozambique a franchi la difficulté de la barrière linguistique. Elle a fait traduire tous les codes et lois du pays en chinois en 2007<sup>152</sup>.

<sup>147</sup> Wagner Julien, *Le Grand Pillage*. 2014. Page 72.

<sup>148</sup> Michel Serge & Beuret Michel. *La Chinafrique. Pékin à la conquête du continent noir*. 2011. Page 93.

<sup>149</sup> « This finding is explained by the fact that the logging industry in Cameroon is controlled by a legal regime that does not permit free riding by a particular company ». *Chinesse trade and investment and the forests of the Congo Basin*. Cifor. 2011.

<sup>150</sup> Ibid.

<sup>151</sup> RFI Tchad : une compagnie pétrolière chinoise poursuivie au pénal. Août 2014.

<sup>152</sup> Mbalia Olivier, *La Chine en Afrique*. 2012 Page 87.

## Le commerce de bois sino-africain

Parmi les nombreuses ressources qu'offre le continent africain, le bois est l'une des principales. La Chine l'a bien compris. A l'échelle du continent, la Chine importe 60% des grumes exportées par le continent. Thierry Viculon revient sur cette exploitation de manière négative : « *contournement des obligations fiscales, de l'obligation de transformation partielle dans le pays d'origine, dépassement des volumes de coupe autorisés etc. sont monnaies courantes* »<sup>153</sup>. Depuis plus d'une décennie, elle fait du bassin du Congo un hot-spot de son approvisionnement pour le marché industriel chinois. L'ONG WWF estime que la déforestation dans le bassin du Congo pourrait atteindre un point critique. Selon eux, deux-tiers de la forêt du bassin du Congo pourraient disparaître d'ici 2050<sup>154</sup>. Ce qui marque le plus l'exploitation forestière chinoise dans le bassin, c'est la rapidité avec laquelle la Chine s'est placée en tête de la production. En 2006, le Congo a exporté près d'un million de mètres cubes en direction de la Chine<sup>155</sup>. La Chine est devenue le premier client du Congo, mais aussi du Gabon, du Cameroun ou encore de la Centrafrique. Pour la simple année 2003, elle aurait importé 83,5 millions de mètres cube de cette région (10% du marché mondial)<sup>156</sup>. Au Cameroun, la Chine est devenue le premier importateur de bois depuis 2006. Les valeurs ont bondi en une année de 50 millions de dollars à 100 millions<sup>157</sup>. Au cours de la décennie 2000, la ville de Zhangjiagang, dans la province du Jiangsu, est devenu le premier port mondial en ce qui concerne le volume de bois tropicaux<sup>158</sup>. La déforestation africaine se chiffre à 1 millions d'hectare selon WWF. Cette déforestation est le plus souvent signe de conflit entre les communautés et les autorités locales. WWF pointe des problèmes de corruption<sup>159</sup>.

Des pays ont décidé d'intervenir directement sur leur secteur forestier. C'est notamment le cas de la République Démocratique du Congo. Après la redistribution des concessions en 2008, aucune entreprise chinoise n'a obtenu de titre d'exploitation<sup>160</sup>. Les entreprises n'ont obtenu aucun titre car de nombreuses conditions n'étaient pas remplies. Les échecs concernaient des questions de taxe foncière, de plan de gestion ou diverses lois non appliquées. Aucun accord ne fut signé et les entreprises durent quitter le territoire. Il faut toutefois noter que le secteur forestier est secondaire dans ce pays riche de son sous-sol. Le secteur minier est la principale ressource qui intéresse les entreprises chinoises. De nombreuses entreprises chinoises ont créé des joint-venture pour profiter d'abord de ces ressources plutôt que de la forêt. Cela avait pour conséquence une exploitation anarchique, sans plan de gestion. Ce phénomène s'était fortement accru par le manque d'agent sur le terrain pour suivre les entreprises. La région du Katanga (est de la RDC) est l'une des régions les plus touchées par ce problème.

Madagascar présente un autre exemple d'exploitation forestière effectuée par les entreprises chinoises. L'exploitation forestière se concentre sur le bois de rose. C'est un bois rare dont un décret malgache de mars 2010 rend illégal sa coupe et sa commercialisation. Mais le bois de rose est avant tout un bois permettant la réalisation de meubles traditionnels de luxe en Asie. La demande a explosé en Chine. Le kilogramme du bois de rose dépasse les 25 dollars sur le marché<sup>161</sup>. La faible fréquence de cette essence en Asie a poussé les entreprises chinoises à investir à Madagascar. Depuis l'année 2009, il est estimé que plus de 800 millions de dollars de

---

<sup>153</sup> Nguyen Éric. Les relations Chine – Afrique. 2009. Page 121.

<sup>154</sup> Michel Serge & Beuret Michel, *ibid.* Page 91.

<sup>155</sup> *Ibid.* Page 90.

A titre d'information, 2/3 des grumes étaient sans transformation alors que la loi oblige de transformer 85% de la production sur place.

<sup>156</sup> Michel Serge & Beuret Michel. La Chinafrique. Pékin à la conquête du continent noir. 2011. Page 92.

<sup>157</sup> Chinese trade and investment and the forests of the Congo Basin. Cifor. 2011.

<sup>158</sup> Michel Serge & Beuret Serge. La Chinafrique. Pékin à la conquête du continent noir. 2011. Page 89.

<sup>159</sup> Site de WWF. Voir l'url

[http://wwf.panda.org/about\\_our\\_earth/deforestation/deforestation\\_causes/illegal\\_logging/](http://wwf.panda.org/about_our_earth/deforestation/deforestation_causes/illegal_logging/)

<sup>160</sup> Chinese trade and investment and the forests of the Congo Basin. Cifor. 2011.

<sup>161</sup> Marie Audran, le trafic de bois de rose à Madagascar. Emission RFI Grand Reportage. 06/09/2014.

bois de rose ont été expédiés illégalement du territoire malgache<sup>162</sup>. C'est surtout la côte est de l'île qui est touchée par le phénomène. Les entreprises chinoises achètent aux populations locales le droit d'abattre cet arbre 50 000 ariars (équivalent de 15 euros)<sup>163</sup>. La surexploitation de cette essence à Madagascar a poussé le gouvernement à réagir. En plus d'un embargo mondial en 2010, le président malgache Hery Rajaonarimampianina a lancé une politique de tolérance zéro contre l'exploitation et le trafic de cet arbre. La Chine a répondu de manière favorable : « *Le gouvernement chinois prendra des mesures pour stopper les exportations illicites de nos ressources naturelles vers la Chine* »<sup>164</sup>. Cependant, la lutte semble limitée. L'ensemble des compagnies ayant pied dans ce trafic ont leur siège ou sont originaires de Hong-Kong. Cette ville a un statut particulier vu qu'elle ne fait pas partie de la Chine continentale<sup>165</sup>. Cette exploitation illicite pose aussi le problème des autorités locales. Des entreprises chinoises assurent bénéficier d'un accord avec les hauts fonctionnaires du gouvernement lui autorisant à couper cet arbre<sup>166</sup>. L'entreprise a fait part des relations privilégiées qu'elle pouvait avoir avec l'ancien président de transition Andry Rajoelina. Dans d'autres cas, des entreprises n'ont pas été sanctionnées moyennant quelques concessions. C'est le cas de l'entreprise Wisco qui a été accusée de « non respect du cahier des charges environnementales »<sup>167</sup>. Alors qu'elle devait être interdite d'exploitation, l'entreprise a promis la réparation d'une route. Le ministre a accepté et a autorisé l'entreprise à continuer son exploitation. Dans d'autres cas, les entreprises assurent bénéficier de l'accord ou de l'aide de hauts fonctionnaires<sup>168</sup>. Enfin, cette exploitation ne pourrait pas se faire sans l'aide d'une partie de la population. Dans la région de Sava (côte nord-est de Madagascar), certaines parties de la population font commerce du bois de rose. Cela leur permet un enrichissement important. Ces éléments ont des réseaux importants (administrations locales, transports etc.). En partenariat avec certaines entreprises, ils permettent un acheminement du bois de rose vers la Chine plus facilement. Cette surexploitation du bois de rose a entraîné une disparition partielle de l'espèce. Selon l'organisation Lampogno, le bois de rose aurait pratiquement disparu du district de Maroantsetra (nord-est)<sup>169</sup>.

L'arrivée des entreprises chinoises s'explique par plusieurs éléments : d'abord, le constat d'un environnement « néfaste » en Chine – illustré par des ressources appauvries et une pollution accrue –, puis des ressources s'amenuisant, enfin un besoin toujours à la hausse de ressources pour pérenniser l'appareil économique. Cette course à la ressource s'illustre par une croissance des consciences chinoises à l'écologie en même temps que le besoin de nouveaux sites d'approvisionnement. Cette course à la ressource se traduit par l'arrivée de nouveaux acteurs sur le continent africain. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un ensemble. Les entreprises ne sont pas seulement présentes pour les ressources. Cependant, c'est peut-être l'élément le plus parlant au vu de la gestion de l'écologie de certaines entreprises chinoises. A l'inverse, il ne faut pas généraliser. Certains exemples permettent de diviser les fautes ou de donner des signes évolutifs d'une meilleure gestion. Le Gabon présente notamment une situation intéressante.

---

<sup>162</sup> Communauté chinoise à Madagascar : la troisième la plus importante en Afrique. La Gazette de la Grande Ile. Avril 2015.

<sup>163</sup> Marie Audran le trafic de bois de rose à Madagascar. Emission RFI Grand Reportage. 06/09/2014.

<sup>164</sup> Midi Madagasikara. Madagascar – Chine : coopération renforcée pour la lutte contre le trafic de bois de rose. Février 2015.

<sup>165</sup> Communauté chinoise à Madagascar : la troisième la plus importante en Afrique. La Gazette de la Grande Ile. Avril 2015.

<sup>166</sup> Ibid.

<sup>167</sup> Wagner Julien, Le Grand Pillage. 2014. Page 65.

<sup>168</sup> Global Witness & Environmental Investigation Agency. Rapport d'enquête sur le commerce mondial des bois précieux malgaches : bois de rose, ébènes et palissandre. Octobre 2010.

<sup>169</sup> RFI. Trafic de bois de rose à Madagascar : l'inquiétude des ONG. 20/08/2015.

## **Les acteurs chinois dans la filière bois gabonaise : entre adaptation au cadre national et contraintes**

Cette dernière partie vise à dresser un bilan de l'arrivée des entreprises chinoises dans le secteur forestier gabonais. Il s'attarde d'abord sur un historique permettant de donner les premiers éléments de cette arrivée. Il revient ensuite sur l'adaptation de ces entreprises au contexte national gabonais, notamment à travers des situations et des exemples d'adaptation – ou non – à ce milieu étranger. Enfin, il s'agit d'étudier l'évolution de cette adaptation notamment vis-à-vis des concepts de la responsabilité des entreprises et de la certification.

### **Des années 1980 à la décennie 2010 : l'important essor des entreprises chinoises.**

Le marché chinois a absorbé 60% des exportations gabonaises de bois entre 1997 et 2008<sup>170</sup>. Cette part importante témoigne de la forte présence des entreprises asiatiques dans le secteur forestier gabonais. Pourtant, avant le début de la décennie 2000, les entreprises chinoises étaient peu présentes. Emeric Billard estime que cette implantation s'est faite suivant plusieurs vagues<sup>171</sup>. La première vague a été marquée par l'arrivée d'entreprises malaisiennes, au nombre de sept. A partir du début de la décennie 1990, la Malaisie met en place une politique favorisant les rapprochements économiques dans le but d'une coopération Sud – Sud. Les premières exportations du Gabon vers la Malaisie sont enregistrées en 1996<sup>172</sup>. Dans la stratégie des entreprises malaisiennes, il ne s'agissait pas tant d'approvisionner le marché national mais plus d'occuper une place importante dans les flux internationaux de bois. L'Asie, notamment la Chine, était déjà la première région consommatrice de bois dans les années 1990<sup>173</sup>. Ces entreprises se sont concentrées sur le marché chinois et son ouverture après les réformes libérales. Avec la crise asiatique de 1997 – 1998, les exportations vers l'Asie ont chuté. Les entreprises malaisiennes ont connu de nombreux problèmes. Quatre d'entre-elles ont disparu. Durant cette même période, l'arrivée des premières entreprises chinoises a entraîné une forte concurrence. Les trois dernières sociétés malaisiennes étaient, en 2010, dirigées par des Sino-malaisiens.

A la fin de la décennie 1990, une deuxième vague accentue l'implantation des sociétés asiatiques avec les premières entreprises chinoises. Enfin, à partir de la décennie 2000, le Gabon a connu l'arrivée importante d'acteurs chinois. En moins de deux décennies, les concessions octroyées aux sociétés chinoises ont explosé : Ribunan Hijau (entreprise malaisienne devenue sino-malaisienne) avait obtenu une concession de 120 000 hectares en 1995. En 2010, les sociétés chinoises disposaient d'un parc concessionnaire de plus de 5 480 000 hectares<sup>174</sup>.

---

<sup>170</sup> Données de la FAO. <http://www.fao.org/forestry/country/57026/fr/>

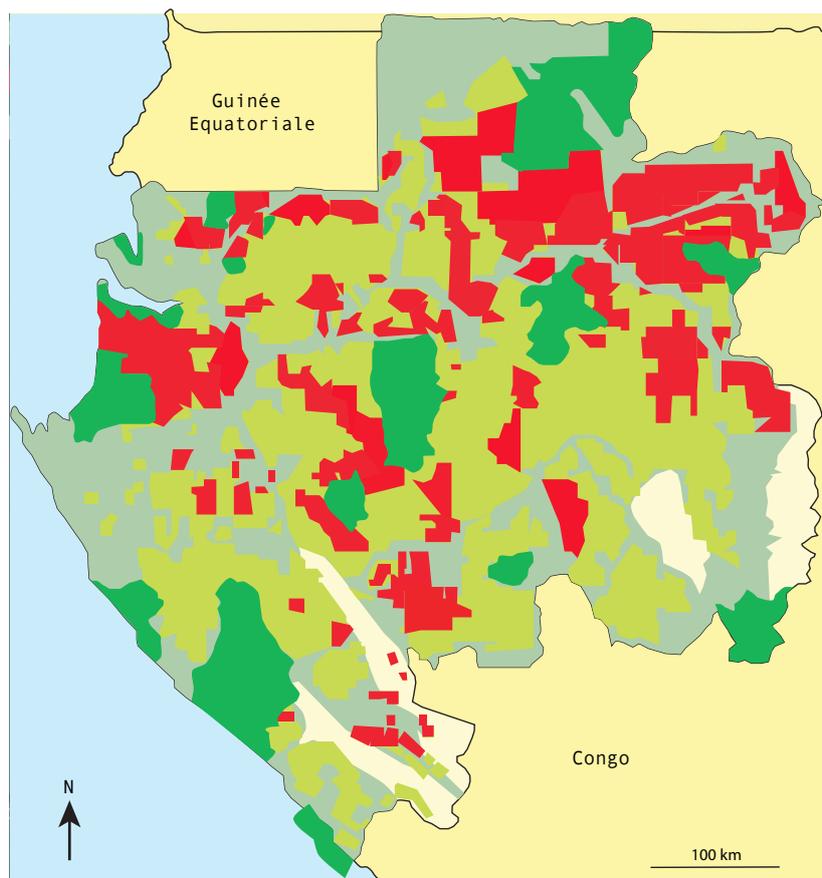
<sup>171</sup> Billard Emeric. Nouveaux acteurs, vieilles habitudes. L'implantation des opérateurs forestiers asiatiques au Gabon à l'heure de la transition vers la gestion durable. 2012.

<sup>172</sup> Billard Emeric. Ibid.

<sup>173</sup> Smouts Marie-Claude. Forêts tropicales, jungle internationale. Les revers d'une écopolitique mondiale. 2001 ;

<sup>174</sup> Billard Emeric. Ibid.

Carte : Les concessions forestières chinoises en 2012



Légende :

<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: yellow; border: 1px solid black;"></span> Zones non forestières	<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #90EE90; border: 1px solid black;"></span> Concessions forestières
<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #90EE90; border: 1px solid black;"></span> Substrat forestier	<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: red; border: 1px solid black;"></span> Concessions chinoises (toutes entreprises confondues)
<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: green; border: 1px solid black;"></span> Aires protégées	

Lauret Alexandre, source : Billard Emeric, 2015, Illustrateur

### **Carte 2 : Les concessions forestières chinoises au Gabon.**

Comme le montre la carte ci-dessus, les entreprises chinoises possèdent de nombreuses concessions dans le Woleu – Ntem et dans l’Ogooué – Ivindo (nord – nord-est). A l’inverse, les concessions chinoises sont réduites dans le sud du pays. Cela peut s’expliquer par l’importance des entreprises occidentales installées depuis plusieurs décennies (françaises, italiennes, suisses etc.). Cette installation historique s’explique par l’existence du chemin de fer desservant les territoires du sud (jusqu’à Franceville)<sup>175</sup>.

Cette vague s’est vue renforcée par le besoin de l’État Gabonais de diversifier les opérateurs et les marchés d’exportations. En outre, ces nouveaux acteurs permettent de régénérer et de créer une nouvelle captation de rente pour les élites. L’arrivée des sociétés chinoises s’est faite en parallèle avec l’ouverture de nouveaux massifs forestiers dédiés aux permis productifs (notamment à l’est). Il faut aussi mettre en relation l’arrivée de ces nouveaux acteurs avec la volonté de l’État gabonais d’inclure une politique durable (Cf. réformes de l’État, création de parcs et aires protégées). Il serait intéressant de se poser la question d’un lien possible entre l’arrivée de ces nouveaux exploitants à l’image internationale négative et la réforme d’un nouveau code forestier en 2001. Cette hypothèse serait confirmée par plusieurs arguments. L’arrivée de ces nouveaux acteurs dédiés principalement à l’exportation entrave l’industrialisation de transformation du bois. Elle crée une faible valeur ajoutée pour le Gabon. De plus, avec l’arrivée de ces nouveaux acteurs, la pression sur la forêt (et sa biodiversité) est accentuée. La déforestation, la dégradation et la transition forêt primaire – secondaire

<sup>175</sup> Ben Yahmed Danielle et Pourtier Roland & al. Atlas du Gabon. 2004. Paris. Les éditions du Jaguar.

augmentent. Emeric Billard tente de nuancer cette possible relation avec l'exemple du Cameroun. Ce pays, « moins exposé aux investissements asiatiques, a dès 1994 adopté une nouvelle loi forestière intégrant les principes de la gestion durable. Au Gabon, l'élaboration du Code forestier a débuté en 1995, ce qui indique que le changement de paradigme était bel et bien dans l'air de l'époque, sous la pression des bailleurs »<sup>176</sup>. Elle coïncide cependant avec l'arrivée des premiers acteurs malaisiens.

Serge Michel et Michel Beuret ont pourtant relaté l'histoire de la première entreprise chinoise dans le secteur forestier au début des années 1980<sup>177</sup>. Ils exposent les liens de familiarité entre Jean Ping (ministre gabonais à l'époque) et son neveu, chinois, qui décident, à deux, de se lancer dans l'exploitation forestière au Gabon. Cet exemple n'est pas un cas isolé. L'emboîtement des intérêts politiques et économiques du secteur forestier gabonais rend celui-ci difficilement transparent. Ce ressenti s'est amplifié avec l'essor spectaculaire des sociétés chinoises à partir des années 2000. Il est nourri par des échanges nombreux entre sociétés chinoises et l'administration (nationale ou du secteur forestier). Plusieurs affaires de liens État – Société sont apparues au cours des dernières années : Hua Jia, Olam International et son million d'hectares associés<sup>178</sup>. L'hypothèse repose selon le fait que les sociétés chinoises sont suffisamment influentes pour peser sur des décisions ou lois à leur avantage, notamment dans la création de permis forestier : après la réforme du code forestier de 2001, la création des permis industriels a été supprimée au profit des permis sur l'aménagement durable. Pourtant, entre 2002 et 2003, près de 564 000 ha de P.I. sont octroyés à des entreprises chinoises.<sup>179</sup> Cet exemple illustre la « grande porosité qui existe entre les procédures officielles et des pratiques moins identifiables dans lesquelles l'administration intervient [...] en tant qu'instrument desservant des intérêts personnels »<sup>180</sup>. Un autre exemple de détournement de la loi concerne les limites de surface octroyée à un concessionnaire. L'article 97 fixe la limite des Concessions Forestières sous Aménagement Durable (CFAD) à 600 000 hectares pour une entreprise<sup>181</sup>. En 2011, Rimbunan Hijau (l'une des trois dernières sociétés sino-malaisiennes) totalisait près de 1 519 000 hectares<sup>182</sup>. Cette surface se découpait en neuf concessions, chacune exploitée par une filiale différente de RH. Les entreprises China Timber, Sunry Gabon et Sunly Gabon font partie de la même société-mère, China National Cereals, Oil and Foodstuffs Corporation, dont le total des concessions dépassent les 880 000 hectares<sup>183</sup>. Toutes les sociétés chinoises ne disposent pas de concessions importantes. L'entreprise Bois et Scierie du Gabon dispose d'une concession de 220 000 hectares.

**Tableau 1 : La superficie de chaque opérateur asiatique au Gabon.**

Nationalités	Opérateurs	Superficie (ha)	Date des permis
Sino-malaisienne	Rimbunan Hijau	1 519 000	1995
Sino-malaisienne	Bois et Scierie du Gabon	217 000	1995 - 1997
Sino-malaisienne	Rain Forest Management	55 000	2006
Singapour	Olam	783 000	2007
Chine	Transport Bois Négoce International	925 000	2003

<sup>176</sup> Billard Emeric. Nouveaux acteurs, vieilles habitudes. L'implantation des opérateurs forestiers asiatiques au Gabon à l'heure de la transition vers la gestion durable. 2012. Page 127.

<sup>177</sup> Michel Serge & Beuret Michel. La Chinafrique. Pékin à la conquête du continent noir. 2011. Page 88.

<sup>178</sup> Billard Emeric. Ibid. Page 109.

<sup>179</sup> Ibid.

<sup>180</sup> Ibid.

<sup>181</sup> Article 97 du Code Forestier Gabonais.

<sup>182</sup> Billard Emeric. Ibid. Page 42.

<sup>183</sup> Ibid. Page 66.

Chine	Sunly – Sunry	874 000	2004
Chine	Honest Timber	382 000	2003 – 2004
Chine	Hua Jia	342 000	1998 – 2001
Chine	EFM-S.S.MO	135 000	2008
Chine	ShengYang	122 000	2010
Chine	OBG [opérateur forestier dont les informations sont indisponibles]	64 000	/
Chine	Talibois	61 000	2009 - 2010
<b>Total</b>		5 480 414	

Source : D'après la thèse de Emeric Billard (page 97), selon les données des opérateurs, de la DGI (2005), du PAPPFG (2008, 2010) et de la DGEF (2011).

Il faut cependant nuancer ces chiffres vis-à-vis de la date des données. En 2015, ces données ont évolué. La société Olam est passée de 783 000 hectares à plus d'un million d'hectares. Un autre problème apparaît aussi dans la variation des sources. Pour l'année 2010, Hua Jia et Sunly – Sunry totalisaient 1 110 000 hectares alors qu'en additionnant les données du tableau, on dépassé les 1 200 000 hectares.

L'arrivée de ces acteurs est surtout marquée par un manque d'information et de transparence important. Peu d'informations filtrent sur les sociétés d'exploitation, l'emplacement de leurs concessions, le nombre d'hectares octroyés, les financements, etc. Des chercheurs américains du groupe Global Forest Watch ont tenté d'interroger les sociétés chinoises de ce secteur. Les sociétés les ont renvoyés à l'État, lui même les renvoyant aux sociétés<sup>184</sup>. Ce manque d'information est d'autant plus important lorsqu'il s'agit de sociétés d'État, où Pékin négocie directement avec l'État gabonais. Le fait que l'ensemble de l'exploitation chinoise ait été tourné vers le marché chinois apporte une image négative. Le marché du bois chinois est un marché ayant une législation absente quant à la qualité (notamment par rapport aux marchés européens, français et hollandais en tête). Un autre problème tient dans la structure même des sociétés chinoises. Les entreprises chinoises du secteur forestier gabonais sont, pour la plupart des filiales d'autres société-mères, difficile d'accès basées à Shanghai ou Hong Kong. China Forestry Group Corporation est une société comptant six filiales dans le monde<sup>185</sup>. Au Gabon, la date de commencement de ses activités n'est pas claire. L'union Internationale pour la Conservation de la Nature estime dans un rapport en 2008 que ses activités ont commencé en 2001<sup>186</sup>. Plusieurs sources gabonaises estiment le début de l'exploitation à l'année 1998. En reprenant l'exemple de RH cité plus haut, d'autres sources comme le World Ressource Institut estiment la superficie totale à 940 000 hectares pour l'année 2009 (contre plus d'un million cinq)<sup>187</sup>. Jean Jacques Gabas estime quant à lui la superficie à quelques 620 000 hectares. Cet exemple n'est pas isolé. L'intérêt des filiales est de pouvoir contourner la loi gabonaise. Selon le code forestier, il est interdit de cumuler plus de 800 000 Hectares. En jouant avec ses filiales (sur leur statut, l'origine etc.), une entreprise peut aisément dépasser les 800 000 hectares sans que l'État ne le sache. En 2010, l'État, sous son organe de la Direction Générale des Impôts, a publié sur son site la liste des permis validés par l'État. Cependant, l'information est bancale dans le sens où pour chaque permis, le nom du propriétaire et la date d'obtention ne sont pas présents.

### Une adaptation limitée au Gabon ?

<sup>184</sup> Forest Monitor. La forêt prise en otage : la nécessité de contrôler les sociétés forestières transnationales : une étude européenne. 2001.

<sup>185</sup> Billard Emeric. Ibid. Page 64.

<sup>186</sup> Ibid.

<sup>187</sup> Billard Emeric. Ibid. Page 42.

Il est question dans cette partie de s'interroger sur l'adaptation des sociétés chinoises au contexte national. Avant d'établir les moyens par lesquels les entreprises se sont implantées, il faut préciser l'hétérogénéité de ces sociétés. Cette hétérogénéité se voit à plusieurs échelons : dans la conception de l'entreprise ou dans son activité. Plusieurs modèles d'entreprises peuvent être identifiés dans la filière. Il y a d'abord les sociétés fondées par des Chinois particuliers. L'hétérogénéité des exemples empêche l'apparition d'un modèle plus détaillé. Il peut s'agir de Chinois décidant d'investir au Gabon ou d'anciens cadres d'une entreprise, décidant de créer leur propre entreprise. C'est le cas de la société Rain Forest Management, fondée par un ancien cadre de la société Bois et Scierie du Gabon. Il y a ensuite les sociétés fondées par la coopération sino-gabonaise. Il s'agit de joint-venture, le plus souvent voulu par les États. La société Hua Jia a été créée en 1997. Elle a été créée d'un accord commun entre l'État chinois (qui détient 75% de la société) et l'État Gabonais (25% du capital). Ces joint-ventures sont le plus souvent créées dans le but d'obtenir des concessions importantes dans les forêts gabonaises. Enfin, il existe les entreprises chinoises (public ou privé) qui décident de créer une ou plusieurs filiales au Gabon pour le secteur forestier. A leur tour, ces filiales peuvent être chinoises ou sino-gabonaises. Ce qu'il faut retenir de ces catégories, c'est l'importante porosité entre elles. Elles se chevauchent le plus souvent. Sunly-Sunry est une filiale chinoise créée pour l'exploitation du bois gabonais. Elle est issue d'une entreprise d'État. Aucun projet de joint-venture ou de coopération sino-gabonaise n'a vu le jour. Pourtant, les dirigeants de l'entreprise ont souvent rencontré le président gabonais, Ali Bongo, en Chine et au Gabon<sup>188</sup>. Cette hétérogénéité se perçoit aussi à l'échelle de leurs activités. Là encore le statut n'est pas fixe. Certaines entreprises détiennent toute la chaîne de production : de l'abattage de l'arbre jusqu'à son importation en Chine. D'autres, en revanche, se spécialisent dans un domaine particulier. Certaines entreprises (souvent des particuliers) se concentrent sur la location de matériel de coupe auprès des populations ou d'autres entreprises. Enfin, certaines, au fur et à mesure de leur développement, acquièrent de nouvelles activités. L'entreprise Shengyang se spécialisait uniquement dans la transformation industrielle de bois avant l'acquisition du groupe Gabon Export Bois. Elle était dépendante de l'exploitation forestière des autres entreprises. En acquérant le groupe, elle a permis d'obtenir une situation moins tributaire des autres acteurs. Le fait d'acquérir des sociétés-tiers est une méthode d'implantation très répandue chez les sociétés chinoises dans le secteur forestier. Il s'agit d'un moyen parmi d'autres. L'étude de l'historique des différentes sociétés permet de dresser plusieurs méthodes d'implantation dans la filière. Il y a d'abord l'acquisition de concessions en lien avec l'État. Ces attributions « directes » sont concédées par l'État aux entreprises. Jusqu'au milieu des années 2000, l'opérateur voulant acquérir une concession forestière, devait effectuer une demande auprès du ministère des Eaux et Forêts. Après versement des premières taxes, le ministre donnait la concession. Avec l'aide de l'État chinois, les entreprises chinoises ont obtenu de nombreuses facilités pour obtenir des terres. Dans beaucoup de pays africains, il a été relaté la construction d'infrastructure en échange de concessions minières, forestières ou diverses ressources naturelles<sup>189</sup>. Dans le cadre du Gabon, l'importance des liens entre l'État Gabonais et les entreprises (ou l'État chinois) a pu permettre une certaine facilité quant à la négociation de nouveaux permis forestiers. L'histoire développée plus haut des liens entre l'ancien ministre Jean Ping et son neveu asiatique dans le secteur forestier en est un exemple. Depuis 2004, les institutions internationales, notamment la Banque Mondiale, ont fait pression pour supprimer ces moyens d'attributions étatiques. Elles ont été remplacées par des appels d'offre publique dont le premier essai a eu lieu en 2009<sup>190</sup>. Ce nouveau mode d'attribution devait permettre une meilleure transparence. Il devait, en outre, permettre aux exploitants nationaux d'avoir des concessions forestières. Émeric Billard note que dès 2010, « *plus du quart des superficies attribuées [aux Nationaux] avait rejoint des concessions qui ne sont pas tenues par des nationaux* ». Ce chiffre nous amène au deuxième moyen d'accaparement des terres.

---

<sup>188</sup> Billard Emeric. Ibid. Page 63.

<sup>189</sup> Andrézy & Al. La Chinafrique, mythes et réalités. Études 2010/9. Tome 413. P. 151 - 162

<sup>190</sup> Billard Emeric. Ibid. Page 117.

Le recours au fermage est un autre moyen d'accaparement<sup>191</sup>. Cela consiste pour l'entreprise à intervenir sur la concession d'un tiers. Le système de fermage est très répandu auprès des sociétés chinoises vis-à-vis des permis des nationaux. Les Gabonais disposaient des permis de gré à gré (limité à 50 pieds)<sup>192</sup>. C'étaient des permis de taille acceptable pour les sociétés chinoises les moins riches permettant d'élargir leur concession forestière au fur et à mesure de leur enrichissement. L'utilisation de ce type d'implantation pousse les opérateurs à exploiter ces concessions de manière moins contraignante que s'il s'agissait de leurs propres concessions<sup>193</sup>. Pourtant, l'article 127 du code forestier oblige l'opérateur à suivre les règles comme s'il s'agissait de ses propres permis<sup>194</sup>. Ce transfert de permis a été une véritable chance pour les opérateurs asiatiques. Ces transferts et fermages sont légaux dans le code forestier (article 147 et 150). L'existence d'un cadre juridique a entraîné une course au fermage. La part des Gabonais dans le domaine forestier a chuté à moins de 10% des surfaces exploitées en 2008<sup>195</sup>. Pour le détenteur du permis originel, louer sa terre est une aubaine car il reçoit une rente sans se soucier des contraintes liées à l'entretien et l'aménagement durable de la concession.

Un autre moyen d'implantation dans le secteur forestier concerne les participations au capital. C'est un moyen auquel les entreprises chinoises (disposant d'un minimum de moyens financiers) ont souvent recours. Il faut toutefois préciser que l'acquisition dans le secteur gabonais n'est pas apparue avec l'arrivée des sociétés chinoises. L'internationalisation du secteur forestier s'était déjà accompagnée de ce phénomène d'acquisition (notamment avec l'opérateur français Rougier). Ce système de participation, d'acquisition voire même de rachat est une stratégie efficace. Les entreprises chinoises sont généralement peu expérimentées. Elles viennent de s'implanter dans un cadre (naturel, législatif) peu connu d'elles. En utilisant la participation au capital, ces entreprises peuvent gagner un gain d'expérience important. En mettant à profit l'expérience de la structure jointe, l'entreprise chinoise se familiarise avec les spécificités locales. Acquérir des entreprises permet en outre d'acquérir de nouvelles concessions forestières et d'augmenter le parc de production. Enfin, le rachat d'un groupe peut permettre une diversification des activités (transformation, transport etc.).

Cette adaptation apparaît dans un premier temps efficace vis-à-vis des objectifs d'exploitation des entreprises. L'exploitation des concessions forestières demeure rentable. Les entreprises chinoises focalisent leur production sur de faibles critères : elles vont d'abord privilégier la quantité à la qualité du bois. De même que leur production se caractérise par une forte vitesse d'exploitation. Les agents de Brainforest et de Conservation Justice pointaient du doigt les quotas de production trop élevés des concessions chinoises<sup>196</sup>. Émeric Billard avait, quant à lui, interrogé un agent des Eaux et Forêts qui donnait le chiffre suivant : « *Quand l'État demande de faire 3.000 mètres cubes [mensuel], ils en font 15 000* »<sup>197</sup>. De même que l'existence d'une prime de production chez certains opérateurs renforce l'idée du dépassement des quotas – et de la gestion durable. L'administration des Eaux et Forêts aurait mis en place des amendes pour dépassement de quotas. Il n'a pas été possible de savoir l'efficacité de ces amendes sur les opérateurs. Une autre caractéristique de l'exploitation des concessions tient en la qualité du bois récolté. Destinés aux marchés asiatiques, les bois récoltés sont souvent de qualité médiocre. L'okoumé est toujours l'un des arbres les plus exploités, même si les opérateurs exploitent l'ensemble des bois divers dans leurs concessions. Néanmoins, l'exploitation de plus en plus

---

<sup>191</sup> Le fermage peut être définie comme l'exploitation par un opérateur forestier d'une concession dont il n'est pas le propriétaire. L'opérateur s'engage à verser une contrepartie monétaire (ou en nature) de la production. Selon Carret (1995), la fourchette serait de 3 à 15%. L'idée du fermage avait été développée pour permettre le regroupement des superficies et des permis.

<sup>192</sup> Ce type de permis a été supprimé, remplacé par les forêts communautaires.

<sup>193</sup> Billard Emeric. Ibid. Page 110.

<sup>194</sup> « *En cas de fermage, le fermier a l'obligation d'utiliser les marques ou le marteau du propriétaire du permis forestier.* » Article 127 du Code Forestier Gabonais.

<sup>195</sup> Infos Plus Gabon. Le Gabon arbore une nouvelle politique d'adjudication des permis forestiers. Novembre 2008.

<sup>196</sup> Entretien Conservation Justice. Mai 2015.

<sup>197</sup> Billard Emeric. Ibid. Page 143.

importante de bois divers a permis une certaine diversification de l'économie forestière. L'État Gabonais espérait voir cette diversification de la production des essences pour permettre une meilleure stabilité du secteur. Il faut rappeler que l'exploitation de l'okoumé représente presque la moitié de la production de grumes<sup>198</sup>. L'okoumé avait, au cours des dernières décennies, montré des signes de crise (surproduction etc.). Aujourd'hui, certains opérateurs chinois – encore rares – ciblent une meilleure qualité. Ce choix s'explique soit par la volonté de s'installer sur de nouveaux marchés (notamment en Europe<sup>199</sup>), soit par l'apparition d'essence particulière pour une production de luxe (exemple du Kévazingo).

Ces signes de diversification des opérateurs asiatiques voient le jour dans un cadre où le contexte national s'est transformé. Le cadre judiciaire a évolué à plusieurs reprises et les opérateurs chinois durent s'adapter pour continuer leurs activités. Trois évènements marquants sont venus modifier la structure de la filière. Le premier évènement fut le code de 2001 orientant les entreprises sur l'aménagement durable des concessions. Avec le code de 2001, les entreprises devaient proposer un plan d'aménagement durable<sup>200</sup> lié à leurs concessions. L'opérateur disposait de trois ans pour mettre en place ce plan qu'il devait proposer aux agents des Eaux et Forêts. Passées les trois années, si le plan n'avait pas été mis en place, la concession était retirée<sup>201</sup>. Face à cette loi, Emeric Billard montre que dans l'ensemble, de nombreux opérateurs ont bénéficié d'un temps supplémentaire. BSG a signé sa CPAET (Convention Provisoire d'Aménagement – Exploitation – Transformation) en 2008. Les concessions de TBNI ont reçu le signe CPAET à partir de 2009, jusqu'à 2011 pour la dernière. Quant à la concession ENB de Hua Jia, elle a signé la CPAET à partir de 2010<sup>202</sup>. Pour beaucoup d'opérateurs chinois, intégrer l'aménagement durable s'est traduit par des coûts financiers supplémentaires. Pour réaliser ces plans et suivre sa gestion, cela demande des efforts financiers. En parallèle, gérer durablement la forêt entraîne une diminution des bénéfices sur le court terme. Cette diminution appuyée par une gestion stricte de la forêt a entraîné la disparition de nombreux opérateurs. En 2010, 23,94% des forêts aménagées appartenaient à des entreprises chinoises<sup>203</sup>. Cinq entreprises sur huit étaient non conformes à la loi, soit, plus de deux millions d'hectares. Quant aux sociétés sous aménagement durable, l'aménagement se fait de manière externe. Leroy Gabon (société européenne ayant déjà des aménagements durables) a été rachetée par une entreprise chinoise. Quant à la société Hua Jia, elle a laissé l'administration forestière effectuer le plan d'aménagement, témoignant d'une volonté bancale.

Le deuxième évènement fut la crise mondiale de 2008 – 2009. La crise a été perçue comme un élément indirect pour les opérateurs chinois. Cette crise a freiné la demande dans les pays européens (bois de construction ou meuble) ralentissant l'importation des produits manufacturés chinois à base de bois. En parallèle, la crise a provoqué en Chine un ralentissement de la croissance<sup>204</sup>. Ce ralentissement entraîna une diminution des importations de bois en provenance d'Afrique. Plusieurs exploitations (pas seulement asiatique) ont dû, temporairement ou définitivement, fermer par manque de débouchés.

Enfin, le dernier évènement à prendre en compte est la loi votée en 2009 supprimant l'exportation de grumes. Cette loi vise à une transformation du bois directement sur place. Cette loi a eu des effets non négligeables pour l'ensemble des opérateurs. Construire des unités de transformation nécessite des coûts temporels et financiers importants. De nombreuses entreprises sont contraintes de fermer leurs concessions forestières. Une des stratégies retenues par les opérateurs chinois fut l'argument de l'apprentissage. Par cet argument, les entreprises

---

<sup>198</sup> OFAC. État des Forêts, chapitre 1 : synthèse sous-régionale.

<sup>199</sup> Il faut préciser que dans la recherche de ces nouveaux marchés, ces opérateurs se doublent d'une politique plus respectueuse de l'environnement pour les différentes législations.

<sup>200</sup> Titre 2 – Gestion durable des ressources forestières : Article 17 – 67. Code forestier.

<sup>201</sup> Article 23 Code forestier.

<sup>202</sup> Données Tableau 7 : Opérateurs asiatiques et aménagement forestier : état des lieux en 2011. Emeric Billard.

<sup>203</sup> Union Internationale pour la Conservation de la Nature. Impact de l'activité des entreprises chinoises dans la filière bois gabonaise.

<sup>204</sup> L'économie chinoise rattrapée par la crise. Le monde. 2009.

faisaient connaître leur méconnaissance du terrain. Elles offraient une image ouverte aux principes évoqués par l'État tout en bénéficiant d'un temps d'adaptation plus long (notamment vis-à-vis d'entreprises comme Rougier présent depuis plusieurs décennies). Pour d'autres opérateurs chinois, l'argument du désavantage culturel fut souvent utilisé. Elles évoluent dans un contexte culturel, linguistique, juridique différent du leur. Ces arguments ont eu des effets pervers pour ces opérateurs. Les sociétés ont cherché à avoir le soutien des autorités locales (administration, Eaux et Forêts). En contre partie de ce soutien, ils ont été enclins à verser de nombreux pots de vin et passe droit. Emeric Billard obtenait lors d'un de ces entretiens le témoignage suivant : « *Le problème des Asiatiques, c'est qu'ils sont facilement manipulables. Les relais politiques et administratifs [...] dès qu'ils voient une faille, ils introduisent leurs intérêts dedans* »<sup>205</sup>.

En parallèle de cette loi, il ne faut pas omettre la loi visant à l'aménagement durable. Pour certains opérateurs, le cumul des deux événements a entraîné une fermeture définitive. Dans d'autres cas, les entreprises chinoises se sont conformées à la loi. Dans la transformation du bois, les sociétés chinoises occupent la troisième place du marché national (15,9%), derrière les sociétés françaises (28,21%) et gabonaises (22,35%)<sup>206</sup>. Les efforts effectués par les entreprises chinoises ne sont pas négligeables. Au début des années 2000, les Chinois disposaient de six unités de transformation. Après 2009, les usines de transformation sont passées au nombre de 28, auxquelles se rajoutent 10 projets en cours<sup>207</sup>. Cependant l'industrialisation voulue par la loi est limitée. 80 à 90% des machines et matériaux viennent de Chine<sup>208</sup>.

### **Les sociétés chinoises face aux enjeux de la certification et de la RSE.**

De cette adaptation, il en sort une image assez négative selon la société civile<sup>209</sup>. Les Eaux et Forêts ont classé de nombreuses sociétés comme étant des « opérateurs indéliques ». Les exemples sont nombreux : exploitation hors des permis, en dessous des diamètres autorisés des arbres, faux documents et marteaux incomplets ou trafiqués<sup>210</sup>. L'État, dans sa politique de bonne gouvernance forestière, dispose de plusieurs moyens pour contraindre les entreprises à respecter les règles. Il peut utiliser la fiscalité comme une arme. La certification en est une autre. La certification traduit une présence plus forte de la société civile dans le débat lié aux forêts. La certification a été acceptée par certains opérateurs chinois comme un élément permettant une valeur ajoutée à leur production. De nombreuses entreprises ont décidé d'axer une partie de leur production sur de nouveaux débouchés. C'est le cas de RFM qui vise le commerce de l'azobé au Pays-Bas<sup>211</sup>. Il s'agit ici d'identifier certaines niches dont la certification est la porte d'entrée pour y accéder. RFM a mis en relation les gains et pertes de cette possible certification. En réalité, RFM transforme uniquement le bois, permettant de le certifier. Il ne l'exploite pas et l'obtient par rachat auprès de Rougier. Dans d'autres cas, la certification peut être vue comme faisant partie d'une stratégie de communication. Pour des buts divers (actionnaire, gouvernement, bonne image etc.), certaines entreprises comme Rimbunan Hijau ont tenté de soigner l'image locale. Rimbunan Hijau a tourné une partie majeure de sa production vers l'Europe (l'Italie et la Grèce principalement).

---

<sup>205</sup> Billard Emeric. Ibid. Page 221.

<sup>206</sup> Union Internationale pour la Conservation de la Nature. Impact de l'activité des entreprises chinoises dans la filière bois gabonaise.

<sup>207</sup> Billard Emeric. Ibid. Page 169.

<sup>208</sup> Union Internationale pour la Conservation de la Nature. Impact de l'activité des entreprises chinoises dans la filière bois gabonaise.

<sup>209</sup> Entretien Brainforest. Mai 2015.

<sup>210</sup> Union Internationale pour la Conservation de la Nature. Impact de l'activité des entreprises chinoises dans la filière bois gabonaise.

<sup>211</sup> Billard Emeric. Ibid. Page 170.

Cependant, la certification vise d'abord les attentes des consommateurs, notamment Occidentaux. Elle se définirait d'abord comme « un déplacement du problème vers l'aval »<sup>212</sup>. L'émergence de marchés importants (Chinois, Indiens, Indonésiens etc.) a un effet réducteur sur la certification : « *Le commerce Sud-Sud qui se développe aujourd'hui avec l'émergence de fortes demandes asiatiques ne contribue pas à promouvoir l'écocertification* »<sup>213</sup>.

La responsabilité sociale et environnementale des opérateurs asiatiques se révèle être un élément majeur dans l'étude de l'intégration de ces derniers. De nombreuses rumeurs – fondées ou non – à travers le continent évoquent le manque de travailleurs locaux dans les entreprises chinoises. Une des causes de cette idée reçue est sûrement l'isolement et l'enclavement des camps et bases vies. Le Gabon y fait exception. Il faut bien-sûr différencier les sociétés de construction de celles d'exploitation des ressources naturelles. Pour la filière bois, le nombre de travailleurs gabonais y est important. Pour l'année 2010, l'entreprise Rimbunan Hijau a congédié près de 70 expatriés et plus de 600 travailleurs gabonais<sup>214</sup>. Des entreprises comme BSG, IFK ou encore SFIK étaient composées à plus de 85%, 72% et 85% de main d'œuvre gabonaise<sup>215</sup>. L'entreprise TBNI s'est illustrée récemment par la nomination de Gabonais à des postes importants comme le chef d'un site sur l'une de leurs concessions<sup>216</sup>. La part importante de Gabonais peut s'expliquer par plusieurs éléments. D'abord, beaucoup de ces entreprises ont effectué des participations au capital ou des rachats complets. Ces opérateurs disposaient de nombreux travailleurs locaux. Les entreprises chinoises, pour éviter une image trop négative, auraient décidé de garder une partie ou la totalité des travailleurs. Ensuite, il ne faut pas oublier que ces entreprises sont nouvelles sur le marché du bois gabonais. L'utilisation de travailleurs gabonais aurait permis une meilleure adaptation aux rouages administratifs locaux. De même que l'importance des Gabonais pour la connaissance du terrain se révèle être un facteur expliquant leur présence. Recruter des expatriés chinois se révèle aussi être très onéreux pour les entreprises. A titre de comparaison, sur certains chantiers de Côte d'Ivoire, le salaire des travailleurs chinois était neuf fois plus élevé que ceux des travailleurs locaux<sup>217</sup>. Enfin, il faut peut être voir une évolution des mentalités entre les travailleurs chinois et locaux. Éric Billard insistait sur l'exemple de l'entreprise Sunly-Sunry où « *stagiaires chinois et jeunes diplômés gabonais travaillent désormais ensemble* »<sup>218</sup>.

L'évolution des mentalités laisse à penser que la responsabilité sociale et environnementale des entreprises serait respectée. Plusieurs éléments permettent d'accorder du crédit à cette hypothèse. Les Principes Critères et Indicateurs (PCI) OAB-OIBT<sup>219</sup> reprennent ces principes pour la dimension forestière. Ils visent à éviter la dégradation des forêts et à ce que les populations concernées puissent trouver une amélioration dans leurs conditions de vie. C'est notamment à l'exploitant forestier de financer des infrastructures sous forme de dons ou de construction. Il s'agit le plus souvent d'équipements collectifs comme des écoles, des dispensaires ou encore des voies. Ces « dons » sont les bienvenus auprès des populations locales d'autant plus que les opérateurs chinois utilisent et dégradent certaines infrastructures régulièrement (cas de route en terre). Le plus souvent, les entreprises disposent d'une équipe identifiant les besoins des villages<sup>220</sup>. L'entreprise TBNI organise plusieurs missions à caractère social dans les villages, notamment pour la création de projet durable et auto-suffisant. Ces missions de cadrage permettent d'identifier les besoins importants des communautés locales.

---

<sup>212</sup> Buttoud Gérard & Karsenty Alain, L'écocertification de la gestion des forêts tropicales. 2001

<sup>213</sup> Buttoud Gérard & Karsenty Alain, L'écocertification de la gestion des forêts tropicales. 2001

<sup>214</sup> Billard Emeric. Ibid. Page 173.

<sup>215</sup> Ibid. Page 162.

<sup>216</sup> Entretien TBNI. Juillet 2015.

<sup>217</sup> Lauret Alexandre. L'autoroute Abidjan – Grand-Bassam, enjeux de la coopération sino-ivoirienne. Mémoire M1 2014.

<sup>218</sup> Billard Emeric. Ibid. Page 205.

<sup>219</sup> Ibid. Page 186.

<sup>220</sup> Entretien TBNI, juillet 2015.

L'entreprise peut faire des dons de matériel ou pendre en charge le recrutement d'un auxiliaire (professeur pour une école<sup>221</sup>).

Ici l'État joue un rôle secondaire, voir ambigu. D'un côté, il délègue aux entreprises son rôle. Dès les années 1970, l'État octroyait des permis dont une des closes était la construction d'infrastructure à l'échelle locale. De l'autre côté, l'État met en place une législation pour les entreprises, les forçant à adopter une responsabilité sociale et environnementale importante. Le code du travail oblige les opérateurs à assurer un service de santé au travail sur chaque lieu de travail<sup>222</sup>. Pour de nombreux opérateurs, le service de santé est présent. Dans certains cas comme l'entreprise RFM, les consultations que propose l'entreprise sont ouvertes aux travailleurs mais aussi à leurs familles et aux villages voisins. Quant à l'article 251 du code forestier, il oblige les entreprises à mettre en place des « actions de développement d'intérêt collectif initiées »<sup>223</sup>. Ce texte prévoit le reversement d'une partie de la rente forestière aux populations riveraines de l'exploitation. Pour chaque grume exploitée, 800 Francs CFA doivent être reversés sur un compte auprès des populations. Cet argent doit pouvoir servir à développer la communauté. Cette loi a été renforcée par de nombreux articles depuis la parution du code. Il est apparu dans les derniers ajustements, la création d'un cahier des charges contractuelles pour permettre le suivi des opérations par l'administration locale et les villageois. Les entreprises ont, pour la plupart, accepté de jouer le jeu.

Pourtant, la responsabilité n'est pas parfaite. Dans de nombreux cas, les entreprises exercent une lecture minimale de la loi. Les opérateurs chinois n'ont pas hésité à s'initier dans les failles et les oublis des codes et lois étatiques. Il ne s'agit en aucune façon d'illégalité mais d'une forme d'opportunisme vis-à-vis des textes judiciaires. Dans ces cas-là, l'administration ne peut intervenir. Les Principes Indicateurs et Critères évoqués plus haut n'ont pas une valeur punitive en cas de non respect. Aucun texte judiciaire n'a repris ces critères. A partir de ce constat, les entreprises peu soucieuses ne sont pas obligées de les suivre. Quant aux articles des différents codes, certains sont incomplets. L'article 221 du Code de Travail sur les soins cible uniquement les travailleurs. L'entreprise n'a aucune obligation de prendre en charge la famille proche (épouse, enfants.). Quant à l'article 23 du Code du Travail, il stipule que l'utilisation du Contrat à Durée Déterminée peut être renouvelé plusieurs fois tant qu'il ne totalise pas deux ans d'ancienneté. Cette prédominance pour le recrutement de CDD s'explique par des charges salariales (notamment le salaire) moins élevées. Et même si la loi de 2010 sur le revenu mensuel revalorise les salaires, ils restent encore très loin des salaires versés par les entreprises européennes<sup>224</sup>. Un autre problème soulève tantôt une lecture minimale de la loi, tantôt des contraintes pour les entreprises chinoises. Le problème réside sur l'appellation du terme « communauté » pour les contributions. La notion de communauté villageoise est un terme vague auquel la loi n'apporte aucune réponse claire. L'article 13 d'un décret fait obligation aux communautés de se constituer en entités juridiques<sup>225</sup>. Roland Pourtier<sup>226</sup> rappelle que les communautés peuvent être perçues comme issues d'un concept abstrait, notamment via les politiques de regroupement de village réalisé par l'administration centrale. La définition étant floue, les entreprises chinoises vont se heurter à des problèmes supplémentaires (notamment pour les négociations et les différences culturelles qu'un tel terme peut évoquer). Dans ce contexte là, il faut rapprocher ce problème à la loi sur le reversement de la rente forestière. Les entreprises opèrent dans un flou n'aidant pas au développement des bonnes relations avec les communautés locales. A cela, s'ajoute certaines entreprises ayant des politiques très strictes sur la RSE. La politique de l'entreprise française Rougier est de reverser une partie de la rente à

---

<sup>221</sup> Fournier Prudence, Karsenty Alain. États « défaillants » : le secteur forestier en Afrique centrale. Mondes en Développement. 2008. Pages 43 à 56.

<sup>222</sup> Article 221 Code du travail

<sup>223</sup> Code Forestier Gabonais.

<sup>224</sup> Billard Emeric. Ibid. Page 180.

<sup>225</sup> Ibid. Page 213.

<sup>226</sup> Pourtier Roland. Le Gabon : organisation de l'espace et formation de l'État. Thèse de 1986. (cité dans Billard Emeric, page 223).

chaque village/communauté traversé par l'exploitation forestière et les effets divers (route, bruit). Il s'agit ici d'une politique « trop généreuse »<sup>227</sup> vis-à-vis de la loi. Les entreprises chinoises sont dans l'incapacité de se référer à un cadre précis. Aussi, le reversement de la rente et les contributions opérées par les entreprises chinoises résultent du bon vouloir des dirigeants. L'entreprise TBNI s'avère désarmée devant le dilemme vis-à-vis de la redistribution. Rougier répartit en part égale la rente alors que TBNI viserait plus un partage selon l'importance de la zone touchée<sup>228</sup>. Dans des cas plus généraux, les entreprises sont le plus souvent sollicitées par les riverains pour étendre les dons aux autres communautés avoisinantes. Pour l'intérêt de la cohésion sociale à l'échelle locale, ils veulent éviter les inégalités entre communautés. Cela se traduit parfois par de simples dons de matériaux de construction. Ces dons sont d'autant plus appréciés que l'État est absent – ou du moins a délégué son rôle aux opérateurs présents dans la zone. La responsabilité sociale et environnementale des entreprises se révèle parfois limitée par le choix de l'entreprise. Dans d'autres cas, elle l'est par méfiance envers les autorités et communautés locales. En 2007, un litige opposa l'entreprise SFIK à quatre communautés près de Koulamoutou. Ces dernières accusèrent l'entreprise d'avoir exercé en dehors des permis. Après négociations avec les notables et l'administration locale, SFIK versa une somme pour la réalisation de projet. L'argent a été détourné et les projets n'ont pas vu le jour.

L'arrivée des entreprises chinoises s'est faite en plusieurs vagues. Ces vagues s'étalent sur plus de deux décennies. A l'origine, entreprises essentiellement malaisiennes, elles ont petit à petit laissé place aux entreprises chinoises. Ces dernières ont vu leur arrivée marquée par un manque de transparence. Quant à l'adaptation, il s'agit surtout de s'intéresser aux stratégies que ces entreprises utilisèrent pour s'adapter à la fois au contexte local mais aussi aux perturbations nationales et internationales (crise, changement de loi etc.). Prétextant la différence culturelle comme excuse, leur stratégie d'implantation se révèle multiple : rachat, aide de l'État, fermage etc. Elles ont su montrer une force d'adaptation importante jusqu'aux enjeux de certification. Il s'agit ici d'éviter la généralisation. Ces changements multiples entraînèrent l'illégalité – temporaire ou non – de nombreuses d'entre-elles. En s'intéressant à la responsabilité environnementale et sociale, il s'agit de caractériser ces entreprises par une forte hétérogénéité entre elles.

---

<sup>227</sup> Entretien TBNI. Juillet 2015.

<sup>228</sup> Entretien TBNI. Juillet 2015.